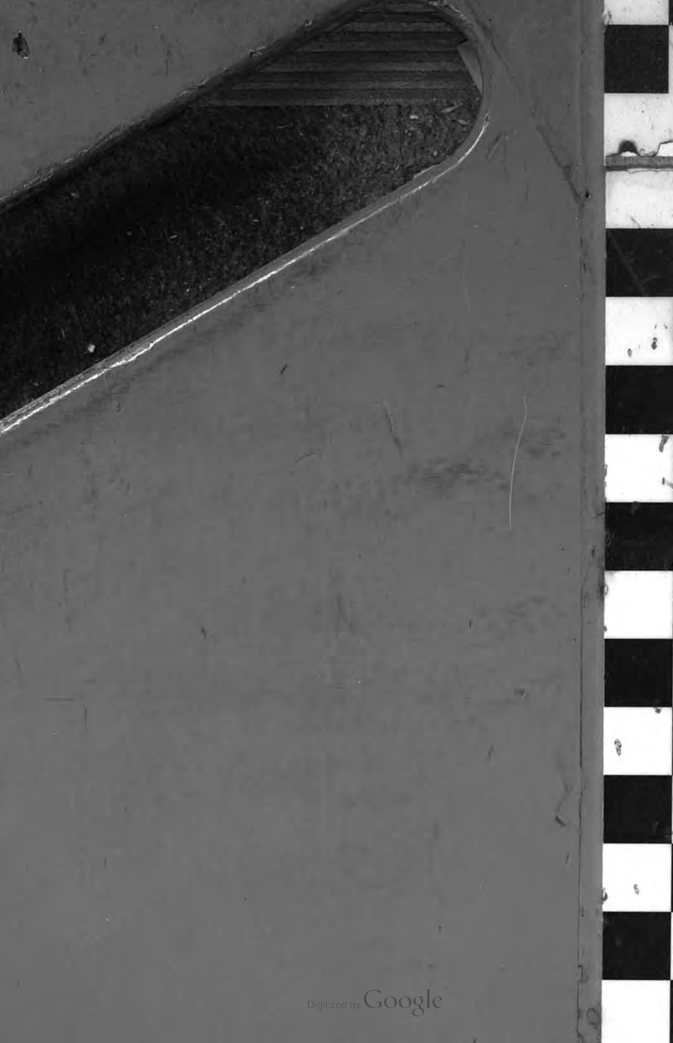
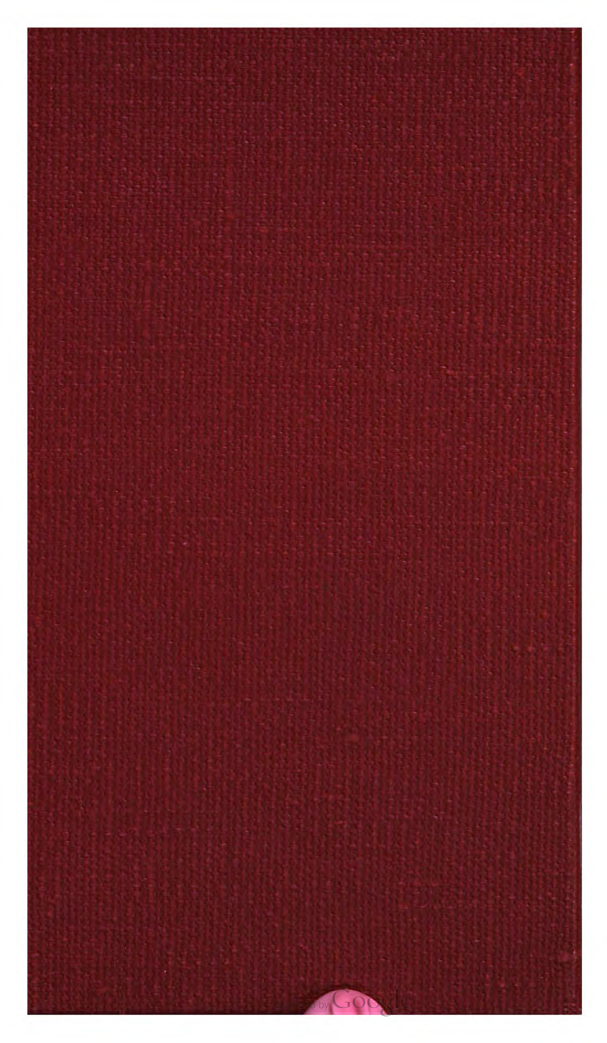


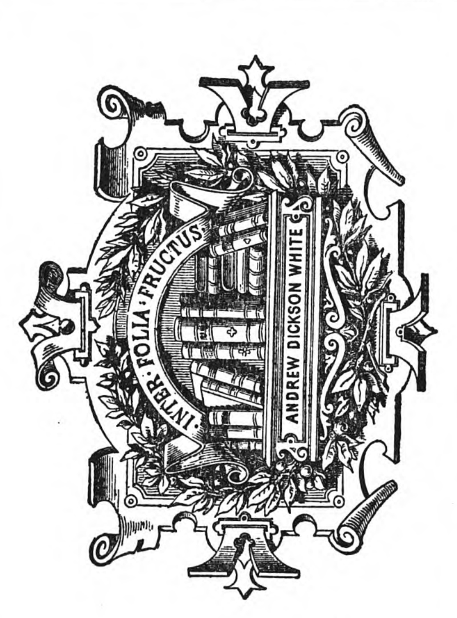
LE RÈGNE DES MIGNONS

LE REGNE DES MIGNONS

LE REGNE DES MIGNONS






INTER·FOLIA·FRUCTUS
ANDREW DICKSON WHITE


CORNELL UNIVERSITY LIBRARY
3 1924 082 180 518

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE

PAR LES CONTEMPORAINS

COULOMMIERS. — Imp. P. BRODARD et GALLOIS.

LE

RÈGNE DES MIGNONS

LE DUC D'ALENÇON ET LES PAYS-BAS

1578-1587

EXTRAITS

DES MÉMOIRES DE L'ESTOILE,
DE L'HISTOIRE DE D'AUBIGNÉ, DES MÉMOIRES DE MARGUERITE
DE VALOIS, DES LETTRES MISSIVES DE HENRI IV,
DES ÉCONOMIES ROYALES, ETC.

PUBLIÉS PAR

B. ZELLER

Maitre de conférences à la Faculté des Lettres de Paris.
Répétiteur à l'École Polytechnique.

Ouvrage contenant 10 gravures

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1887

LE RÈGNE DES MIGNONS

LE DUC D'ALENÇON ET LES PAYS-BAS

I

LE RÈGNE DES MIGNONS
NOUVELLE ÉVASION DE MONSIEUR
RETRAITE DES GUISES
DÉPART DE LA REINE DE NAVARRE

(Janvier-août 1578)

---

§ 1. — LES MIGNONS.

(L'Estoile.)

Le nom de mignons commença en ce temps à trotter par la bouche du peuple, auquel ils étaient fort odieux, tant pour leurs façons de faire, qui étaient badines et hautaines, que pour leurs fards et accoutrements efféminés et impudiques, mais surtout pour les dons immenses et libéralités que leur faisait le roi (que le peuple avait opinion être la cause de leur ruine, encore que la vérité fût que telles libéralités ne pouvant subsister en leur épargne un seul moment, étaient aussitôt transmises au peuple, qui est l'eau par un conduit).

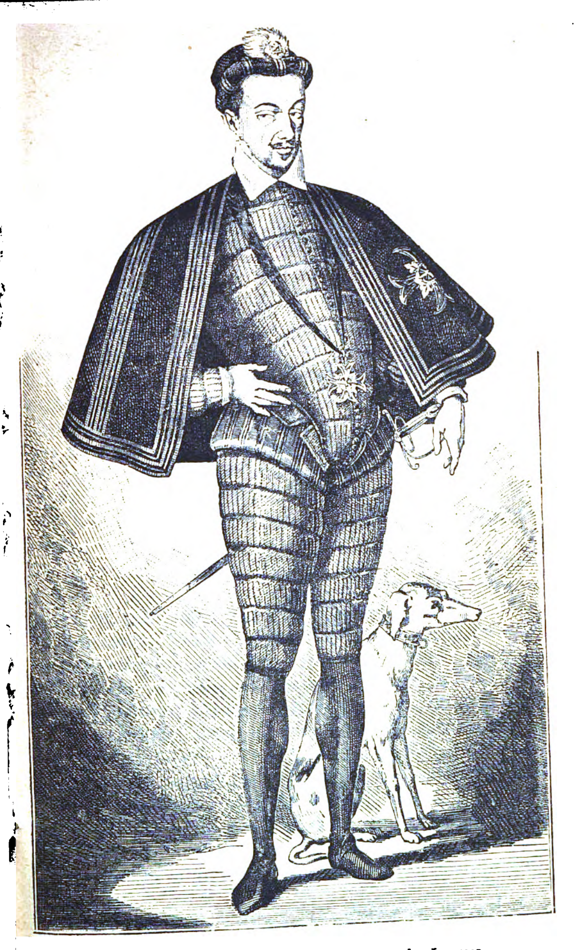
Ces beaux mignons portaient leurs cheveux onguets, frisés et refrisés par artifices, remontant pardessus leurs petits bonnets de velours et leurs fraises de chemises, de toile d'atour empesées et longues de demi-pied, de façon qu'à voir leur tête dessus leur fraise, il semblait que ce fût le chef saint Jean dans un plat ; le reste de leurs habillements faits de même. Leurs exercices étaient de jouer, blasphémer, sauter, danser, volter, quereller et paillarder, et suivre le roi partout et en toutes compagnies, ne faire, ne dire rien que pour lui plaire; peu soucieux en effet de Dieu et de la vertu, se contentant d'être en la bonne grâce de leur maître, qu'ils craignaient et honoraient plus que Dieu.

§ 2. — LES VERTUS ET PROPRIÉTÉS DES MIGNONS.

(Extrait d'un pasquil reproduit par L'Estoile.)

Leur parler et leur vêtement
Se voit tel qu'une honnête femme
Aurait peur d'en recevoir blâme
En usant si lascivement;
Leur œil ne se tourne à son aise,
Dedans le repli de leur fraise;
Déjà le fourment n'est plus bon
Pour l'empois blanc de leur chemise,
Et faut, pour façon plus exquise,
Faire de riz leur amidon.

Leur poil est tondu par compas,
Et non d'une façon pareille;
Car en avant, depuis l'oreille,
Il est long, et derrière bas;
Se tiennent droits par artifice
Et une gomme les hérisse



Henri III au lévrier, d'après un tableau du Louvre.

Ou retord leurs plis refrisés.
Et dessus leur tête légère
Un petit bonnet par derrière,
Les rend encore plus déguisés.

§ 3. — MIGNONS DU ROI ET MIGNONS DE MONSIEUR.

(L'Estoile.)

Le samedi premier février 1578, le jeune seigneur de Quélus, accompagné des jeunes seigneurs de Saint-Luc, d'O, d'Arques et Saint-Mesgrin, tous jeunes mignons chéris et favorisés du roi, près la porte Saint-Honoré, hors la ville, tira l'épée et chargea Bussy d'Amboise, le grand mignon de Monsieur, qui, monté sur une jument bragarde de l'écurie du roi, revenait de donner carrière à quelque cheval au corridor des Tuileries; et fut la fortune tant propice aux uns et aux autres, que de plusieurs coups d'épée tirés, pas un ne porta, fors sur un gentilhomme qui accompagnait Bussy, lequel fut fort blessé et en danger de mort.

De ces tant légères et fréquentes querelles, le peuple ne s'en émouvait plus, mais servaient seulement de sujet de risée et gausserie aux bons compagnons.

Or, pour ce que une ordonnance sur le fait des querelles avait été peu auparavant publiée, les uns et les autres, doutant les premières fureurs, se retirèrent promptement hors la ville; Bussy et ses partisans à Charenton, Quélus et les siens à Saint-Cloud. Sur quoi ayant été délibéré, les troisième et quatrième jours de ce mois, au conseil privé du roi, Sa Majesté présente, fut arrêté que Quélus agresseur torcionnier[1] serait constitué prisonnier et son procès

1. Injuste, méchant.



Caylus, d'après un portrait au crayon de couleur conservé à la Bibliothèque nationale (Dépt des Estampes).

fait. Dont toutefois ne fut rien mis à exécution, le roi l'ayant sous main, couvert et défendu comme son mignon; de quoi Monsieur offensé et indigné, et des querelles d'Allemand qu'il semblait qu'on lui dressait journellement en la personne de Bussy, son favori, lequel, se sentant innocent de ce qui avait été entrepris en cette querelle, était revenu se promener à Paris, délibéra de sortir de la ville et de la cour du roi son frère, pour tenir la sienne ailleurs. De quoi la reine sa mère, avertie, rompit le coup et fit si bien qu'elle l'y arrêta encore pour quelque temps.

§ 4. — LA REINE DE NAVARRE, DE RETOUR D'UN VOYAGE DANS LES PAYS-BAS, DEMANDE AU ROI D'ALLER REJOINDRE SON MARI EN GASCOGNE.

(Mémoires de Marguerite de Valois.)

Voulant faire mon voyage de Gascogne, et ayant préparé toutes choses pour cet effet, je m'en retourne à Paris, où arrivant, mon frère me vint trouver à une journée de Paris [1], où le roi et la reine ma

1. Sous prétexte d'aller prendre les eaux de Spa, Marguerite venait d'accomplir en Flandre un voyage politique dont le but était de gagner des partisans à son frère le duc d'Anjou, qui cherchait à se constituer une principauté dans les Pays-Bas, tout en aspirant à la main de la reine Élisabeth d'Angleterre. Environnée d'un train magnifique, Marguerite accomplit à l'aller une sorte de voyage triomphal. Jamais diplomate, au milieu des fêtes et des honneurs, ne sut plus habilement venir à bout de ses projets. Mais Henri III, se repentant d'avoir consenti à l'expédition que son frère voulait tenter en Flandre avec l'appui des insurgés des Pays-Bas, prévint les Espagnols du but secret de Marguerite. D'accord

mère, et la reine Louise, avec toute la cour, me firent cet honneur de venir au-devant de moi jusqu'à Saint-Denis, qui était ma dînée, où ils me reçurent avec beaucoup d'honneur et de bonne chère, se plaisant à me faire raconter les magnificences et honneurs de mon voyage et séjour de Liège, et les aventures de mon retour. En ces agréables entretiens, étant tous dans le chariot de la reine ma mère, nous arrivâmes à Paris, où après avoir soupé et le bal étant fini, le roi et la reine ma mère étant ensemble, je m'approche d'eux et leur dis que je les suppliais ne trouver mauvais si je les requérais avoir agréable que j'allasse trouver le roi mon mari; que, la paix étant faite, c'était chose qui ne leur pouvait être suspecte, et qu'à moi me serait préjudiciable et mal séant si je demeurais davantage à y aller. Ils montrent tous deux de le trouver très bon et de louer la volonté que j'en avais; et la reine ma mère me dit qu'elle voulait m'y accompagner, étant aussi son voyage nécessaire en ce pays-là pour le service du roi, auquel elle dit aussi qu'il fallait qu'il me baillât des moyens pour mon voyage, ce que le roi librement m'accorda. Et moi ne voulant rien laisser en arrière qui me pût faire revenir à la cour (ne m'y pouvant plus plaire lorsque mon frère en serait dehors, que je voyais se préparer pour s'en aller

avec le roi de France, les Espagnols cherchèrent vainement à s'assurer de sa personne. Son frère d'Anjou se rendit près d'elle aussitôt qu'elle fut arrivée au château de la Fère, où il reçut les députés flamands. Ses mesures prises et la paix conclue à Bergerac entre le roi de France et le roi de Navarre, le prince partit pour Paris afin de hâter le départ des secours qui lui avaient été promis.

bientôt en son entreprise de Flandre), je suppliai la reine ma mère de se souvenir de ce qu'elle m'avait promis, à la paix faite avec mon frère : qu'advenant que je partisse pour m'en aller en Gascogne, elle me ferait bailler des terres pour l'assignat de ma dot. Elle s'en ressouvient, et le roi le trouve très raisonnable, et me promet qu'il serait fait. Je le supplie que ce soit promptement, pour ce que je désirais partir, s'il lui plaisait, pour le commencement du mois prochain. Ce qui fut ainsi arrêté, mais à la façon de la cour; car au lieu de me dépêcher, bien que tous les jours je les en sollicitasse, ils me firent traîner cinq ou six mois, et mon frère de même, qui pressait aussi son voyage de Flandre, représentant au roi que c'était l'honneur et l'accroissement de la France; que ce serait une invention pour empêcher la guerre civile, tous les esprits remuants et désireux de nouveauté ayant moyen d'aller en Flandre passer leur fumée et se saouler de la guerre; que cette entreprise servirait aussi, comme le Piémont, d'école à la noblesse de France pour s'exercer aux armes, et y faire revivre des Montlucs et Brissacs, des Termes et des Bellegardes tels que ces grands maréchaux qui, s'étant façonnés aux guerres du Piémont, avaient depuis si glorieusement et heureusement servi le roi et leur patrie.

§ 5. — VEXATIONS FAITES A MONSIEUR PAR LE ROI.

Ces remontrances étaient belles et véritables, mais elles n'avaient tant de poids qu'elles pussent emporter en la balance l'envie que l'on portait à l'accroissement de la fortune de mon frère, auquel l'on donna tous les jours nouveaux empêchements, pour



Maugiron, d'après un portrait au crayon de couleur conservé à la Bibliothèque nationale (Dép[t] des Estampes).

le retarder d'assembler ses forces et les moyens qui lui étaient nécessaires pour aller en Flandre; lui faisant cependant à lui, à Bussy et à ses autres serviteurs, mille indignités, et faisant attaquer plusieurs querelles à Bussy, tantôt par Quélus, tantôt par Grammont, de jour, de nuit, et à toute heure, estimant qu'à quelqu'une de ces alarmes, mon frère s'y précipiterait, ce qui se faisait sans le su du roi. Mais Maugiron, qui le possédait lors, et qui, ayant quitté le service de mon frère, croyait qu'il s'en dût ressentir (ainsi qu'il est ordinaire que qui offense ne pardonne jamais), haïssait mon frère d'une telle haine, qu'il conjurait sa ruine en toutes façons, le bravant et méprisant sans respect. L'imprudence d'une folle jeunesse, enflée de la faveur du roi, le poussait à faire toutes insolences, s'étant ligué avec Quélus, Saint-Luc, Saint-Mesgrin, Grammont, Mauléon, Livarrot, et quelques autres jeunes gens que le roi favorisait; qui, suivis de toute la cour, à la façon des courtisans qui ne suivent que la faveur, entreprenaient toutes choses qui leur venaient en fantaisie, quelles qu'elles fussent. De sorte qu'il ne se passait jour qu'il n'y eût nouvelle querelle entre eux et Bussy [1], de qui le courage ne pouvait céder à nul. Mon frère, considérant que ces choses n'étaient pas pour avancer son voyage en Flandre, désirant plutôt adoucir le roi que l'aigrir, pour l'avoir favorable en son entreprise, estimant aussi que Bussy étant dehors

1. On remarquera l'espèce de tendresse et d'admiration qui perce à travers les paroles de Marguerite quand elle s'exprime sur le compte de Bussy. Il passe en effet pour avoir été placé par le duc d'Alençon lui-même dans les bonnes grâces les plus intimes de la reine de Navarre.

avancerait davantage de dresser les troupes nécessaires pour son armée, il l'envoie par ses terres, pour y donner ordre. Mais, Bussy étant parti, la persécution de mon frère ne cessa pour cela, et connut-on alors qu'encore que les belles qualités qu'il avait apportassent beaucoup de jalousie à Maugiron et à ces autres jeunes gens qui étaient près du roi, que la principale cause de leur haine contre Bussy était qu'il était serviteur de mon frère; car, depuis qu'il fut parti, ils bravent et morguent mon frère avec tant de mépris et si apparemment, que tout le monde le connaissait, encore que mon frère fût fort prudent et très patient de son naturel, et qu'il eût résolu souffrir toutes choses pour faire ses affaires en son entreprise de Flandre, espérant par ce moyen en sortir bientôt, et ne s'y revoir jamais plus sujet.

Cette persécution et ces indignités lui furent toutefois fort ennuyeuses et honteuses, même voyant qu'en haine de lui l'on tâchait à nuire en toutes façons à ses serviteurs; ayant depuis peu de jours fait perdre un grand procès à monsieur de la Chastre, pour ce que depuis peu il s'était rendu serviteur de mon frère. Le roi s'était laissé tellement emporter aux persuasions de Maugiron et de Saint-Luc qui étaient amis de madame de Senetaire, qu'il avait lui-même été solliciter ce procès pour elle contre monsieur de la Chastre, qui était alors auprès de mon frère; qui, s'en sentant offensé comme l'on peut penser, faisait participer mon frère à sa juste douleur.

§ 6. — MARIAGE DE SAINT-LUC. — MÉCONTENTEMENT DU ROI CONTRE SON FRÈRE.

En ces jours-là, le mariage de Saint-Luc se fit, auquel mon frère ne voulant assister me pria aussi d'en faire de même [1]; et la reine ma mère, qui ne se plaisait guère à la débordée outrecuidance de ces jeunes gens, craignant aussi que tout ce jour serait en joie et en débauche, et que mon frère n'ayant voulu être de la partie, l'on lui en dressât quelqu'une qui lui fût préjudiciable, fit trouver bon au roi qu'elle allât le jour des noces dîner à Saint-Maur, et nous y mena mon frère et moi; c'était le lundi gras. Nous revînmes le soir, la reine ma mère ayant tellement prêché mon frère qu'elle le fit consentir de paraître et se trouver au bal pour complaire au roi; mais au lieu que cela amendât ses affaires, elles s'en empirèrent; car y étant Maugiron et autres de sa cabale, ils commencèrent à le gausser avec des paroles si piquantes qu'un moindre que lui s'en fût offensé, lui disant qu'il avait bien perdu sa peine de s'être r'habillé; que l'on ne l'avait point trouvé à dire l'après-

1. « Le dimanche gras 9 février, Monsieur, frère du roi, accompagné de la reine sa mère, et de la reine de Navarre, sa sœur, s'en alla, dès le matin, promener au bois de Vincennes et à Saint-Maur-des-Fossés, tout exprès afin de n'assister aux noces qui, ce jour, furent faites au Louvre, en grande pompe, de Saint-Luc et de la demoiselle de Brissac, par la volonté et exprès commandement du roi, qui s'y trouva et y dansa en grande allégresse. La mariée était laide, bossue et contrefaite, et encore pis, selon le bruit de la cour, quelque artifice qu'elle employât pour sembler et paraître autre. » (Mémoires de L'Estoile.)

dîner; qu'il était venu à l'heure des ténèbres, parce qu'elles lui étaient propres, et l'attaquant de sa laideur et petite taille. Tout cela se disant à la nouvelle mariée, qui était auprès de lui, si haut qu'il se pouvait entendre. Mon frère connaissant que cela se faisait exprès pour le faire répondre, et le brouiller par ce moyen avec le roi, s'ôte de là, si plein de dépit et de colère qu'il n'en pouvait plus; lequel, après en avoir conféré avec monsieur de la Chastre, se résolut de s'en aller pour quelques jours à la chasse, pensant par son absence attiédir l'animosité de ces jeunes gens contre lui, et en faire plus aisément ses affaires avec le roi, pour la préparation de l'armée qui lui était nécessaire pour aller en Flandre. Il s'en va trouver la reine ma mère qui se déshabillait, lui dit ce qui s'était passé au bal; de quoi elle fut très marrie, et lui fait entendre la résolution que là-dessus il avait prise, qu'elle trouve très bonne, et lui promet de la faire agréer au roi, et, en son absence, de le solliciter de lui fournir promptement ce qu'il lui avait promis pour son entreprise de Flandre; et monsieur de Villequier étant là, elle lui commande d'aller faire entendre au roi le désir que mon frère avait d'aller pour quelques jours à la chasse, ce qui lui semblait qu'il ne serait que bon, pour apaiser toutes les brouilleries qui étaient entre lui et ces jeunes gens, Maugiron, Saint-Luc, Quélus et les autres.

§ 7. — LE ROI REFUSE A MONSIEUR L'AUTORISATION DE QUITTER LA COUR.

Mon frère se retirant en sa chambre, tenant son congé pour obtenu, commande à tous ses gens d'être

le lendemain prêts pour aller à la chasse à Saint-Germain, où il voulait demeurer quelques jours à courre le cerf, ordonne à son grand veneur d'y faire trouver les chiens, et se couche en cette intention de se lever le lendemain matin, pour aller à la chasse soulager et divertir un peu son esprit des brouilleries de la cour. Monsieur de Villequier cependant était allé, par le commandement de la reine ma mère, demander son congé au roi, qui d'abord lui accorda. Mais demeuré seul en son cabinet avec le conseil de Jéroboam, de cinq à six jeunes hommes, ils lui rendent ce partement fort suspect, et le mettent en telle appréhension, qu'ils lui font faire une des plus grandes folies qui se soit faite de notre temps, qui fut de prendre mon frère et tous ses principaux serviteurs prisonniers.

§ 8. — ARRESTATION DE MONSIEUR. LA REINE MARGUERITE VEUT PARTAGER SA CAPTIVITÉ.

S'il fut imprudemment délibéré, il fut encore plus indiscrètement exécuté ; car le roi, soudain, prenant sa robe de nuit, s'en alla trouver la reine ma mère tout ému, comme si une alarme publique ou l'ennemi eût été à la porte, lui disant : « Comment, madame, que pensez-vous m'avoir demandé de laisser aller mon frère? Ne voyez-vous pas, s'il s'en va, le danger où vous mettez mon État? Sans doute sous cette chasse il y a quelque dangereuse entreprise. Je m'en vais me saisir de lui et de tous ses gens, et ferai chercher dans ses coffres; je m'assure que nous découvrirons de grandes choses. » Et en même temps, ayant avec lui le sieur de Losse, capitaine des gardes, et quelques archers écossais, la reine ma mère crai-

gnant qu'en cette précipitation il fît quelque tort à la vie de mon frère, le prie qu'elle aille avec lui, et toute déshabillée comme elle était, s'accommodant comme elle peut avec son manteau de nuit, le suit montant à la chambre de mon frère, où le roi frappe rudement, criant que l'on lui ouvrît, que c'était lui. Mon frère se réveille en sursaut, et, sachant bien qu'il n'avait rien fait qui lui dût donner crainte, dit à Cangé, son valet de chambre, qu'il lui ouvrît la porte. Le roi, entrant en cette furie, commença à le gourmander, et lui dire qu'il ne cesserait jamais d'entreprendre contre son État, et qu'il lui apprendrait que c'est que de s'attaquer à son roi. Sur cela, il commande à ses archers d'emporter ses coffres hors de là, et de tirer ses valets de chambre hors de la chambre. Il fouille lui-même le lit de son frère, pour voir s'il y trouverait quelques papiers. Mon frère, ayant une lettre de madame de Sauve, qu'il avait reçue ce soir-là, la prend à la main pour empêcher que l'on ne la vît. Le roi s'efforce de la lui ôter. Lui y résistant, et le priant à mains jointes de ne la voir point, cela en donne plus d'envie au roi, croyant que ce papier serait assez suffisant pour faire le procès à mon frère. Enfin l'ayant ouverte en la présence de la reine ma mère, ils restèrent aussi confus que Caton quand, ayant contraint César dans le Sénat de montrer le papier qui lui avait été apporté, disant que c'était chose qui importait au bien de la république, il lui fit voir que c'était une lettre d'amour de la sœur du même Caton, adressant à César.

La honte de cette tromperie augmentant plutôt, par le dépit, la colère du roi que la diminuant, sans vouloir écouter mon frère, lequel demandait sans cesse de quoi on l'accusait et pourquoi l'on le traitait ainsi, il le commet à la garde de monsieur de

Losse et des Écossais, leur commandant de ne le laisser parler à personne. Cela se fit une heure environ après minuit. Mon frère demeure de cette façon, étant plus en peine de moi que de lui, croyant bien que l'on m'en avait fait autant, et ne croyant pas qu'un si violent et si injuste commencement pût avoir autre qu'une sinistre fin; et voyant que monsieur de Losse avait la larme à l'œil, de regret de voir passer les choses en cette sorte, et que toutefois à cause des archers qui étaient là, il ne lui osait parler librement, il lui demande seulement ce qui était de moi. Monsieur de Losse répond qu'on ne m'avait encore rien demandé. Mon frère lui répond : « Cela soulage beaucoup ma peine de savoir ma sœur libre, mais encore qu'elle soit en cet état, je m'assure qu'elle m'aime tant, qu'elle aimera mieux se captiver avec moi que de vivre libre sans moi »; et le pria d'aller supplier la reine ma mère qu'elle obtînt du roi que je demeurasse en sa captivité avec lui; ce qui lui fut accordé.

Cette ferme créance qu'il eut de la grandeur et fermeté de mon amitié me fut une obligation si particulière, bien que par ses bons offices il en eût acquis plusieurs grandes sur moi, que j'ai toujours mis celle-là au premier rang. Soudain qu'il eut cette permission, qui fut sur le point du jour, il pria monsieur de Losse de m'envoyer un des archers écossais qui était là, pour m'annoncer cette triste nouvelle et me faire venir en la chambre. Cet archer entrant en la mienne, trouve que je dormais encore sans avoir rien su de tout ce qui s'était passé. Il ouvre mon rideau et, en langage propre aux Écossais, me dit : « Bonjour, madame, monsieur votre frère vous prie de le venir voir ». Je regarde cet homme, presque toute endormie, pensant rêver, et

le reconnaissant, je lui demande s'il n'était pas un Écossais de la garde. Il me dit que oui, et je lui répliquai : « Et qu'est-ce donc? mon frère n'a-t-il point d'autre messager que vous pour m'envoyer? » Il me dit que non, que ses gens lui avaient été ôtés, et me conta en son langage ce qui lui était advenu la nuit, et que mon frère avait obtenu permission pour moi de demeurer avec lui durant sa captivité. Et voyant que je m'affligeais fort, il s'approcha de moi et me dit tout bas : « Ne vous fâchez point; j'ai moyen de sauver votre frère et le ferai, n'en doutez point, mais il faudra que je m'en aille avec lui ». Je l'assurai de toute la récompense qu'il pouvait espérer de nous, et, me hâtant de m'habiller, je m'en allai avec lui toute seule à la chambre de mon frère. Il me fallait traverser toute la cour, toute pleine de gens qui avaient accoutumé d'accourir pour me voir et honorer. Lors chacun voyant, comme courtisans, comme la fortune me tournait visage, et eux aussi ne firent pas semblant de m'apercevoir. Entrant en la chambre de mon frère, je le trouve avec une si grande constance, qu'il n'avait rien changé de sa façon ni de sa tranquillité ordinaire. Me voyant, il me dit, m'embrassant avec un visage plus joyeux que triste : « Ma reine, cessez, je vous prie, vos larmes. En la condition que je suis, votre ennui est la seule chose qui me pourrait affliger; car mon innocence et la droite intention que j'ai eue m'empêchent de craindre toutes les accusations de mes ennemis. Que si injustement l'on veut faire tort à ma vie, ceux qui feront cette cruauté se feront plus de tort qu'à moi, qui ai assez de courage et de résolution pour mépriser une injuste mort. Aussi n'est-ce ce que je redoute le plus, ma vie ayant été jusqu'ici accompagnée de tant de traverses

et de peines, que ne sachant que c'est des félicités de ce monde, je ne dois avoir regret de les abandonner. La seule appréhension que j'ai est que, ne pouvant me faire justement mourir, l'on me veuille faire languir en la solitude d'une longue prison, où encore je mépriserai leur tyrannie, pourvu que vous me vouliez tant obliger de m'assister de votre présence. »

Ces paroles, au lieu d'arrêter mes larmes, me pensèrent faire verser toute l'humeur de ma vue. Je lui réponds en sanglotant que ma vie et ma fortune étaient attachées à la sienne, qu'il n'était en la puissance que de Dieu seul d'empêcher que je l'assistasse, en quelque condition qu'il pût être ; que si on l'emmenait de là, et que l'on ne me permît d'être avec lui, je me tuerais en sa présence. Passant en ces discours quelques heures et recherchant ensemble l'occasion qui avait convié le roi de prendre une si cruelle et injuste aigreur contre lui, et ne nous la pouvant imaginer, l'heure vint de l'ouverture de la porte du château ; où un jeune homme indiscret, qui était à Bussy, étant reconnu par les gardes et arrêté, ils lui demandèrent où il allait. Lui, étonné et surpris, leur répond qu'il allait trouver son maître. Cette parole rapportée au roi, l'on soupçonne qu'il est dans le Louvre, où l'après-dîner, revenant de Saint-Germain , mon frère l'avait fait entrer parmi la troupe, pour conférer avec lui des affaires de l'armée qu'il faisait pour Flandre, ne pensant pas lors devoir partir de sitôt de la cour, comme depuis inopinément il se résolut.

Le soir, sur les occasions que j'ai dites, l'Archant, capitaine des gardes, ayant commandement du roi de le chercher, et se saisir de lui et de Cimier, s'il les pouvait trouver, faisant cette commission à re-

gret (pour être ami intime à Bussy, duquel il était appelé par alliance son père, et lui le nommait son fils), il monte à la chambre de Cimier, où il se saisit de lui; et se doutant bien que Bussy y était caché, il fait une légère recherche, étant bien aise de ne le trouver pas. Mais Bussy, qui était sur le lit, et qui voyait qu'il demeurait seul en cette chambre, craignant que la commission fût donnée à quelqu'autre avec lequel il ne serait en telle sûreté; désirant plutôt d'être en la garde de l'Archant, qui était honnête homme et son ami; comme il était d'une humeur gaillarde et bouffonne, à qui les dangers et hasards n'avaient jamais pu faire ressentir la peur; comme l'Archant passait la porte pour s'en aller, emmenant Cimier, il sort la tête du rideau et lui dit : « Hé quoi, mon père, comment! vous vous en voulez aller ainsi sans moi? N'estimez-vous pas ma conduite plus honorable que celle de ce pendard de Cimier? » L'Archant se tourna et lui dit : « Ah! mon fils, plût à Dieu qu'il m'eût coûté un bras et que vous ne fussiez pas ici! » Il lui répond : « Mon père, c'est signe que mes affaires se portent bien », allant toujours se gaussant de Cimier, pour la tremblante peur où il le voyait. L'Archant les mit en une chambre avec gardes et s'en alla prendre monsieur de la Chastre et le mener à la Bastille.

Pendant que toutes ces choses se faisaient, monsieur de Losse, bon homme vieil, qui avait été gouverneur du roi mon mari, et qui m'aimait comme sa fille, ayant la garde de mon frère, connaissant l'injustice que l'on lui faisait, et détestant le mauvais conseil par lequel le roi se gouvernait, ayant envie de nous obliger tous deux, se résout de sauver mon frère; et pour me découvrir son intention, commande aux archers écossais de se tenir sur le degré du

dehors de la porte de mon frère, n'en retenant que deux avec soi, de qui il se fiait, et me tirant à part, me dit : « Il n'y a bon Français à qui le cœur ne saigne de voir ce que nous voyons. J'ai été trop serviteur du roi votre père pour ne sacrifier ma vie pour ses enfants. Je crois que j'aurai la garde de monsieur votre frère en quelque lieu que l'on le tienne; assurez-le qu'au hasard de ma vie je le sauverai; mais, afin que l'on ne s'aperçoive de mon intention, ne parlons plus ensemble; mais soyez-en certaine. » Cette espérance me consolait un peu; et reprenant mes esprits, je dis à mon frère que nous ne devions point demeurer en cette forme d'inquisition, sans savoir ce que nous avions fait, que c'était affaire à des faquins d'être tenus ainsi. Je priai monsieur de Losse, puisque le roi ne voulait permettre que la reine ma mère montât, qu'il lui plût nous faire savoir par quelqu'un des siens la cause de notre rétention. Monsieur de Combaut, qui était chef du conseil des jeunes gens, nous fut envoyé, qui, avec sa gravité naturelle, nous dit qu'il était envoyé là pour savoir ce que nous voulions faire entendre au roi. Nous lui dîmes que nous avions désir de parler à quelqu'un du roi, pour savoir l'occasion de notre rétention, que nous ne la pouvions imaginer. Il nous répond gravement qu'il ne fallait demander aux Dieux et aux rois raison de leurs effets, qu'ils faisaient tout à bonne et juste cause. Nous lui répondîmes que nous n'étions pas personnes pour être tenues comme ceux que l'on met à l'inquisition, à qui l'on fait deviner ce qu'ils ont fait. Nous n'en pûmes tirer autre chose, sinon qu'il s'emploierait pour nous et qu'il nous y ferait tous les meilleurs offices qu'il pourrait. Mon frère se prend à rire, mais moi qui étais toute convertie en douleur, pour voir

en danger mon frère que je chérissais plus que moi-même, j'eus beaucoup de peine à m'empêcher de lui parler comme il méritait.

§ 9. — LE ROI LÈVE LES ARRÈTS DE SON FRÈRE. RÉCONCILIATION.

Pendant qu'il faisait son rapport au roi, la reine ma mère étant en sa chambre, avec l'affliction que l'on peut penser, qui, comme princesse très prudente, prévoyait bien que cet excès fait sans sujet ni raison pourrait, si mon frère n'avait le naturel bon, apporter beaucoup de malheur en ce royaume, envoya querir tous les vieux du conseil, monsieur le chancelier, les princes, seigneurs et maréchaux de France, qui étaient tous merveilleusement scandalisés du mauvais conseil qu'on avait donné au roi, disant tous à la reine ma mère qu'elle s'y devait opposer, et remontrer au roi le tort qu'il se faisait, qu'on ne pouvait empêcher que ce qui avait été fait jusqu'alors ne fût, mais qu'il fallait rhabiller cela le mieux que l'on pourrait.

La reine ma mère va soudain trouver le roi avec tous ces messieurs qui lui remontrent de quelle importance étaient ces effets. Le roi, ayant les yeux dessillés du pernicieux conseil de ces jeunes gens, trouve bon ce que ces vieux seigneurs et conseillers lui représentent, et prie la reine ma mère de rhabiller cela, et faire que mon frère oubliât tout ce qui s'était passé, et qu'il n'en sût point mauvais gré à ces jeunes gens; et que par même moyen l'accord de Bussy et de Quélus fût fait. Cela résolu, toutes les gardes furent soudain ôtées à mon frère, et la reine ma mère, le venant trouver en sa chambre, lui

dit qu'il devait louer Dieu de la grâce qu'il lui avait faite, de le délivrer d'un si grand danger; qu'elle avait vu l'heure qu'elle ne savait qu'espérer de sa vie; que puisqu'il connaissait par cela que le roi était de telle humeur, qu'il s'offensait non seulement des effets, mais des imaginations, et qu'étant résolu en ses opinions, sans s'arrêter à aucun avis ni d'elle ni d'autre, il exécutait tout ce qui lui venait en fanfaisie « pour ne le jeter plus en ces aigreurs, cela le devait faire résoudre à s'accommoder du tout à sa volonté, et de venir trouver le roi, montrant ne se ressentir point de ce qui s'était passé contre sa personne et ne s'en souvenir point. Nous répondîmes que nous avions grandement à louer Dieu de la grâce qu'il nous avait faite, de nous garantir de l'injustice que l'on nous préparait, de quoi, après Dieu, nous lui connaissions lui en avoir, à elle, toute l'obligation; mais que la qualité de mon frère ne permettait pas que l'on le pût mettre en prison sans sujet et l'en tirer sans formalité de justification et satisfaction. La reine répond que, les choses faites, Dieu même ne pouvait faire qu'elles ne fussent, mais que l'on rhabillerait le désordre qui avait été à sa prise, en faisant sa délivrance avec tout l'honneur et satisfaction qu'il pourrait désirer, qu'aussi qu'il fallait qu'il contentât le roi en tout, lui parlant avec tel respect et de telle affection à son service qu'il en demeurât content; et qu'il fît outre cela que Bussy et Quélus s'accordassent, de sorte qu'il ne restât rien qui les pût brouiller; avouant bien que le principal motif qui avait produit ce mauvais conseil et ces mauvais effets, avait été la crainte que l'on avait eue du combat que le vieux Bussy, digne père d'un si digne fils, avait demandé, suppliant le roi trouver bon qu'il secondât son fils le brave Bussy, et que monsieur de

Quélus fût secondé du sien; qu'eux quatre finiraient cette querelle, sans brouiller la cour comme elle avait été pour cette querelle, ni mettre tant de gens en



François, duc d'Alençon ou d'Anjou, d'après une esquisse au trait de plume. (Bibliothèque nationale, Dép[t] des Estampes, Portraits historiques.)

peine. Mon frère lui promit que Bussy, voyant qu'il n'y avait point d'espérance de se battre, ferait pour sortir de prison ce qu'elle commanderait. La reine

ma mère redescendant, elle fit trouver bon au roi de faire sa délivrance avec honneur. Et pour cet effet il vint en la chambre de la reine ma mère, avec tous les princes, seigneurs et autres conseillers de son conseil et nous envoya querir mon frère et moi par monsieur de Villequier, où comme nous allions trouver Sa Majesté, passant par les salles et chambres, nous les trouvâmes toutes pleines de gens qui nous regardaient la larme à l'œil, louant Dieu de nous voir hors de danger. Entrant dans la chambre de la reine ma mère, nous trouvâmes le roi avec cette compagnie que j'ai dit, qui, voyant mon frère, lui dit qu'il le priait de ne point trouver étrange et ne s'offenser point de ce qu'il avait fait, poussé du zèle qu'il avait au repos de son État, et qu'il crût que ce n'avait point été avec intention de lui faire nul déplaisir. Mon frère lui répond qu'il devait et avait voué tant de services à Sa Majesté qu'il trouverait toujours bon tout ce qu'il lui plairait, mais qu'il le suppliait très humblement considérer que la dévotion et fidélité qu'il lui avait témoignées ne méritaient pas un tel traitement; toutefois qu'il n'en accusait que son malheur et restait assez satisfait si le roi reconnaissait son innocence. Le roi lui répondit que oui, qu'il n'en était point en doute, et qu'il le priait de faire autant d'état de son amitié qu'il avait jamais fait. Sur cela la reine ma mère les prit tous deux et les fit embrasser.

Soudain le roi commanda que l'on fît venir Bussy pour l'accorder avec Quélus, et que l'on mît en liberté Cimier et monsieur de la Chastre. Bussy entrant en la chambre avec cette belle façon qui lui était naturelle, le roi lui dit qu'il voulait qu'il s'accordât avec Quélus, et qu'il ne se parlât plus de leur querelle, et lui commanda d'embrasser Quélus. Bussy lui ré-

pond : « Et non, que cela, sire? s'il vous plaît que je le baise, j'y suis tout disposé », et, accommodant les gestes avec la parole, lui fit une embrassade à la Pantalonne, de quoi toute la compagnie, bien qu'encore étonnée et saisie de ce qui s'était passé, ne se put empêcher de rire. Les plus avisés jugèrent que cette légère satisfaction que recevait mon frère, n'était appareil suffisant à un si grand mal. Cela fait, le roi et la reine ma mère, s'approchant de moi, me dirent qu'il fallait que je tinsse la main à ce que mon frère ne conservât nulle souvenance qui le pût éloigner de l'obéissance et affection qu'il devait au roi. Je lui répondis que mon frère était si prudent et avait tant de dévotion à son service, qu'il n'avait besoin d'y être sollicité, ni par moi ni par autre; mais qu'il n'avait reçu et ne recevrait jamais autre conseil de moi, que ce qui serait conforme à leur volonté et son devoir.

Étant lors trois heures après midi, que personne n'avait encore dîné, la reine ma mère voulut que nous dînassions tous ensemble; puis commanda à mon frère et à moi d'aller changer nos habits, qui étaient convenables à la triste condition d'où nous étions présentement sortis, et nous aller parer pour nous trouver au souper du roi et au bal. Elle y fut obéie pour les choses qui se pouvaient devêtir ou remettre; mais, pour le visage qui est la vive image de l'âme, la passion du juste mécontentement que nous avions s'y lisait, aussi apparente qu'elle y avait été imprimée, avec la force et violence du dépit et juste dédain que nous ressentions par l'effet de tous les actes de cette tragi-comédie. Laquelle étant finie de cette façon, le chevalier de Seure, que la reine ma mère avait baillé à mon frère pour coucher en sa chambre, et qu'elle prenait plaisir d'ouïr quelque-

fois causer, pour être d'humeur libre, et qui disait de bonne grâce ce qu'il voulait, tenant un peu de l'humeur d'un philosophe cynique, se trouvant devant elle, elle lui demanda : « Eh bien, monsieur de Seure, que dites-vous de tout ceci? — C'est trop peu, dit-il, pour faire à bon escient, et trop pour se jouer. » Et se tournant vers moi, sans qu'elle le pût entendre, me dit : « Je ne crois pas que ce soit ici le dernier acte de ce jeu; notre homme (voulant parler de mon frère) me tromperait bien, s'il en demeurait là [1] ».

1. L'Estoile résume de la manière suivante ces incidents tragi-comiques :

« Or était M. le duc résolu de partir, le lendemain, jour du mardi gras, pour se retirer à Angers, et avait commandé à ses gens de tenir son train et cariage tout prêt pour déloger. De quoi le roi et la reine sa mère, avertis, entrèrent en quelques soupçons et défiances, de mode que, la nuit sortant du bal, ils l'allèrent voir en sa chambre, où, montés en hauts propos, s'assurèrent de la personne dudit seigneur duc, lui laissant garde en sa chambre, et le matin firent saisir la Chastre, Cimier, de la Rochepot et autres des plus près approchant la personne dudit seigneur duc, qu'ils firent mettre à la Bastille sous bonne et sûre garde. Et tendaient les affaires à grand trouble, quand sur le midi, par l'intervention de M. de Lorraine, le roi et Monsieur, son frère, furent réconciliés, s'embrassèrent avec larmes et promirent de demeurer bons frères et bons amis, et furent les prisonniers délivrés; jurèrent pareillement Bussy et les autres favoris de M. le duc, comme aussi firent Quélus, Saint-Luc et les autres mignons du roi, de vivre, dès lors, en s'aimant fraternellement, sans haine et sans querelle, s'entr'embrassèrent plusieurs fois en signe de réconciliation, faisant à la courtisane la meilleure pippée du monde.

« Le jeudi 13 février, second jour de carême, le sei-

§ 10. — MONSIEUR CONTINUE A ÊTRE SURVEILLÉ. SON ÉVASION.

Cette journée étant passée de cette façon, le mal ayant seulement été adouci par le dehors et non par le dedans, les jeunes gens qui possédaient le roi, jugeant le naturel de mon frère par le leur, et leur jugement peu expérimenté ne permettant pas qu'ils pussent juger ce que peut le devoir et l'amour de la patrie sur un prince si grand et si bien né qu'il était, persuadent au roi, pour toujours joindre leur cause à la sienne, que mon frère n'oublierait jamais l'affront public qu'il avait reçu, et s'en voudrait venger. Le roi, sans se souvenir de l'erreur que lui avaient fait commettre ces jeunes gens, reçoit soudain cette seconde impression, et commande aux capitaines des gardes que l'on prît soigneusement garde aux portes que mon frère ne sortît point, et que tous les soirs on fît sortir tous les gens de mon frère hors du Louvre, lui laissant seulement ce qui couchait d'ordinaire dans sa chambre ou dans sa garde-robe. Mon frère se voyant traité de cette façon et être à la miséricorde de ces jeunes cervelles, qui, sans respect ni jugement, faisaient disposer de lui au roi comme il leur venait en fantaisie, craignant qu'il ne lui advînt pis, ayant l'exemple trop récent

gneur de Combaud, maître d'hôtel du roi et l'un de ses favoris, donna à dîner aux mignons, lesquels il traita magnifiquement, et burent les uns aux autres et s'entre-caressèrent courtisannement. Et pria Bussy la compagnie à dîner au samedi ensuivant, tellement qu'il n'y avait plus d'apparence ni espérance d'autre chose que de toute bonne réconciliation et amitié. »

de ce qui, sans occasion ni raison, lui avait été fait, ayant supporté trois jours l'appréhension de ce danger, se résolut de s'ôter de là, pour se retirer chez lui, et ne revenir plus à la cour, mais avancer ses affaires le plus promptement qu'il pourrait pour s'en aller en Flandre. Il me communique cette volonté; et voyant que c'était sa sûreté, et que le roi ni cet État n'y pouvaient recevoir de préjudice, je l'approuvai; et en cherchant les moyens (voyant qu'il ne pouvait sortir par les portes du Louvre, qui étaient si curieusement gardées, que même l'on regardait tous ceux qui passaient au visage), il ne s'en trouve point d'autre que de sortir par la fenêtre de ma chambre, qui regardait dans le fossé, et était au second étage. Il me prie, pour cet effet, faire provision d'un câble fort et bon, et de la longueur nécessaire. A quoi je pourvois soudain, faisant emporter le jour même, par un garçon qui m'était fidèle, une malle de luth qui était rompue, comme pour la faire racoustrer; et à quelques heures de là, la rapportant, il y mit le câble qui nous était nécessaire.

L'heure du souper étant venue, qui était un jour maigre, que le roi ne soupait point, la reine ma mère soupa seule en sa petite salle, et moi avec elle. Mon frère, bien qu'il fût assez patient et discret en toutes ses actions, sollicité de la souvenance de l'affront qu'il avait reçu et du danger qui le menaçait, impatient de sortir, s'y trouve, comme je me lève de table, et me dit à l'oreille qu'il me priait de me hâter, et de venir tôt à ma chambre où il se trouverait. Monsieur de Matignon, qui n'était encore maréchal, un dangereux et fin Normand, qui n'aimait point mon frère, en étant averti par quelqu'un qui peut-être n'avait pas bien tenu sa langue, ou le conjecturant sur la façon de quoi m'avait parlé mon

frère, dit à la reine ma mère, comme elle entrait en sa chambre (ce que j'entrouïs presque, étant assez près d'elle et y prenant garde, et observant curieusement tout ce qui se passait, comme font ceux qui se trouvent en pareil état, et sur le point de leur délivrance sont agités de crainte et d'espérance), que sans doute mon frère s'en voulait aller; que demain il ne serait plus là; qu'il le savait très bien; qu'elle y mît ordre. Je vis qu'elle se troubla à cette nouvelle, ce qui me donna encore plus d'appréhension que nous fussions découverts. Nous entrant en son cabinet, elle me tint à part, et me dit : « Avez-vous vu ce que Matignon m'a dit? » Je lui dis : « Je ne l'ai pas entendu, madame, mais j'ai vu que c'était chose qui vous donnait peine. — Oui, ce dit-elle, bien fort; car vous savez que j'ai répondu au roi que votre frère ne s'en irait point; et Matignon me vient de dire qu'il savait très bien qu'il ne sera demain ici. » Lors me trouvant entre ces deux extrémités, ou de manquer à la fidélité que je devais à mon frère, et mettre sa vie en danger, ou de jurer contre la vérité (chose que je n'eusse voulu pour éviter mille morts), je me trouvai en si grande perplexité, que si Dieu ne m'eût assistée, ma façon eût assez témoigné, sans parler, ce que je craignais qui fût découvert. Mais comme Dieu assiste les bonnes intentions, et sa divine bonté opérait en cette œuvre pour sauver mon frère, je composai tellement mon visage et mes paroles, qu'elle ne put rien connaître que ce que je voulais, et que je n'offensai mon âme ni ma conscience par aucun faux serment. Je lui dis donc si elle ne connaissait pas bien la haine que monsieur de Matignon portait à mon frère; que c'était un brouillon malicieux qui avait regret de nous voir tous d'accord; que lorsque mon frère s'en irait, que j'en voulais

répondre de ma vie; que je m'assurais bien que ne m'ayant jamais rien célé, qu'il m'eût communiqué son dessein, s'il eût eu cette volonté; que, lorsque cela serait, je lui abandonnerais ma vie : ce que je disais, m'assurant bien que, mon frère étant sauvé, l'on ne m'eût osé faire déplaisir; et au pis aller, quand nous eussions été découverts, j'aimais trop mieux engager ma vie que d'offenser mon âme par un faux serment, et mettre la vie de mon frère au hasard. Elle, ne recherchant pas de près le sens de mes paroles, me dit : « Pensez bien à ce que vous dites, vous m'en serez caution; vous m'en répondrez sur votre vie ». Je lui dis en me souriant que c'était ce que je voulais, et, lui donnant le bonsoir, je m'en allai en ma chambre, où me déshabillant en diligence, et me mettant au lit, pour me défaire de mes dames et filles, étant restée seule avec mes femmes de chambre, mon frère vient avec Cimier et Cangé; et me relevant, nous accommodâmes la corde avec un bâton, et ayant regardé dans le fossé s'il y avait personne, étant seulement aidée de trois de mes femmes qui couchaient en ma chambre, et du garçon de la chambre qui m'avait apporté la corde, nous descendons premièrement mon frère, qui riait et gaussait sans avoir aucune appréhension, bien qu'il y eût une très grande hauteur, puis Cimier, qui, pâle et tremblant, ne se pouvait presque tenir de peur, puis Cangé, son valet de chambre. Dieu conduisit si heureusement mon frère sans être découvert, qu'il se rendit à Sainte-Geneviève, où Bussy l'attendait, qui, du consentement de l'abbé, avait fait un trou à la muraille de la ville par laquelle il sortit; et trouvant là des chevaux tout prêts, il se retira à Angers sans aucune infortune. Comme nous descendions Cangé le dernier, il se lève un homme du fond du fossé,

qui commence à courir vers le logis qui est auprès du jeu de paume, qui est le chemin où l'on va vers le corps de garde. Moi qui en tout ce hasard n'avais jamais appréhendé ce qui était de mon particulier, mais seulement la sûreté ou le danger de mon frère, demi-pâmée de peur, croyant que ce fût quelqu'un qui, suivant l'avis de monsieur de Matignon, eût été là pour nous guetter, estimant que mon frère fût pris, j'entrai en un désespoir qui ne se peut représenter que par l'essai de choses semblables.

Étant en ces altères, mes femmes, plus curieuses que moi de ma sûreté et de la leur, prennent la corde et la mettent au feu, afin qu'elle ne fût trouvée, si le malheur était si grand que cet homme qui s'était levé du fossé y eût été mis pour guetter. Cette corde, étant fort longue, fait une si grande flamme que le feu se met dans la cheminée, de façon que sortant par-dessus le couvert, et étant aperçu des archers qui étaient cette nuit-là de garde, ils viennent frapper effroyablement à ma porte, disant que l'on ouvrît promptement.

Lors, bien que je pensasse à ce coup-là que mon frère fût pris, et que nous fussions tous deux perdus; ayant toujours néanmoins espérance en Dieu qui me conservait le jugement entier (grâce qu'il a plu à sa divine bonté me faire en tous les dangers que je me suis trouvée), voyant que la corde n'était pas que demi-brûlée, je dis à mes femmes qu'elles allassent tout bellement à la porte demander ce qu'ils voulaient, parlant bas, comme si j'eusse dormi : ce qu'elles font, et les archers leur dirent que c'était le feu qui était à ma cheminée, et qu'ils venaient pour l'éteindre. Mes femmes leur dirent que ce n'était rien, et qu'elles l'éteindraient bien, et qu'ils se gardassent bien de m'éveiller. Ils s'en revont. Cette

alarme passée, à deux heures de là, voici M. de Losse qui me vient querir, pour aller trouver le roi et la reine ma mère, pour leur rendre raison de la sortie de mon frère, en ayant été avertis par l'abbé de Sainte-Geneviève, qui, pour n'en être embrouillé, et du consentement même de mon frère, lorsqu'il vit qu'il était assez loin pour ne pouvoir être attrapé, en vint avertir le roi, disant qu'il l'avait surpris en sa maison, et que l'ayant tenu enfermé, jusqu'à ce qu'ils eussent fait leur trou, il n'avait pu plus tôt en venir avertir le roi[1].

§ 11. — LE ROI CHEZ SA SOEUR.

Il me trouva au lit, car c'était la nuit, et me levant soudain avec mon manteau de nuit, une de mes femmes, indiscrète et effrayée, se prend à mon manteau, en criant et pleurant, disant que je n'en reviendrais jamais. M. de Losse, la repoussant, me dit tout bas : « Si cette femme avait fait ce trait devant une personne qui ne vous fût serviteur

1. « Monsieur, de sa part, faisait mine et contenance avec le roi son frère, la reine sa mère, et autres princes et seigneurs courtisans, et néanmoins tout à coup et à l'improviste, dès le lendemain, qui était le vendredi 14 de ce mois, sur les sept heures du soir, s'en étant allé à l'abbaye Sainte-Geneviève et faisant semblant de venir faire collation avec l'abbé, s'en va en certain endroit de ladite abbaye à ce destiné et ordonné, et par-dessus les murailles de la ville se fait descendre avec une corde dans le fossé, comme semblablement firent la Chastre, Bussy, Cimier, Chamvallon, le chevalier Breton, la Rochepot et autres de ses favoris, et sur chevaux prêts et exprès et apostés se retirèrent à Angers en diligence. » (L'Estoile.)

comme je suis, cela vous mettrait en peine; mais ne craignez rien et louez Dieu, car monsieur votre frère est sauvé ». Ces paroles me furent un secours bien nécessaire pour me fortifier contre les menaces et intimidations que j'avais à souffrir du roi, que je trouvai assis au chevet du lit de la reine ma mère, en une telle colère que je crois qu'il me l'eût fait ressentir, si la crainte de l'absence de mon frère et la présence de la reine ma mère ne l'en eussent empêché. Ils me dirent tous deux ensemble que je leur avais dit que mon frère ne s'en irait point, et que je leur en avais répondu. Je leur dis que oui, mais qu'il m'avait trompé en cela comme eux; que toutefois je leur répondais, à peine de ma vie, que son partement n'apporterait aucune altération au service du roi, et qu'il s'en allait seulement chez lui, pour donner ordre à ce qui lui était nécessaire pour son entreprise de Flandre. Cela adoucit un peu le roi, et me laissa retourner en ma chambre.

§ 12. — LA REINE MÈRE ESSAYE DE RAMENER MONSIEUR.
(L'Estoile.)

De cette telle et comme larronnesse départie furent le roi, la reine sa mère, toute la cour et le peuple de Paris merveilleusement ébahis et scandalisés, et partit la reine dès le lendemain 15 du mois, pour aller trouver son fils et tâcher de le ramener ou apaiser, et laissèrent le roi et elle librement départir de Paris et le suivre tous les gentilshommes et officiers de sa maison, ensemble tous ses mulets, coffres et bagages, ne le voulant en rien irriter, mais recherchant tous moyens de le contenter, en sorte qu'il ne pût prendre juste ou apparente occasion de rien remuer.

Le mercredi 12 mars, la reine mère arriva à Paris, retournant d'Angers, de voir monsieur le duc son fils, d'où elle rapporta assez froide réponse, et en revint fort mal contente, combien que Monsieur l'eût bien assurée de ne vouloir s'en remuer. Son mécontentement était de ce que Bussy vint trois lieues au-devant d'elle hors la ville d'Angers, et après lui la Chastre une lieue, et leur demandant où était son fils, lui firent réponse qu'il se trouvait mal; et quand elle répliqua s'ils le tenaient point prisonnier, puisqu'il ne venait point au-devant d'elle, dirent en riant que non, mais qu'il ne se pouvait soutenir.

Arrivée à Angers, elle ne voulut aller droit au château, où la Chastre et Bussy la voulaient mener, leur disant qu'ils l'y pourraient retenir prisonnière, comme son fils, et alla loger ailleurs en la ville.

Et un jour après, voyant que Monsieur ne faisait compte de venir vers elle, elle alla au château le trouver, où on la fit entrer par un guichet, ce qu'elle trouva fort mauvais, et dit que c'était la première fois qu'on lui avait fait passer le guichet, et monsieur le duc se fit descendre du château dans une chaise à bras, faisant semblant de s'être démis une jambe et ne pouvoir cheminer, et se fit porter de cette façon au-devant d'elle jusqu'à la porte du château.

§ 13. — SEMONCE D'UNE MOURANTE A LA REINE DE NAVARRE.

Le samedi 12 avril, Mme la princesse de la Roche-sur-Yon mourut en son hôtel aux faubourgs Saint-Germain-des-Prés (heureusement et en Dieu, détestant le monde et sa vanité, et avec une belle confession et reconnaissance de ses péchés, passa de cette vie en l'autre meilleure), avec une grande résolution et assurance aux promesses de Dieu. Deux jours avant

qu'elle mourût, la reine de Navarre, qui l'aimait fort, la fut voir, à laquelle elle dit ces mots : « Madame, vous voyez ici un bel exemple en moi, que Dieu vous propose. Il faut mourir, madame, et laisser ce monde ici, songez-y. Il passe et nous fait passer à ce grand juge, devant le trône judicial duquel il faut tous comparaître et grands et petits, et rois et reines. Retirez-vous, madame, je vous prie; car il me faut prier et songer à mon Dieu, et vous ne me faites que ramentevoir le monde quand je vous regarde. » Cela, disait-elle, pour ce que la reine de Navarre était, comme de coutume, diaprée et fardée, ce qu'on appelle à la cour bien accoutrée à son avantage.

§ 14. — DÉSORDRE ET VÉNALITÉ DANS LE GOUVERNEMENT.

Tous les états de France se vendaient aussi au plus offrant et dernier enchérisseur, mais principalement ceux de la justice, contre tout droit et raison. Qui était la cause qu'on revendait en détail ce qu'on avait acheté en gros, et qu'on épiçait si bien les sentences aux pauvres parties, qu'elles n'avaient garde de pourrir; mais ce qui était le plus abominable était la cabale des matières bénéficiales, la plupart des bénéfices ecclésiastiques étant tenus et possédés par femmes et gentilshommes mariés, auxquels ils étaient conférés et donnés pour récompense de leurs services, jusqu'aux enfants auxquels lesdits bénéfices se trouvaient le plus souvent affectés, étant encore en la matrice de leurs mères, tellement que quand ils venaient au monde, ils portaient la crosse et mitre en leur tête, comme ce poisson de mer mitré de rondelet. Bref, il n'était possible de voir une écrevisse plus tortue et contrefaite que l'ordre de gouvernement de cet État.

§ 15. — DUEL DES MIGNONS. — MORT DE QUÉLUS ET DE MAUGIRON. — SCANDALEUX DÉSESPOIR DU ROI.

Le dimanche 29 avril, pour démêler une querelle née pour fort légère occasion, le jour précédent, en la cour du Louvre, entre le seigneur de Quélus, l'un des grands mignons du roi, et le jeune Entragues, qu'on appelait Entraguet, favori de la maison de Guise, ledit Quélus avec Maugiron et Livarrot, et Entraguet avec Ribérac et le jeune Chomberg se trouvèrent, dès cinq heures du matin, au marché aux chevaux (anciennement les Tournelles, près la Bastille Saint-Antoine) et là combattirent si furieusement que le beau Maugiron et le jeune Chomberg demeurèrent morts sur la place; Riberac, des coups qu'il y reçut, mourut le lendemain à midi; Livarrot, d'un grand coup qu'il eut sur la tête, fut six semaines malade et enfin réchappa; Entraguet s'en alla sain et sauf avec un petit coup, qui n'était qu'une égratignure au bras; Quélus, auteur et agresseur de la noise, de dix-neuf coups qu'il y reçut, languit trente-trois jours, et mourut le jeudi vingt-neuvième mai, en l'hôtel de Boissy, où il fut porté du champ du combat, comme lieu plus ami et plus voisin. Et ne lui profita la grande faveur du roi, qui l'allait tous les jours voir, et ne bougeait du chevet de son lit, et qui avait promis aux chirurgiens qui le pansaient cent mille francs au cas qu'il revînt en convalescence, et à ce beau mignon cent mille écus pour lui faire avoir bon courage de guérir. Nonobstant lesquelles promesses, il passa de ce monde en l'autre, ayant toujours en la bouche ces mots, même entre ces derniers soupirs qu'il jetait avec grande force et grand



Le bel Entraguet, d'après un portrait au crayon de couleur.
(Bibl. Nat., Dép^t des Estampes.)

regret : « Ah ! mon roi, mon roi ! » sans parler autrement de Dieu ni de sa mère. A la vérité, le roi portait à Maugiron et à lui une merveilleuse amitié, car il les baisa tous deux morts, fit tondre leurs têtes et emporter et serrer leurs blonds cheveux, ôta à Quélus les pendants de ses oreilles, que lui-même auparavant lui avait donnés et attachés de sa propre main.

§ 16. — LES FOLIES DU ROI GRANDISSENT LE CRÉDIT DE LA MAISON DE GUISE.

Telles et semblables façons de faire, indignes, à la vérité, d'un grand roi, et magnanime comme il était, causèrent peu à peu le mépris de ce prince, et le mal qu'on voulait à ses mignons qui le possédaient, donna un grand avantage à ceux de Lorraine, pour corrompre le peuple et dans le Tiers-État créer et former peu à peu entièrement leur parti, qui était la Ligue, de laquelle ils avaient jeté les fondements dès l'an précédent 1577.

§ 17. — LES GUISES SE RETIRENT DE LA COUR.

Le samedi 10 mai, les ducs de Lorraine, de Guise, de Mayenne et d'Aumale, avec le marquis d'Elbeuf et le nouveau cardinal de Guise, partirent ensemble de la ville de Paris et se retirèrent en leurs maisons, mal contents et indignés contre les mignons du roi (ou pour le moins faisant semblant de l'être, car telles faveurs avançaient plus leurs desseins qu'elles ne les reculaient). Quoi que c'en soit, le duc de Guise, sur le bruit qui courait à la cour, qu'on ne menaçait Entraguet de rien moins que de la mort,

s'il avenait faute de Quélus, dit tout haut qu'Entraguet n'avait fait acte que de gentilhomme et d'homme de bien, que si pour cela on le voulait fâcher, qu'il avait une bonne épée et qui coupait bien, qui lui en ferait la raison. Manda aussi audit Entraguet qu'il était de ses amis et qu'il s'en assurât au besoin.

§ 18. — VOYAGE DE HENRI III EN NORMANDIE. LE ROI PREND DES BAINS DE MER.

Le mardi 3 juin, le roi et les reines, après avoir soupé chez Adjacet, allèrent coucher à Écouen, de là à Chantilly, où le maréchal de Montmorency les traita par trois jours magnifiquement. Puis passèrent à Trie, à Charleval, à Gaillon, à Rouen et à Dieppe, où le roi, par le conseil de ses médecins, s'alla baigner en la mer, pour guérir certaines gales dont il était travaillé.

Cependant, les habitants de Rouen, quand le roi y passa, qui était la première fois depuis son couronnement, furent contraints d'acheter l'entrée qu'ils lui devaient, de la somme de vingt mille écus, que le roi prit pour donner à ses mignons. Ce qui fut trouvé fort étrange.

Le mardi 24 juin, jour et fête de saint Jean, le chancelier de Birague, accompagné de plus de deux cents chevaux, tant italiens que français, vint en habit de cardinal en la grande église de Paris, prendre, de la main du nonce du pape, le chapeau rouge que Sa Sainteté lui avait envoyé, lequel lui fut baillé après la messe solennellement dite avec grandes magnificences et cérémonies, auxquelles assistèrent plusieurs présidents et conseillers de la cour de parlement, maîtres des requêtes et la plu-

part des secrétaires de la maison et couronne de France, le tout avec grand apparat et somptuosité sans laquelle les cardinalats seraient fort peu de chose.

§ 19. — ASSASSINAT DU MIGNON SAINT-MESGRIN.

Le lundi 21 juillet, Saint-Mesgrin, jeune gentilhomme bordelais, beau, riche et de bonne part, l'un des mignons fraisés et frisés du roi, sortant à onze heures du soir du château du Louvre, où le roi était, en la même rue du Louvre, vers la rue Saint-Honoré, est chargé de coups de pistolet, d'épée et de coutelas par vingt ou trente hommes inconnus, qui le laissent pour mort sur le pavé, comme aussi mourut-il le jour ensuivant, et fut merveille encore comme il put tant vivre, étant atteint de trente-quatre ou trente-cinq coups mortels. Le roi fit porter son corps mort au logis de Boissy, près la Bastille Saint-Antoine, où était mort Quélus, son compagnon, et enterrer à Saint-Pol, avec semblable pompe et solennité qu'avaient été auparavant inhumés, en ladite église, Quélus et Maugiron, ses compagnons.

De ce meurtre et assassinat n'en fut fait autre instance et poursuite, tout mignon et favori du roi qu'il était; Sa Majesté étant bien avertie que le duc de Guise l'avait fait faire, pour le bruit qu'avait ce mignon d'entretenir sa femme, et que celui qui avait fait le coup portait la barbe et la contenance du duc de Mayenne son frère.

Le vendredi 25 juillet, devant l'église de Saint-Pol, pendant qu'on y faisait les obsèques de Saint-Mesgrin, le seigneur de Grammont tua un jeune gen-



Saint-Mesgrin, d'après un portrait au crayon de couleur.
(Bibl. Nat., Dépt des Estampes.)

tilhomme, parent de M. de Chavigny, et lieutenant de sa compagnie, et vint leur querelle pour une baguette ôtée à un page.

§ 20. — LA REINE DE NAVARRE PART POUR RETROUVER SON MARI.

Le samedi 26 juillet, le roi alla à Olinville pour y recevoir la reine de Navarre, sa sœur, et lui dire les adieux, pour ce qu'elle s'acheminait en Gascogne, vers le roi de Navarre, son mari, qui dès longtemps la demandait.

Sur la fin de ce mois, le roi demanda au clergé de France une décime et demie d'extraordinaire, outre les moyennes décimes ordinaires, sous prétexte des frais qu'il convenait faire pour renvoyer la reine de Navarre, sa sœur, au roi de Navarre, son mari, dont tout le clergé murmura fort; et lui fit de bouche et par écrit plusieurs belles remontrances tendant à fin d'en être excusé et déchargé. Cependant Sa Majesté va toutes les fois ouïr la messe en diverses paroisses de Paris, pour faire paraître aux prêtres et théologiens qui le blâmaient de n'aimer guère l'église, qu'il était fort bon catholique et que le clergé ne pouvait ni ne lui devait rien refuser de ce qu'il demandait.

Le samedi 2 août, la reine de Navarre partit du château d'Olinville, pour prendre le chemin de Gascogne, vers le roi son mari, et l'accompagnent la reine sa mère, le cardinal de Bourbon, le duc de Montpensier et messire Gui du Four, sieur de Pybrac, président de la cour.

§ 21. — COMMENCEMENT DU PONT-NEUF.

En ce mois de mai 1578 à la faveur des eaux qui lors commencèrent, et jusqu'à la Saint-Martin continuèrent d'être fort basses, fut commencé le Pont-Neuf, de pierre de taille, qui conduit de Nesle à l'école Saint-Germain, sous l'ordonnance du jeune du Cerceau, architecte du Roi, et la surintendance de messire Christophle de Thou, premier président, maître Pierre Séguier, lieutenant civil, maître Jean de la Guesle, procureur général, et maître Claude Marcel, surintendant des finances. Et furent, en ce même an, les quatre piles du canal de la rivière de Seine, fluant entre le quai des Augustins et l'île du Palais, levées environ une toise chacune par-dessus les rez-de-chaussée. Les deniers furent pris sur le peuple, par je ne sais quelle creue ou dace extraordinaire, et disait-on que la toise de l'ouvrage coûtait quatre-vingt-cinq livres.

II

CATHERINE DANS LE MIDI
MONSIEUR EN FLANDRE ET EN ANGLETERRE
LE ROI A PARIS

(1578-1580)

---

§ 1. — LE DUC D'ALENÇON EST APPELÉ PAR LES PROVINCES RÉVOLTÉES CONTRE LA DOMINATION ESPAGNOLE DES PAYS-BAS.

(*Économies royales.*)

La reine mère ayant pris opinion que son fils d'Alençon, devenu duc d'Anjou, ne l'aimait pas beaucoup, à cause qu'elle avait toujours témoigné plus d'amitié à son fils d'Anjou, devenu roi de Pologne, et pour lors roi de France, que non pas à lui, et qu'à cette occasion, il traverserait incessamment ses desseins, et envierait son autorité, elle avait recherché les moyens sous couleur de procurer son agrandissement, de lui faire épouser la reine d'Angleterre, et le faire élire chef des armes, des desseins et des peuples des Pays-Bas, lesquels, en ces dernières années, s'étaient quasi tous, grands et petits, huguenots et catholiques, révoltés de l'obéissance et sujétion du roi d'Espagne.

Or, toutes ces pratiques-là ayant tiré en longueur,

il était advenu que ceux de ces provinces, croyant de rendre leur révolte moins odieuse, en choisissant pour leur prince quelqu'un qui fût de la maison d'Autriche, avaient appelé l'archiduc Mathias [1]; lequel, à son arrivée, avec son simple train, ayant fait le prince d'Orange son lieutenant général en toutes les provinces qui s'étaient soumises à lui, fit naître de telles jalousies et mécontentements de tous les autres grands seigneurs qui présumaient ne lui être en rien inférieurs, qu'ils commencèrent à se diviser et se désunir et, les uns après les autres, à retourner sous l'obéissance d'Espagne, et dès lors tomba cet archiduc en telle haine et mépris parmi ces peuples, joignant à cela sa faiblesse, qu'ils le prièrent de se retirer en Allemagne et jetèrent à bon escient les yeux et les cœurs sur M. le duc d'Alençon et d'Anjou, et se résolurent de l'élire leur prince, lequel étant averti de leur dessein, et qu'il venait député vers lui pour cet effet, au temps qu'il séjournait à Coutras, il sollicita si ardemment la paix afin de s'en pouvoir aller, qu'elle y fut en peu de temps conclue, après laquelle il s'achemina vers Tours, où il commença ses levées de gens de guerre, pour aller promptement secourir ces peuples qui l'avaient déclaré leur prince et souverain seigneur.

Les troupes s'étant jointes, elles marchèrent en forme de corps d'armée vers Saint-Quentin et aux

1. Dans les provinces méridionales des Pays-Bas où la religion catholique dominait, les nobles, inquiets de l'influence qu'exerçait le calviniste Guillaume d'Orange, avaient appelé, pour diriger la guerre contre l'Espagne, un Autrichien, parent du roi d'Espagne Philippe II : l'archiduc Mathias, frère de l'empereur Rodolphe II et futur empereur lui-même.

environs, puis elles furent loger vers Walincourt, Vauchelles, Crèvecœur, et autres lieux circonvoisins.

§ 2. — LA REINE DE NAVARRE OBTIENT SON CONGÉ DU ROI.
(Mémoires de Marguerite de Valois.)

Le roi ayant eu nouvelles de mon frère, qui l'assuraient de sa volonté, telle comme je lui avais dit, cela fit cesser la plainte, non le mécontentement, montrant en apparence d'y vouloir aider, mais en effet traversant sous main les apprêts de son armée pour Flandre.

Le temps s'étant passé de cette façon, moi pressant à toute heure le roi me vouloir permettre d'aller trouver le roi mon mari, lui voyant qu'il ne me le pouvait plus refuser, et ne voulant que je partisse mal satisfaite de lui; désirant, outre cela, infiniment me séparer de l'amitié de mon frère, il m'oblige par toutes sortes de bienfaits : me donnant, suivant la promesse que la reine ma mère m'en avait faite à la paix de Sens, l'assignat de ma dot en terres, et outre cela la nomination des offices et bénéfices. Et outre la pension qu'il me donnait telle que les filles de France ont accoutumé d'avoir, il m'en donna encore une de l'argent de ses coffres, prenant la peine de me venir voir tous les matins, et me représentant combien son amitié me pouvait être utile, que celle de mon frère me causerait enfin ma ruine, et que la sienne me pouvait faire vivre bien heureuse, et mille autres raisons tendant à cette fin. En quoi jamais il ne put ébranler la fidélité que j'avais vouée à mon frère, ne pouvant tirer autre chose de moi, sinon que mon plus grand désir était de voir mon frère en sa bonne grâce; qu'il me

semblait qu'il n'avait pas mérité d'en être éloigné, et que je m'assurais qu'il s'efforcerait de s'en rendre digne, par toutes sortes d'obéissance et de très humble service; que pour moi, je me ressentais d'être obligée à lui de tant d'honneur et de biens qu'il me faisait; qu'il se pouvait bien assurer qu'étant auprès du roi mon mari, je ne manquerais nullement aux commandements qu'il lui plairait me faire, et que je ne travaillerais à autre chose qu'à maintenir le roi mon mari en son obéissance.

§ 3. — CATHERINE DE MÉDICIS ET MARGUERITE DE VALOIS DANS LE MIDI.

Mon frère étant lors sur son partement de Flandre, la reine ma mère le voulut aller voir à Alençon avant qu'il partît. Je suppliai le roi de trouver bon que je l'accompagnasse pour lui dire adieu, ce qu'il me permit, bien qu'à regret. Revenus que nous fûmes d'Alençon, ayant toutes choses prêtes pour mon partement, je suppliai encore le roi de me laisser aller. Lors la reine ma mère, qui avait aussi un voyage à faire en Gascogne pour le service du roi (ce pays-là ayant besoin de lui ou d'elle), elle se résolut que je n'irais pas sans elle. Et partant de Paris, le roi nous mena à son d'Olinville, où, après nous avoir traités quelques jours, nous prîmes congé de lui, et dans peu de temps nous fûmes en Guyenne, où, dès que nous entrâmes dans le gouvernement du roi mon mari, l'on me fit entrée partout. Il vint au-devant de la reine ma mère jusqu'à la Réole, ville que ceux de la religion tenaient, la défiance qui était encore alors (la paix n'étant encore bien établie) ne lui ayant pu permettre de venir plus

outre. Il y était très bien accompagné de tous les seigneurs et gentilshommes de la religion de Gascogne, et de quelques catholiques.

§ 4. — DÉPART DE MONSIEUR POUR LA FLANDRE. — MAUVAISE VOLONTÉ DU ROI. — MAUX CAUSÉS PAR LES GENS DE GUERRE.

(Mémoires de L'Estoile.)

Le jeudi 3 juillet 1578, le roi arriva à Paris de son voyage de Normandie, où en passant il laissa garnisons de gens de pied à Gisors, Vernon, Mantes, Meulan, Poissy, Pontoise et autres places sises sur les rivières de Seine et d'Oise, pour empêcher le passage aux gens de guerre, levés par Monsieur, ès terres de deçà l'eau, pour aller en Flandre, au secours des États.

Le lundi 7 juillet, M. le duc partit de la ville de Verneuil à minuit, accompagné de Bussy, Cimier, La Roche-Guyon, La Chastre, Chamvallon, et autres gentilshommes de sa suite jusqu'au nombre de dix chevaux seulement, vint passer la Seine à la Roche-Guyon, et avec chevaux de relais, avança chemin, de façon qu'il se rendit en deux jours à Bapaume et à Arras, et de là à Mons en Hainaut, où il fut le bien vu et bien reçu.

En ce mois d'août, les compagnies de gendarmes, tant de pied que de cheval, levées par le mandement de Monsieur, pour aller en Flandre, éparses par la Picardie et la Champagne, saccagent, pillent, volent, violent femmes et filles, tuent, mettent le feu aux maisons et aux granges par où ils passent. De quoi le roi averti, après en avoir ouï plaintes infinies, avec récit des énormes et exécrables méchancetés qu'ils commettaient, fut contraint de les abandonner

au peuple, comme aussi le duc de Guise en son gouvernement de Champagne fit faire carnage de ces soldats, voleurs ravageant et opprimant le pauvre peuple champenois.

§ 5. — LE ROI DE FRANCE REÇOIT DES NOUVELLES DU VOYAGE DE SA MÈRE. — BON MOT DU ROI DE NAVARRE A SON ONCLE LE CARDINAL DE BOURBON.

(Mémoires de L'Estoile.)

Le jeudi 16 octobre, le roi va à Olinville, où il chasse et passe son temps, et là reçoit nouvelles de la reine sa mère, du bon et gracieux accueil et magnifique réception que le roi de Navarre avait faite à Nérac, à elle et à la reine de Navarre sa fille, et comme elle s'en allait en Languedoc pour tâcher à y composer les affaires de l'État, et les troubles recommençant entre ceux de la religion et les catholiques. Lesquelles nouvelles le roi eut pour fort agréables.

En cette entrevue du roi et des reines, monsieur le cardinal de Bourbon tint quelques propos au roi de Navarre, son neveu, pour se ranger à la religion catholique, dont ledit roi de Navarre se gaussant et découvrant par sa bouche le langage de la Ligue, qui dès ce temps commençait à pratiquer le bonhomme, lui dit tout haut en riant : « Mon oncle, on dit en ce pays, ici, qu'il y en a qui vous veulent faire roi; dites-leur qu'ils vous fassent pape; ce sera chose qui vous sera plus propre, et si serez plus grand qu'eux ni tous les rois ensemble. » Ce conte, ayant été fait au roi à Olinville, le fit rire bien fort.

§ 6. — CATHERINE DE MÉDICIS, LE ROI ET LA REINE DE NAVARRE A AUCH. — INTRIGUES ET AMOURS.

(*Économies royales.* — Mémoires de Marguerite de Valois.)

Environ le mois d'août 1578, comme il me semble, la reine mère, la reine de Navarre et le roi de Navarre s'étant vus auprès de la Réole, s'en allèrent ces trois cours ensemble à Auch, où n'oyant plus parler d'armes, mais seulement de dames et d'amour, vous devîntes tout à fait courtisan, et faisant l'amoureux comme les autres; ne vous amusant tous qu'à autre chose qu'à rire, danser et courir la bague; voire même le roi de Navarre, cependant que sa belle-mère l'amusait de belles paroles, semait des divisions et dissensions entre lui, M. le prince, M. de Turenne et autres des plus signalés du parti de la religion, et faisait des pratiques dans leurs villes, et se passa, durant ce temps, une infinité de particularités sur tels sujets, qui mériteraient bien d'être écrites; mais à cause qu'il ne me souvient pas bien des temps, et que je n'ai rien à y dire de vous, je laisse cela aux historiens. (*Économies royales.*)

La reine ma mère pensait demeurer peu de temps; mais il survint tant d'accidents, et du côté des huguenots et du côté des catholiques, qu'elle fut contrainte d'y demeurer dix-huit mois; et en étant fâchée, elle voulait quelquefois attribuer que cela se faisait artificieusement pour voir plus longtemps ses filles, pour ce que le roi mon mari était devenu fort amoureux de Dayelle, et monsieur de Turenne de la Vergne; ce qui n'empêchait pas que je ne reçusse beaucoup d'honneur et d'amitié du roi, qui m'en témoignait autant que j'en eusse pu désirer, m'ayant, dès le premier jour que nous

arrivâmes; conté tous les artifices que l'on lui avait faits pendant qu'il était à la cour, pour nous mettre mal ensemble; ce qu'il reconnaissait bien avoir été fait seulement pour rompre l'amitié de mon frère et de lui, et pour nous ruiner tous trois, montrant avoir beaucoup de contentement que nous fussions ensemble. (Marguerite de Valois.)

Ces trois cours étant donc ensemble à Auch, un soir ainsi que l'on tenait le bal, un gentilhomme envoyé par M. de Favas vint avertir le roi de Navarre qu'un vieil gentilhomme nommé Ussac, que l'on tenait pour un des piliers de l'église huguenote, étant des plus autorisés dans les consistoires, et accrédités dans les assemblées, et à cette cause avait été choisi entre plusieurs autres pour être gouverneur de la Réole, place des plus importantes pour ceux de la religion, avait été persuadé, par une des filles de la reine mère dont il était devenu éperdument amoureux, à se faire catholique, et remettre la place entre les mains de la reine mère. Ce qu'entendu par le roi de Navarre, sans montrer aucune émotion, ni faire semblant de rien, s'écoula doucement de la presse avec trois ou quatre de vous autres, auxquels il dit tout bas à l'oreille : « Avertissez, le plus secrètement que vous pourrez, tous mes serviteurs dont vous pourrez savoir les logis, que, dans une heure, je serai à cheval, hors la porte de la ville, avec ma cuirasse sous ma jupe de chasse, et que ceux qui m'aiment et qui voudront avoir de l'honneur me suivent ». Ce qui fut aussitôt fait que dit; et le tout si heureusement exécuté qu'à portes ouvrantes il se trouva à Florence, de laquelle les habitants, ne se doutant de rien, à cause que l'on était en paix, il se saisit facilement; ce qui ayant été le matin rapporté à la reine mère, qui le pensait avoir couché à Auch, elle n'en

fit que rire, et, en branlant la tête, dit : « Je vois bien que c'est la revanche de la Réole, et que le roi de Navarre a voulu faire chou pour chou; mais le mien est mieux pommé ». (*Économies royales.*)

§ 7. — LA CHASSE AUX OURS.

(*Économies royales.*)

Cet accident éloigna pour quelques jours ces deux cours l'une de l'autre ; mais, les choses s'étant un peu remises en apparence seulement, elles furent ensemble en Foix, où le roi de Navarre voulut faire voir la chasse des ours aux dames; mais on leur en fit si grand'peur, qu'il n'y eut pas moyen de les mener aux montagnes; aussi arriva-t-il en elle des cas fort étranges, de la force et furie de ces animaux; car il y en eut deux qui démembrèrent des chevaux de médiocre taille; quelques autres qui forcèrent dix Suisses et dix arquebusiers, et un des plus grands qu'il était possible de voir, lequel percé de plusieurs arquebusades, et ayant six ou sept bris et tronçons de piques et hallebardes, embrassa sept ou huit qu'il trouva en l'accul d'un haut rocher, avec lesquels il se précipita en bas, et furent tous déchirés et brisés en pièces.

§ 8. — LE DÉPART DE LA REINE MÈRE.

(Marguerite de Valois. — *Économies royales.*)

Nous demeurâmes en cette heureuse condition tant que la reine ma mère fut en Gascogne; laquelle, après avoir établi la paix, changé de lieutenant de roi à la prière du roi mon mari, ôtant monsieur le

marquis de Villars pour y mettre monsieur le maréchal de Biron; elle passant en Languedoc, nous la conduisîmes jusqu'à Castelnaudary, où nous prîmes congé d'elle. (Marguerite de Valois.)

La reine mère n'ayant pas tout ce qu'elle avait désiré, qui consistait à faire rendre les villes de sûreté avant le temps, et mener son gendre à la cour, toutes choses demeurèrent plus pleines de plaintes et de craintes que jamais, et s'en alla par le Languedoc, la Provence, où elle vit le duc de Savoie, le Dauphiné et Lyonnais, trouver le roi, son fils, à Paris, qui commençait à se travailler à bon escient l'esprit des desseins tout apparents d'une ligue entre les catholiques. (*Économies royales.*)

§ 9. — RETRAITE DU CHANCELIER BIRAGUE.
(Mémoires de L'Estoile.)

Le lundi 29 septembre, jour et fête Saint-Michel, le cardinal de Birague, chancelier de France, remit entre les mains du roi les sceaux de France, lesquels furent baillés à messire Philippe Huraut, seigneur de Cheverni, pour en avoir le titre de garde tant seulement. Car le titre, gages et pensions de chancelier en demeurèrent audit Birague, avec promesse du roi qu'il le retiendra pour chef de son conseil, et lui donnera dedans un an pour trente ou quarante mille livres de bénéfices.

§ 10. — MANIFESTATIONS DE MÉCONTENTEMENT DANS PLUSIEURS PROVINCES. — LA POLITIQUE PERSONNELLE DU ROI.

D'autre côté les nobles et le peuple de Bretagne, Normandie, Bourgogne et Auvergne se liguent et se



résolvent de ne plus payer d'impôts, aides, subsides, emprunts, décimes, tailles, crues et charges, autres que celles qui étaient du vivant du roi Louis XII et la reine Anne de Bretagne son épouse, crient tous contre le roi, les surchargeant journellement de nouveaux subsides et nouveaux offices, et n'acquittant aucune de ses dettes des grands deniers, qui en proviennent, mais en faisant des prodigues somptuosités et des dons immenses à sept ou huit mignons frisés qui l'environnent et possèdent. De quoi Sa Majesté, ayant eu avis à Fontainebleau, et du langage qu'ils tenaient, dit ces mots : « Ce sont des fruits de la Ligue, qui commence à opérer, mais j'en empêcherai, si je puis, l'opération. Ce sont de grands artisans à conduire peuples que ces gens-ci; mais je leur montrerai que j'y suis encore plus grand maître qu'eux. » Et de fait, pour traverser leurs desseins, il commença dès lors à favoriser Monsieur d'un côté, et le roi de Navarre de l'autre, pour mettre comme une barre au bien public et à la religion dont ils se targuaient, donne sous main au roi de Navarre une pension de cent mille francs tous les ans, pour leur faire tête, et l'avoir tout prêt à remuer quand il lui commanderait; se rit des exercices que le roi de Navarre donne, en ce temps, à la reine sa mère, en Languedoc, et de la peine qu'elle prend de courir tout le jour après lui pour l'attraper et tromper, le tout venant du roi qui avait des desseins tout contraires à ceux de sa mère.

§ 11. — FONDATION DE L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT.

Le jeudi qui était le premier de l'an 1579, le roi établit et solennisa son nouvel ordre des chevaliers

du Saint-Esprit [1] en l'église des Augustins de Paris, en grande pompe et magnificence, et les deux jours ensuivants traita à dîner audit lieu ses nouveaux chevaliers, et l'après-dîner tint conseil avec eux. Ils étaient vêtus d'une barrette de velours noir, chausses et pourpoint de toile d'argent, souliers et fourreau d'épée de velours blanc, le grand manteau de velours noir, bordé à l'entour de fleurs de lis, de broderies d'or et langues de feu entremêlées de même broderie et des chiffres du roi de fil d'argent, tout doublé de satin orangé, et un autre mantelet de drap d'or, en lieu de chaperon, par-dessus ledit grand manteau, lequel mantelet était pareillement enrichi de fleurs de lis, langues de feu et chiffres, comme le grand manteau. Leur grand collier façonné d'un entrelas des chiffres du roi, fleurs de lis et langues de feu, auquel pend une croix d'or industrieusement labourée et émaillée, au milieu de laquelle pend une blanche colombe, dénotant le Saint-Esprit. Ils s'appellent chevaliers-commandeurs du Saint-Esprit, et journellement sur leurs cappes et manteaux ils portent une grande croix de velours orangé, bordée d'un passement d'argent, ayant quatre fleurs de lis

1. Cet ordre était nouveau en France, mais il était connu dès l'an 1353. Louis d'Anjou, roi de Jérusalem, de Naples et de Sicile, fils de Philippe, prince de Tarente, quatrième fils de Charles II, dit le Boiteux, qui descendait de Charles de France, frère de Saint-Louis, l'avait institué à Naples sous le titre de Saint-Esprit au droit désir. Il ne serait resté aucune trace de cet ordre si l'original des statuts que Louis d'Anjou avait rédigés, n'était tombé au pouvoir de la république de Venise, qui en fit présent à Henri III, à son retour de Pologne, comme d'une pièce rare et d'un monument précieux pour la maison de France.

aux quatre coins du croison, et le petit ordre pendu à leur col avec un ruban bleu.

On disait que le roi avait de nouveau institué cet ordre pour adjoindre à soi, d'un nouvel et plus étroit lien, ceux qu'il y voulait nommer, à cause de l'effréné nombre des chevaliers de l'ordre Saint-Michel, qui était tellement avili, qu'on n'en faisait non plus de compte que de simples hobereaux ou gentillâtres, et appelait-on depieça le grand collier de cet ordre, le collier à toutes bêtes. Et pour se les rendre plus loyaux et affectionnés serviteurs, il les obligeait à certains serments contenus auxdits articles de l'institution de l'ordre, et même était son dessein de leur donner à chacun huit cents écus de pension, en forme de commanderie, sur certains bénéfices de son royaume; et pour ce, les fit-il appeler commandeurs.

Et ce faisait-il, à ce qu'on disait, pour ce que beaucoup de ses sujets, agités du vent de la Ligue, qui secrètement et par sous main ourdissait toujours son fuseau, tendaient comme à rébellion, s'y laissant aisément transporter par les nouvelles charges qu'on leur mettait journellement à sus. A quoi Sa Majesté désirant pourvoir, s'était avisée de se fortifier desdits nouveaux chevaliers, qu'elle croyait avec ses mignons et un régiment des gardes qui journellement l'assistaient, lui être prompts et fidèles adjuteurs et défenseurs, advenant quelque émotion.

On disait aussi que cette érection de nouvel ordre avait été confortée de ce que le roi était né le jour de la Pentecôte, créé roi de Pologne et fait roi de France en semblable jour, lequel semblait lui être fatal pour tout bonheur et prospérité, comme avait été le jour Saint-Mathias à l'empereur Charles-le-Quint.

La fondation de l'ordre du Saint-Esprit, d'après une gravure du temps. (Bibl. Nat., Hist. de France. Q. b, 22.)

Nota. — En bas Louis de Gonzague, prince de Mantoue, duc de Nevers, premier chevalier nommé, jure sur le livre des Évangiles tenu par le chancelier de Cheverny.

Les huguenots, toujours soupçonneux et pleins de défiance, principalement depuis la Saint-Barthélemy, craignaient que ce fût quelque stratagème nouveau pour les attraper. Les autres, plus malins, calomniant les actions de leur prince, le référaient à la volupté, et disaient que toute cette cérémonie n'était que le masque des amours du roi et de ses mignons, qui était le langage des chefs de la Ligue, lesquels à dessein faisaient courir ce bruit entre le peuple.

§ 12. — RETOUR DE MONSIEUR DES FRONTIÈRES DE FLANDRE.

Le dimanche 25 janvier (1579), monsieur le duc, las de demeurer plus longuement en Flandre, pour si peu y faire, partit de Condé en petite troupe, passa par Crèvecœur, Beauvais, Mantes et Gisors et se retira à Alençon.

§ 13. — LE ROI BAFOUÉ PAR LES ÉCOLIERS.

Le mercredi de février, le roi, revenant de Chartres, alla descendre à la foire Saint-Germain qu'il fit le samedi 7 publier et continuer pour autres huit jours, et ledit jour fit constituer prisonniers quelques écoliers, qui se promenaient dans la foire, portant de longues fraises de chemises de papier blanc, en dérision (comme le roi présuma et comme on pense que c'était la vérité) de Sa Majesté et de ses mignons, courtisans si bien fraisés et goudronnés; et, comme ils sont d'insolente nature, criaient en pleine foire : « A la fraise on connaît le veau ».

§ 14. — RETOUR DES GUISES ET DE MONSIEUR A PARIS.

Le lundi 16 mars, messieurs de Guise arrivent à Paris suivant le mandement que le roi leur avait envoyé de l'y venir trouver, et y viennent accompagnés de six à sept cents chevaux, doutant (à ce qu'on disait) l'indignation du roi à cause de la mort du mignon de Saint-Mesgrin.

Ledit jour Monsieur arriva en poste, en fort petite compagnie, au Louvre, à Paris, et coucha la nuit avec le roi son frère; dont la cour, le lendemain matin, alla en corps, à la Sainte-Chapelle, faire chanter le Te Deum de sa bienvenue.

Le vendredi 20 mars, le roi accompagne monsieur le duc son frère, s'en retournant à Alençon, jusqu'à Noisy, où ils vont coucher, et le lendemain à Saint-Germain.

§ 15. — MORT DU MARÉCHAL DE MONTMORENCY.

Le vendredi 10 avril, le maréchal de Montmorency revint de Rouen et fut logé dedans le Louvre, où, le onzième dudit mois, il fut surpris d'une apoplexie qui lui ôta la parole l'espace de vingt-quatre heures; puis deux jours après se revint et commença à se mieux porter, et, quand il put endurer le coche, se fit mener à Ecouen, où il mourut le mercredi 6e jour du mois de mai ensuivant, au grand regret de tous les gens de bien et de la plus saine partie de la noblesse de France [1].

1. François, duc de Montmorency, maréchal de France, était le fils aîné du connétable Anne de Montmorency. C'est lui qui avait publiquement bravé le cardinal de

§ 16. — VOYAGE DE MONSIEUR EN ANGLETERRE.

Le lundi 5 juillet, M. le duc, dans le coche de M. de Mande, au logis duquel il avait couché, au cloître de l'église de Paris, partit en fort petite compagnie, et s'en alla à Boulogne sur la mer, où, après avoir séjourné trois semaines, il passa en Angleterre, sous le sauf-conduit de la reine, de laquelle il fut joyeusement et magnifiquement reçu en un sien château, proche de deux lieues de la ville de Londres, où ils demeurèrent huit jours ensemble, en leur entrevue et pour parler de leur mariage [1].

§ 17. — PUBLICATION D'ORDONNANCES.

Le lundi 25 janvier 1580, fut publié en la cour de parlement de Paris l'édit, fait et arrêté après longue délibération de la cour, sur les cahiers des États tenus à Blois, en l'an 1577; auquel y a beaucoup de belles et bonnes ordonnances, lesquelles s'il plaisait à Dieu et au roi qu'elles fussent bien observées, tous les États et peuple de France en seraient grandement soulagés et satisfaits. Mais est à craindre qu'on n'en dise comme de l'édit des États d'Orléans et de toutes

Lorraine rue Saint-Denis et lui avait désarmé ses gardes, lui que son esprit de tolérance avait rendu suspect à la cour, et qui avait été enfermé à la Bastille, à la suite de l'affaire de la Mole et Coconnas. Il eut pour successeur au gouvernement de Paris M. de Villequier.

1. C'est pendant ce temps (19 août) que le fameux Bussy d'Amboise, gentilhomme du duc d'Anjou, abbé de Bourgueil, fut tué par le seigneur de Montsoreau dans un guet-apens dressé par la femme de ce dernier (voy. L'Estoile).

autres bonnes ordonnances faites en France : « Après trois jours non valables ».

§ 18. — LE ROI VA DÎNER CHEZ SES SUJETS.

Le mardi 26 janvier, le cardinal de Birague, au retour du baptême du fils d'un de ses neveux qu'il tint sur les fonts à Sainte-Catherine du Val des Écoliers, donna la collation au roi, aux reines et aux seigneurs et dames de la cour, dans la grande galerie de son logis, magnifiquement tapissée et parée. En laquelle y eut deux longues tables couvertes de onze à douze cents pièces de vaisselle de faïence, pleines de confitures sèches et dragées de toutes sortes, accommodées en châteaux, pyramides, plates-formes et autres façons magnifiques. La plupart de laquelle vaisselle fut rompue et mise en pièces par les pages et laquais de la cour, comme ils sont d'insolente nature; qui fut une grande perte; car toute la vaisselle était excellemment belle.

Le mercredi 3e jour de février, le roi dîna en l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, chez le cardinal de Bourbon; le lendemain en l'hôtel Saint-Denis, chez le cardinal de Guise; le jour ensuivant en l'hôtel de Nesle, chez le duc de Nevers, puis chez le cardinal de Birague, puis chez le seigneur de Lenoncourt en l'hôtel de Châlons, et ainsi de jour à autre consécutivement chez autres seigneurs, tant que la foire de Saint-Germain dura.

§ 19. — LES GUISES CHERCHENT A NOUER DES INTELLIGENCES AVEC LES RÉFORMÉS.

En cet an 1580, ceux de la maison de Lorraine recherchèrent fort et ferme ceux de la religion, et les

sollicitèrent pour entrer en leur ligue, et en parla le duc du Maine, entre autres au baron de Salignac, qui depuis a épousé la fille de la chancelière de l'Hospital[1], lui promettant et à tous ceux de sa religion le libre exercice d'elle, même dans le milieu du camp, et des armées, et leur donner de si bonnes assurances qu'ils n'auraient rien à craindre de ce côté-là. A quoi le baron de Salignac fit réponse qu'il ne pouvait ni ne voulait jamais être d'autre ligue que de celle du roi. Ce qu'il fit entendre à la reine mère, et lui dit la réponse qu'il avait faite à Monsieur du Maine, dont elle le remercia fort et montra lui en savoir bon gré, l'assurant d'y pourvoir et d'y donner bon ordre; dont toutefois on n'a vu aucun effet.

1. On a souvent confondu Madeleine de l'Hôpital, mère de la baronne de Salignac et dont il est ici question sous le titre de la chancelière de l'Hôpital, avec Marie Maurin, femme du célèbre chancelier Michel de l'Hôpital. Par disposition testamentaire de Michel de l'Hôpital, il substitua à sa fille et aux enfants de sa fille son nom de l'Hôpital; et on désigne ici Madeleine de l'Hôpital sous le titre de la chancelière de l'Hôpital parce que son mari Robert Huraut était chancelier de Marguerite, duchesse de Savoie.

III

LA COUR DE NAVARRE
GUERRE DES AMOUREUX ET PAIX DE FLEIX

(1579-1580)

§ 1. — INEXÉCUTION DE LA PAIX DE BERGERAC.
(Sully, *Économies royales.*)

Les années 1578 et 1579 se passèrent et consommèrent en allées et venues pour l'exécution de l'édit que l'on n'observait en aucun de ses articles. Quoique, par cette paix, tous les grands avantages obtenus par celle dite de Monsieur eussent été retranchés, même sitôt que le roi de Navarre fut parti d'Agen et des environs de Villeneuve, le maréchal de Biron se saisit de ces deux villes, et quoique ce fût en pleine paix et contre les articles d'elle, si est-ce que le roi de Navarre n'en put jamais obtenir la raison.

§ 2. — LE ROI DE NAVARRE ET SA FEMME. LA COUR DE NÉRAC.
(*Économies royales.*)

Peu après, le roi de Navarre s'en alla avec la reine sa femme à Montauban, où il fut tenu une

assemblée pour prendre résolution sur ce qui était de faire, puisque la reine s'en était allée sans pourvoir aux plaintes de ceux de la religion.

Quelque temps auparavant, à cause des divisions semées par la reine mère et les siens, M. le prince fit appeler M. de Turenne, qui n'alla sur le pré qu'avec des soumissions à sa qualité. Ensuite il fut appelé par MM. de Duras et Rosan, avec lesquels il se battit, mais, lui ayant été usé de supercherie, il fut blessé de plusieurs coups.

Le roi et la reine de Navarre et Madame, sœur du roi, s'étant retirés à Nérac, la cour y fut un temps fort douce et plaisante; car on n'y parlait que d'amour et des plaisirs et passe-temps qui en dépendent, auxquels vous participiez autant que vous pouviez, ayant une maîtresse comme les autres.

§ 3. — SÉJOUR A PAU. — MARGUERITE ÉPROUVE DES DIFFICULTÉS RELIGIEUSES. — HENRI LA DÉLAISSE.

(Mémoires de Marguerite de Valois.)

Nous nous en revînmes à Pau en Béarn, où, n'y ayant nul exercice de la religion catholique, l'on me permit seulement de faire dire la messe en une petite chapelle qui n'avait que trois ou quatre pas de long, qui, étant fort étroite, était pleine quand nous y étions sept ou huit.

A l'heure que l'on voulait dire la messe, l'on levait le pont du château, de peur que les catholiques du pays, qui n'avaient nul exercice de religion, l'ouïssent; car ils étaient infiniment désireux de pouvoir assister au saint sacrifice, de quoi ils étaient, depuis plusieurs années, privés; et, poussés de ce saint et juste désir, les habitants de Pau trou-

vèrent moyen, le jour de la Pentecôte, avant que l'on levât le pont, d'entrer dans le château, se glissant dans la chapelle où ils n'avaient point été découverts, jusque sur la fin de la messe, qu'entrouvrant la porte, pour laisser entrer quelqu'un de mes gens, quelque huguenot épiant à la porte les aperçût, et l'allât dire au Pin, secrétaire du roi mon mari, lequel possédait infiniment son maître, et avait grande autorité en sa maison, maniant toutes les affaires de ceux de la religion; lequel y envoya des gardes du roi mon mari, qui, les tirant dehors et les battant en ma présence, les menèrent en prison, où ils furent longtemps et payèrent une grosse amende. Cette indignité fut ressentie infiniment de moi, qui n'attendais rien de semblable. Je m'en allai plaindre au roi mon mari, le suppliant faire relâcher ces pauvres catholiques, qui n'avaient point mérité un tel châtiment, pour avoir voulu, après avoir été si longtemps privés de l'exercice de notre religion, se prévaloir de ma venue pour rechercher, le jour d'une si bonne fête, d'ouïr ma messe. Le Pin se met en tiers, sans y être appelé, et, sans porter respect à son maître de le laisser répondre, prend la parole et me dit que je ne rompisse point la tête au roi mon mari de cela, et que, quoi que j'en pusse dire, il n'en serait fait autre chose; qu'ils avaient bien mérité ce qu'on leur faisait, et que, pour mes paroles, il n'en serait ni plus ni moins; que je me contentasse que l'on me permettait de faire dire une messe pour moi et pour ceux de mes gens que j'y voudrais mener. Ces paroles m'offensèrent beaucoup d'un homme de telle qualité, et suppliai le roi mon mari, si j'étais si heureuse d'avoir quelque part en sa bonne grâce, de me faire connaître qu'il ressentait l'indignité qu'il me voyait recevoir par ce petit

homme, et qu'il m'en fit raison. Le roi mon mari, voyant que je m'en passionnais justement, le fit sortir et ôter de devant moi, me disant qu'il était fort marri de l'indiscrétion de du Pin, et que c'était le zèle de sa religion qui l'avait transporté à cela; mais qu'il m'en ferait telle raison que je voudrais; que, pour ces prisonniers catholiques, il aviserait avec ses conseillers du parlement de Pau ce qui se pourrait faire pour me contenter. M'ayant ainsi parlé, il alla après en son cabinet, où il trouva le Pin qui, après avoir parlé à lui, le changea tout; de sorte que, craignant que je le requisse de lui donner congé, il me fuit et me fait la mine. Enfin, voyant que je m'opiniâtrais à vouloir qu'il choisît de du Pin ou de moi celui qui lui serait plus agréable, tous ceux qui étaient là et qui haïssaient l'arrogance de du Pin lui dirent qu'il ne me devait mécontenter pour un tel homme, qui m'avait tant offensée, que, si cela venait à la connaissance du roi et de la reine ma mère, ils trouveraient fort mauvais qu'il l'eût souffert et tenu près de lui; ce qui le contraignit enfin de lui donner congé. Mais il ne laissa à continuer de m'en vouloir du mal et de m'en faire la mine, y étant, à ce qu'il m'a dit depuis, persuadé par M. de Pibrac, qui jouait au double, me disant à moi que je ne devais souffrir d'être bravée d'un homme de peu comme celui-là, et quoi que ce fût, qu'il fallait que je le fisse chasser, et disant au roi mon mari qu'il n'y avait apparence que je le privasse du service d'un homme qui lui était si nécessaire; ce M. de Pibrac faisait pour me convier, à force de déplaisirs, de retourner en France, où il était attaché à son état de président et de conseiller au conseil du roi. Et pour empirer encore ma condition, depuis que Dayelle s'était éloignée, le roi mon mari s'était

mis à rechercher Rebours, qui était une fille malicieuse qui ne m'aimait point, et qui me faisait tous les plus mauvais offices qu'elle pouvait en son endroit.

§ 4. — MALADIE DE HENRI DE NAVARRE.
NOUVEAU SÉJOUR A NÉRAC.

En ces traverses, ayant toujours recours à Dieu, il eut enfin pitié de mes larmes, et permit que nous partissions de ce petit Genève de Pau, où, de bonne fortune pour moi, Rebours demeura malade; laquelle le roi mon mari, perdant des yeux, perdit aussi d'affection, et commença à s'embarquer avec Fosseuse, qui était plus belle, et pour lors toute enfant et toute bonne. Dressant notre chemin devers Montauban, nous passâmes par une petite ville nommée Eaux, où, la nuit que nous y arrivâmes, le roi mon mari tomba malade d'une grande fièvre continue, avec une extrême douleur de tête, qui lui dura dix-sept jours, durant lesquels il n'avait repos ni jour ni nuit, et le fallait perpétuellement changer de lit à autre. Je me rendis si sujette à le servir, ne me partant jamais d'auprès de lui, sans me déshabiller, qu'il commença d'avoir agréable mon service, et à s'en louer à tout le monde, et particulièrement à cousin M. de Turenne, qui, me rendant office de bon parent, me remit aussi bien auprès de lui que j'y avais jamais été, félicité qui me dura l'espace de quatre ou cinq ans que je fus en Gascogne avec lui; faisant la plupart de ce temps-là notre séjour à Nérac, où notre cour était si belle et si plaisante, que nous n'enviions pas celle de France; y ayant Mme la princesse de Navarre sa sœur, qui depuis a été mariée à M. le duc de Bar mon neveu, et

moi avec bon nombre de dames et filles, et le roi mon mari étant suivi d'une belle troupe de seigneurs et gentilshommes, aussi honnêtes gens que les plus galants que j'ai vus à la cour; et n'y avait rien à regretter en eux, sinon qu'ils étaient huguenots. Mais de cette diversité de religion il ne s'en oyait point parler; le roi mon mari et madame la princesse sa sœur, allant d'un côté au prêche, et moi et mon train à la messe, en une chapelle qui est dans le parc; d'où, comme je sortais, nous nous rassemblions pour nous aller promener ensemble, ou en un très beau jardin qui a des allées de lauriers et de cyprès fort longues, ou dans le parc que j'avais fait faire, en des allées de trois mille pas qui sont au long de la rivière; et le reste de la journée se passait en toutes sortes d'honnêtes plaisirs, le bal se tenant d'ordinaire l'après-dîner et le soir.

§ 5. — COMMENCEMENT DE NOUVELLES MÉSINTELLIGENCES ENTRE LE ROI DE FRANCE ET LE ROI DE NAVARRE.

Durant tout ce temps-là, le roi servait Fosseuse, qui, dépendant du tout de moi, se maintenait avec tant d'honneur et de vertu, que si elle eût toujours continué de cette façon, elle ne fût tombée au malheur qui depuis lui en a tant apporté et à moi aussi. Mais la fortune, envieuse d'une si heureuse vie, qui semblait, en la tranquillité et union où nous nous maintenions, mépriser sa puissance, comme si nous n'eussions été sujets à sa mutabilité, suscite, pour nous troubler, un nouveau sujet de guerre entre le roi mon mari et les catholiques; rendant le roi mon mari et M. le maréchal de Biron (qui avait été mis en cette charge de lieutenant de

roi en Guyenne à la requête des huguenots) tant ennemis, que, quoi que je pusse faire pour les maintenir bien ensemble, le roi mon mari et lui, je ne pus empêcher qu'ils ne vinssent à une extrême défiance et haine, commençant à se plaindre l'un de l'autre au roi, le roi mon mari demandant que l'on lui ôtât M. le maréchal de Biron de Guyenne, et M. le maréchal taxant mon mari et ceux de la religion prétendue d'entreprendre plusieurs choses contre le traité de la paix.

Ce commencement de désunion s'allant toujours accroissant, à mon très grand regret, sans que j'y pusse remédier, M. le maréchal de Biron conseille au roi de venir en Guyenne, disant que sa présence y apporterait un ordre. De quoi les huguenots étant avertis, croient que le roi y venait seulement pour les désemparer de leurs villes et s'en saisir, ce qui les fit résoudre à prendre les armes, qui était tout ce que je craignais de voir; moi étant embarquée à courre la fortune du roi mon mari, et par conséquent me voir en un parti contraire à celui du roi et à celui de ma religion. J'en parlai au roi mon mari, pour l'en empêcher, et à tous ceux de son conseil, leur remontrant combien peu avantageuse leur serait cette guerre où ils avaient un chef contraire, tel que M. le maréchal de Biron, grand capitaine et fort animé contre eux, qui ne les feindrait ni ne les épargnerait comme avaient fait d'autres; que si la puissance du roi était employée contre eux, avec intention de les exterminer tous, ils n'étaient pas pour y résister. Mais la crainte qu'ils avaient de la venue du roi en Guyenne, et l'espérance de plusieurs entreprises qu'ils avaient sur la plupart des villes de Gascogne et de Languedoc les y poussaient tellement, qu'encore que le

roi mon mari me fit cet honneur d'avoir beaucoup plus de créance et de fiance en moi, et que les principaux de ceux de la religion m'estimassent avoir quelque jugement, je ne pus pourtant leur persuader ce que bientôt après ils reconnurent à leurs dépens être vrai. Il fallut laisser passer ce torrent, qui ralentit bientôt son cours, quand ils vinrent à l'expérience de ce que je leur avais prédit.

Longtemps devant que l'on vînt à ces termes, voyant que les choses s'y disposaient, j'en avais souvent averti le roi et la reine ma mère, pour y remédier, en donnant quelque contentement au roi mon mari; mais ils n'en avaient tenu compte, et semblait qu'ils fussent bien aises que les choses en vinssent là; étant persuadés par le feu maréchal de Biron qu'il avait moyen de réduire les huguenots aussi bas qu'il voudrait. Mes avis négligés, peu à peu ces aigreurs s'en vont augmentant.

§ 6. — TENTATIVE DE SURPRISE DES CATHOLIQUES SUR FIGEAC.
(*Économies royales*.)

La ville de Figeac fut lors surprise par les catholiques, la citadelle assiégée; mais M. de Turenne[1] que le roi de Navarre envoya au secours d'elle, avec toute la noblesse de la cour, du nombre desquels vous fûtes, M. de Turenne vous ayant demandé : « Hé bien, monsieur, serez-vous des nôtres? » Et vous lui ayant répondu : « Oui, monsieur, je serai toujours des vôtres, quand ce sera pour le service du roi, et en tout temps quand vous m'aimerez ».

1. Futur duc de Bouillon.

Car lors Laverdin, Duras, Grand-Mont, et autres catholiques qui avaient accoutumé de vous assister, s'étaient retirés. M. de Turenne, dis-je, fit si bonne diligence, que la ville de Figeac fut acquittée par ceux qui l'avaient prise, voyant approcher un tel secours.

§ 7. — NOUVELLE PRISE D'ARMES DES PROTESTANTS. LA GUERRE DES AMOUREUX.

La reine de Navarre étant fort mal à la cour, et haïssant infiniment le roi son frère, à cause qu'ils s'étaient fait plusieurs reproches sur leur façon de vivre, était aucunement bien avec le roi son mari; tellement que ses persuasions de ce que l'on n avait pourvu aux plaintes et contraventions aux édits, et les belles espérances que donnaient plusieurs particuliers qui croyaient profiter davantage dans la guerre que la paix, furent cause que les armes se prirent derechef; mais, de trente ou quarante entreprises qu'avaient les huguenots, il n'y en eut que trois qui réussirent, à savoir : La Fère en Picardie et Montaigu en Poitou, desquelles nous ne dirons rien pour ce que vous n'y étiez pas, mais seulement de la troisième qui était Cahors.

§ 8. — PRISE DE CAHORS PAR LE ROI DE NAVARRE.

Le roi de Navarre étant à Montauban, environ le mois de mai ou juin 1580, fit dresser une entreprise sur Cahors, dont l'exécution fut l'une des plus signalées prises de ville par pétard, sans aucune intelligence, qui se soit jamais faite; car la ville est bonne, grande, et tout environnée de rivières par

trois côtés, dans laquelle, outre les habitants, bien armés, il y avait près de deux mille hommes de pied et cent hommes d'armes étrangers, sous un gouverneur des plus braves et qualifiés gentilshommes de la province, nommé de Vesins, lequel avait été averti, quatre ou cinq jours auparavant, que le roi de Navarre avait entreprise sur la place; car ledit avis fut trouvé dans sa boîte, sur lequel il avait écrit de sa main, par trois fois, « nergue » pour les huguenots.

Le roi de Navarre ayant passé par Montauban, Negrepelisse, Saint-Antonin, Cajare et Senevrières, pour rassembler toujours des gens, à cause que M. de Choupes, qu'il avait mandé, n'était pas encore joint, finalement, ayant fait une bonne traite, il arriva, environ minuit, à un grand quart de lieue de Cahors; auquel lieu dans un grand vallon fort plein de pierrotages, sous plusieurs touffes de noyers, où il se trouva une source qui vous fut un fort grand secours, car il faisait grand chaud, le temps éclatant de toutes parts, de plusieurs grondements de tonnerre, qui ne furent pas néanmoins suivis de grandes pluies; le roi de Navarre, faisant lui-même l'ordre de ses troupes, selon qu'elles devaient marcher, attaquer et combattre, donna dix soldats des plus dispos et fermes de courage de ses deux gardes, aux deux pétardiers qui étaient, à ce que nous avons ouï dire, au vicomte de Gourdon, car aussi c'était lui qui avait fait l'entreprise. Après cela marchait une troupe de vingt hommes armés et trente arquebusiers des gardes commandés par Saint-Martin, capitaine des gardes. Cette troupe était suivie d'une autre, à laquelle commandait M. de Roquelaure, composée de quarante gentilshommes de la cour du roi de Navarre, des plus déterminés, au premier rang desquels

vous étiez, et soixante soldats des gardes du roi, lequel suivait après avec deux cents hommes armés, séparés en quatre, et mille ou douze cents arquebusiers, séparés en six troupes. Il fallut emporter trois emportes à coups de pétards, et encore entr'ouvrir les trous qu'ils avaient faits à coups de haches, d'autant que les hommes armés ne pouvaient entrer qu'a quatre pattes. Dès l'entrée de la ville, nous eûmes à combattre une troupe d'environ quarante hommes bien armés, ayant des hallebardes et pistolets, et environ deux cents arquebusiers, car l'obscurité empêchait d'en bien juger; mais, au feu des salves d'arquebusades, on voyait que la plupart d'eux étaient nu-jambes, n'ayant eu loisir de prendre leurs bas de chausses. Les cloches faisaient un merveilleux bruit, sonnant l'alarme de toutes parts; les voix un autre, criant incessamment : charge, charge, et : tue, tue; les arquebusades et cliquetis d'armes un autre; les tuiles, pierres, tésons et pièces de bois, que du haut des maisons l'on jetait sur vous, un autre; et les bris des épées et froissis des piques et hallebardes, un autre; car, dès le premier combat, l'on en vint aux mains, jusqu'à se colleter les uns les autres, et dura cette mêlée plus d'un grand quart d'heure, durant laquelle vous fûtes porté par terre d'une grosse pierre, qui, ruée d'une fenêtre, vous tomba sur le casque, et fûtes relevé par le sieur de Bertichère et la Trappe, qui combattaient près de vous.

Il se fit encore plus d'une douzaine de semblables combats, en quelques-uns desquels le roi même se trouva, de sorte qu'il y rompit deux hallebardes, et furent ses armes trouvées marquées de quelques coups d'arquebuses ou pistolets et de plusieurs coups de main; les vôtres n'en furent pas exemptes, et

notamment à la troisième mêlée, lorsque l'on attaqua les barricades de la grande place, où étaient les pièces d'artillerie, vos tassettes s'étant défaites, vous fûtes blessé d'un coup de hallebarde dans la cuisse gauche, qui ne vous empêcha pas néanmoins de vous trouver aux exploits, qui furent en grand nombre, n'y ayant quasi canton, place, ou maison de pierre où ceux de la ville ne se défendissent si obstinément, que vous fûtes près de cinq jours et cinq nuits avant que d'en être maîtres absolus.

Les trois dernières nuits il y eut incessamment de grandes alarmes sur les bruits de secours mêlés d'arquebusades, voix, cris et tel tintamarre et confusion de toutes parts, que nous vous avons souvent ouï dire, que vous n'aviez guère vu de choses plus digne de remarque, pour être des plus belles et des plus effroyables tout ensemble; et, la ville étant de grand circuit, il n'était plus possible, vu le peu de gens de guerre qu'avait le roi de Navarre, qu'il pût plus faire faire partout les gardes nécessaires, tant vous étiez tous las, altérés, affamés et travaillés de sommeil, y ayant déjà trois jours et trois nuits que vous étiez armés, sans avoir entré en maison (car si l'on se fût amusé au pillage dès le commencement, tout était perdu), bu ni mangé qu'un coup et un morceau par-ci par-là en combattant, ni dormi que tout debout, vos cuirasses appuyées sur quelques étaux de boutiques; et eussiez enfin succombé aux attaquements des ennemis de dehors, qui venaient de toutes parts au secours de cette ville, qui s'augmentaient journellement et pouvaient entrer facilement dedans, par un des quartiers d'elle, nommé la Barre, que les habitants tenaient encore, et étaient après à percer la muraille pour cet effet. Tellement que tous les plus sages et considératifs serviteurs du roi de

Navarre, prévoyant tous ces inconvénients, lui conseillaient, à tous moments, de rassembler le plus de ses gens qu'il lui serait possible, monter à cheval, abandonner la ville et se retirer; car tous vous autres, voire lui-même, étiez si fatigués, et outre les blessures de plusieurs, aviez les pieds si écorchés et pleins de sang, que nul ne se pouvait quasi plus soutenir; mais à toutes telles propositions de sa retraite, ce prince répondit toujours constamment et avec un visage riant, qui résolvait les cœurs les plus effrayés : « Il est dit là-haut ce qui doit être fait de moi en toute occasion, et partant souvenez-vous que ma retraite hors de cette ville, sans l'avoir conquise et assurée au parti, sera la retraite de ma vie hors de ce côrps, y allant trop de mon honneur d'en user autrement, et partant que l'on ne me parle plus que de combattre, de vaincre ou de mourir ».

Les choses étant en cette extrémité, il n'y a point de doute qu'elles allaient augmentant, lorsque M. de Choupes, qui avait été mandé pour se trouver à cette entreprise, et n'avait pu assembler ses troupes plus tôt, arriva aux portes de la ville, du côté où l'on était entré, ayant environ cent hommes bien armés et cinq à six cents arquebusiers, avec lesquels, sachant l'état déplorable où toutes choses étaient réduites, il fit de tels efforts et combattit si bravement dedans la ville, dehors elle, contre le secours, assisté des moins las et blessés du roi de Navarre, qui, par son arrivée, avaient repris courage, qu'enfin le quartier de la Barre et le collège qui tenaient encore furent pris, toutes les courtines, tours et portaux de la ville garnis, le secours ennemi contraint de se retirer, et la ville entièrement conquise, au pillage de laquelle on ne s'épargna pas; et en votre particulier vous gagnâtes, par le plus grand bonheur

du monde, une petite boîte de fer que nous croyons que vous avez encore, que vous baillâtes lors à l'un de nous quatre à porter, et, l'ayant ouverte, trouvâmes quatre mille écus en or dedans.

§ 9. — LE PARTI PROTESTANT HORS D'ÉTAT DE LUTTER CONTRE LE MARÉCHAL DE BIRON.

(Mémoires de Marguerite de Valois.)

Ceux de la religion prétendue s'étant de beaucoup mécomptés aux forces qu'ils faisaient état de mettre ensemble, le roi mon mari se trouve plus faible que le maréchal de Biron; même toutes leurs entreprises étant faillies, fors celle de Cahors qu ils prirent par pétards avec perte de beaucoup de gens, pour y avoir monsieur de Vezins combattu l'espace de deux ou trois jours, leur ayant disputé rue après rue et maison après maison; où le roi mon mari fit paraître sa prudence et valeur, non comme prince de sa qualité, mais comme un prudent et hasardeux capitaine. Cette prise les affaiblit plus qu'elle ne les fortifia. Le maréchal de Biron, prenant son temps, tint la campagne, attaquant et emportant toutes les petites villes qui tenaient pour les huguenots, mettant tout au fil de l'épée.

§ 10. — LA REINE DE NAVARRE BOMBARDÉE DANS NÉRAC PAR LE MARÉCHAL DE BIRON.

Dès le commencement de cette guerre, voyant que l'honneur que le roi mon mari me faisait de m'aimer me commandait de ne l'abandonner, je me résolus de courre sa fortune, non sans un extrême regret de voir que le motif de cette guerre fût tel, que je ne

pourrais souhaiter l'avantage de l'un ou l'autre que je ne souhaitasse mon dommage; car si les huguenots avaient du meilleur, c'était à la ruine de la religion catholique, de quoi j'affectionnais la conservation plus que ma propre vie. Si aussi les catholiques avaient l'avantage sur les huguenots, je voyais la ruine du roi mon mari. Retenue néanmoins auprès de lui par mon devoir, et par l'amitié et fiance qu'il lui plaisait me montrer, j'écrivis au roi et à la reine ma mère l'état en quoi je voyais les affaires de ce pays-la, pour en avoir été les avis que je leur en avais donnés négligés, que je les suppliais, si en ma considération, ils ne me voulaient tant obliger que de faire éteindre ce feu, au milieu duquel je me voyais exposée, qu'au moins il leur plût commander à monsieur le maréchal de Biron, que la ville où je faisais mon séjour, qui était Nérac, fût tenue en neutralité, et qu'a trois lieues près de là, il ne s'y fît point la guerre; et que j'en obtiendrais autant du roi mon mari pour le parti de ceux de la religion. Cela me fut accordé du roi pourvu que le roi mon mari ne fût point dans Nérac, mais que lorsqu'il y serait, la neutralité n'aurait point de lieu. Cette condition fut observée de l'un et de l'autre parti avec autant de respect que j'eusse pu désirer, mais elle n'empêcha pas que le roi mon mari ne vînt souvent a Nérac, où nous étions, madame sa sœur et moi, étant son naturel de se plaire parmi les dames, même étant lors fort amoureux de Fosseuse (qu'il avait toujours servie depuis qu'il quitta Rebours), de laquelle je ne recevais nul mauvais office; et pour cela le roi mon mari ne laissait de vivre avec moi en pareille privauté et amitié que si j'eusse été sa sœur, voyant que je ne désirais que de le contenter en toutes choses.

Toutes ces considérations l'ayant un jour amené à Nérac avec ses troupes, il y séjourna trois jours, ne pouvant se départir d'une compagnie et d'un séjour si agréables. Le maréchal de Biron, qui n'épiait qu'une telle occasion, en étant averti, feint de venir avec son armée près de là, pour joindre à un passage de rivière monsieur de Cornusson, sénéchal de Toulouse, qui lui amenait des troupes; et, au lieu d'aller là, tourne vers Nérac, et, sur les neuf heures du matin, il s'y présente avec toute son armée en bataille, près et à la volée du canon. Le roi mon mari, qui avait eu avis dès le soir de la venue de monsieur de Cornusson, voulant les empêcher de se joindre et les combattre séparés, ayant forces suffisantes pour ce faire (car il avait lors monsieur de la Rochefoucauld avec toute la noblesse de Saintonge, et bien huit cents arquebusiers à cheval qu'il lui avait amenés), était parti du matin, au point du jour, pensant les rencontrer sur le passage de la rivière; mais, les ayant failli, pour n'avoir été bien averti, monsieur de Cornusson ayant dès le soir devant passé la rivière, il s'en revint à Nérac, où, comme il entrait par une porte, il sut le maréchal de Biron être en bataille devant l'autre. Il faisait ce jour-là un fort mauvais temps et une si grande pluie que l'arquebuserie ne pouvait servir. Néanmoins le roi mon mari jette quelques troupes des siennes dans les vignes, pour empêcher que le maréchal de Biron n'approchât plus près; n'y ayant moyen, à cause de l'extrême pluie qu'il faisait ce jour-là, de faire autre effet. Le maréchal de Biron demeurant cependant en bataille à notre vue, et laissant seulement débander deux ou trois des siens, qui vinrent demander des coups de lance pour l'amour des dames, se tenait ferme, couvrant son artillerie, jusqu'à ce qu'elle fût prête à

tirer, puis, faisant soudain fendre sa troupe, fait tirer sept ou huit volées de canon dans la ville, dont l'une donna jusqu'au château ; et, ayant fait cela, part de là et se retire, m'envoyant un trompette pour s'excuser à moi, me mandant que si j'eusse été seule, il n'eût pour rien entrepris cela ; mais que je savais qu'il était dit, en la neutralité qui avait été accordée par le roi, que si le roi mon mari était à Nérac, la neutralité n'aurait point de lieu, et qu'il avait commandement du roi de l'attaquer en quelque lieu qu'il fût.

En toutes autres occasions, monsieur le maréchal de Biron m'avait rendu beaucoup de respect et témoigné de m'être ami ; car, lui étant tombé de mes lettres entre les mains durant la guerre, il me les avait renvoyées toutes fermées ; et tous ceux qui se disaient à moi ne recevaient de lui qu'honneur et bon traitement. Je répondis à son trompette que je savais bien que monsieur le maréchal ne faisait en cela que ce qui était du devoir de la guerre et du commandement du roi ; mais qu'un homme prudent comme il était pouvait bien satisfaire et à l'un et à l'autre sans offenser ses amis ; qu'il me pouvait bien laisser jouir ces trois jours du contentement de voir le roi mon mari à Nérac ; qu'il ne pouvait l'attaquer en ma présence sans s'attaquer aussi à moi ; que j'en étais fort offensée, et que je m'en plaindrais au roi. Cette guerre dura encore quelque temps, ceux de la religion ayant toujours du pire, ce qui m'aidait à disposer le roi mon mari à une paix. J'en écrivis souvent au roi et à la reine ma mère, mais ils n'y voulaient point entendre, se fiant en la bonne fortune, qui, jusqu'alors, avait accompagné monsieur le maréchal de Biron.

§ 11. — CAMBRAI ASSIÉGÉ PAR DES FORCES ESPAGNOLES.

En même temps que cette guerre commença, la ville de Cambrai, qui s'était, depuis mon partement de France, mise en l'obéissance de mon frère par le moyen de monsieur d'Inchy, duquel j'ai parlé ci-devant, fut assiégée de forces espagnoles; de quoi mon frère, qui était chez lui, au Plessis-lès-Tours, fut averti, lequel était depuis peu revenu de son premier voyage de Flandre, où il avait reçu les villes de Mons, Valenciennes et autres, qui étaient du gouvernement du comte de Lalain, qui avait pris le parti de mon frère, le faisant reconnaître pour seigneur en tous les pays de son autorité. Mon frère, le voulant secourir, fait soudain lever des gens pour mettre sus une armée, pour s'y acheminer; et pour ce qu'elle ne pouvait être sitôt prête, il y fait, en attendant, jeter monsieur de Balagny, pour soutenir le siège, attendant qu'avec son armée il le pût faire lever. Comme il était sur ces apprêts, et qu'il commençait d'avoir une partie des forces qui lui étaient nécessaires, cette guerre des huguenots intervint, qui fit débander tous ses soldats pour se mettre aux compagnies de l'armée du roi, qui venait en Gascogne, ce qui ôta à mon frère toute apparence de secourir Cambrai, laquelle ne se pouvait perdre qu'il ne perdît tout le reste du pays qu'il avait conquis, et, ce qu'il regrettait le plus, monsieur de Balagny et tous ces honnêtes gens qui s'étaient jetés dans Cambrai.

§ 12. — MÉDIATION DE MONSIEUR ENTRE LES CATHOLIQUES ET LES PROTESTANTS. — PAIX DE FLEIX (novembre 1580).

Ce déplaisir lui fut extrême; et comme il avait un grand jugement, et qu'il ne manquait jamais d'expédients en ses adversités, voyant que le seul remède eût été de pacifier la France, lui qui avait un courage qui ne trouvait rien de difficile, entreprend de faire la paix et dépêche soudain un gentilhomme au roi pour le lui persuader et le supplier de lui donner la charge de la traiter. Ce qu'il faisait, craignant que ceux qui y eussent été commis ne l'eussent fait tirer en telle longueur qu'il n'y eût plus eu moyen de secourir Cambrai, où monsieur de Balagny s'étant jeté, comme j'ai dit, manda à mon frère qu'il lui donnerait le temps de six mois pour le secourir; mais que si, dans ce temps-là, l'on ne faisait lever le siège, la nécessité de vivres y serait telle qu'il n'y aurait moyen de contenir le peuple de la ville et de l'empêcher de se rendre. Dieu ayant assisté mon frère au dessein qu'il avait de persuader le roi à la paix, il agrée l'offre que lui faisait mon frère de s'employer à la traiter, estimant par ce moyen de le détourner de son entreprise de Flandre qu'il n'avait jamais eue agréable, et lui donna la commission de traiter et faire cette paix, lui mandant qu'il lui enverrait pour l'assister en cette négociation messieurs de Villeroy et de Bellièvre. Cette commission réussit si heureusement à mon frère, que venant en Gascogne (où il demeura sept mois pour cet effet. qui lui durèrent beaucoup, pour l'envie qu'il avait d'aller secourir Cambrai, encore que le contentement qu'il avait que nous fussions ensemble lui adoucît l'aigreur de ce soin), il fit la paix au con-

tentement du roi et de tous les catholiques [1], laissant le roi mon mari et les huguenots de son parti non moins satisfaits; y ayant procédé avec telle prudence qu'il en demeura loué et aimé de tous; et ayant en ce voyage acquis ce grand capitaine, monsieur le maréchal de Biron, qui se voua à lui pour prendre la charge de son armée de Flandre, et lequel il retirait de Gascogne pour faire plaisir au roi mon mari, qui eut en son lieu, pour lieutenant en Guyenne, monsieur le maréchal de Matignon.

1. Sur la fin de ce mois de novembre 1580, Monsieur, frère du roi, suivant le pouvoir à lui donné par le roi son frère, arrêta le traité de pacification commencé avec les huguenots et les catholiques mal contents, leurs associés, dont les articles furent signés de part et d'autre, et depuis publiés à la cour de parlement et par la ville à son de trompe, et communiqués au peuple par l'impression qui en a été faite, hormis quelques secrets articles qui demeurèrent par devers les princes et ne furent publiés.

Cette petite guerre fut un petit feu de paille allumé et éteint aussi soudain, la meilleure et plus forte partie de ceux de la religion n'ayant bougé de leurs maisons, et y ayant été conservés doucement sous l'autorité du roi. Le reste, qui ne remua qu'à regret et par force (et par l'artifice, comme on disait, de la reine mère, qui voulait un peu exercer son gendre, qui l'avait trop promenée, à son gré), fut incontinent apaisé et aussitôt que le roi voulut, lequel, ayant en cet endroit une intention couverte, contraire à celle de sa mère, les faisait crier et faire comme il lui plaisait. (L'Estoile.)

IV

NOCES DE MIGNONS
MASCARADES ET PROCESSIONS
LES PAYS-BAS PERDUS POUR LA FRANCE
MORT DU DERNIER HÉRITIER DES VALOIS

(1581-1585.)

---

§ 1. — NOCES, FESTINS, DIÈTES ET MASCARADES.
(Mémoires de L'Estoile.)

Au commencement de janvier 1581, le roi, de Blois revint à Paris, et laissa les reines à Chenonceaux, et le Conseil privé et d'État à Blois, et après s'être donné du bon temps, en noces et festins, le 18e du mois s'en alla au château de Saint-Germain-en-Laye commencer une diète qu'il tint et continua jusqu'au commencement du mois de mars ensuivant.

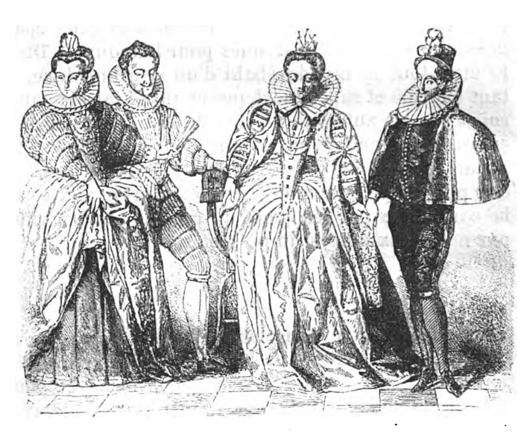
Le dimanche 5e jour du mois de mars, le roi, relevé d'une longue diète par lui faite à Saint-Germain-en-Laye, d'où deux jours auparavant il était, sain et allègre, revenu à Paris, alla au bois de Vincennes dîner, et revint souper chez messire Ludovic Adjacet, comte de Châteauvillain, et après souper alla chez maître Marc Miron, son premier médecin, logé en une maison qu'il lui avait donnée, sise en la

cousture Sainte-Catherine, s'habiller en masque avec d'O, d'Arques et la Valette, ses mignons, et quelques demoiselles de privée connaissance, qui, ainsi masqués, rôdèrent par toute la ville de Paris et par les maisons où ils savaient y avoir bonne compagnie, tout aussi qu'en un jour de carême prenant, pour ce que c'était le dimanche de la mi-carême.

§ 2. — LES NOCES DU PREMIER MIGNON JOYEUSE.

Le jeudi 7e jour de septembre, jour des arrêts en robes rouges, le seigneur d'Arques, premier mignon du roi, vint en parlement en personne, et, assisté des ducs de Guise, d'Aumale, Villequier et autres seigneurs, fit en sa présence publier les lettres de l'érection du vicomté de Joyeuse en duché et pairie, et icelles entériner et registrer, ouï et ce consentant et requérant le procureur général du roi, par l'organe de maître Augustin de Thou, son avocat, avec la clause qu'il précéderait tous autres pairs, fors les princes issus du sang royal ou de maisons souveraines, comme Savoie, Lorraine, Clèves et semblables, et tout ce en faveur du mariage d'entre lui et mademoiselle Marguerite de Lorraine, fille de Vaudemont, sœur de la reine. Ils furent fiancés au Louvre le lundi dix-huitième septembre, en la chambre de la reine, et le dimanche ensuivant, vingt-quatrième dudit mois, furent mariés à Saint-Germain de l'Auxerrois, à trois heures après midi. Le roi mena la mariée au moustier, suivie de la reine, princesses et dames de la cour, tant richement et pompeusement vêtues qu'il n'est mémoire d'avoir vu en France chose si somptueuse. Les habillements

du roi et du marié étaient semblables, tant couverts de broderies, perles et pierreries qu'il était impossible de les estimer, car tel accoutrement y avait qui coûtait dix mille écus de façon; et toutefois aux dix-sept festins qui de rang de jour à autre par ordonnance du roi depuis les noces, furent faits par



Les noces de Joyeuse,
d'après un tableau du musée du Louvre.

les princes et seigneurs, parents de la mariée et autres des plus grands et apparents de la cour, tous les seigneurs et les dames changèrent d'accoutrements, dont la plupart étaient de toile et drap d'or et d'argent, enrichis de passements, guipures, recanures et broderies d'or et d'argent. et de pierres et perles en grand nombre et de grand prix. La dépense y fut faite si grande, y compris les masca-

rades, combats à pied et à cheval, joutes, tournois, musiques, danses d'hommes et femmes, et chevaux, présents et livrées, que le bruit était que le roi n'en serait point quitte pour douze cent mille écus. De fait, la toile d'or et d'argent, en toutes choses, jusqu'aux masques et chariots, et autres feintes et aux accoutrements des pages et laquais, le velours et la broderie d'or et d'argent n'y furent non plus épargnés que si on les eût donnés pour l'amour de Dieu. Et était tout le monde ébahi d'un si grand luxe, et tant énorme et superflue dépense qui se faisait par le roi et par les autres de sa cour de son ordonnance et exprès commandement en un temps mêmement qui n'était des meilleurs du monde, mais fâcheux et dur pour le peuple, mangé et rongé jusqu'aux os en la campagne par les gens de guerre, et aux villes par nouveaux offices, impôts et subsides.

§ 3. — LES HONORAIRES DES POÈTES.

Le roi donna à Ronsard et à Baïf, poètes, pour les vers qu'ils firent pour les mascarades, combats, tournois et autres magnificences des noces, et pour la belle musique par eux ordonnée et chantée avec les instruments, à chacun deux mille écus, et donna en son nom et de sa bourse les livrées des draps de soie à chacun, même donna et promit payer au marié, dans deux ans prochains la somme de quatre cent mille écus pour la dot de la mariée. Et pour ce que tout le bien d'elle qui lui pouvait être échu des successions de ses défunts père et mère ne pouvait valoir plus de vingt mille écus au plus, le roi fit au contrat de mariage intervenir le duc de Mercœur, aîné de la maison de Vaudemont, et faire valoir le bien de la mariée sa sœur cent mille écus, qu'il en

promit payer au duc de Joyeuse, en lui quittant ses droits successifs, dont le roi s'obligea envers le duc de Mercœur pour sa décharge et pour l'en acquitter; et disait-on que quand on remontrait au roi la grande dépense qu'il faisait, il répondait qu'il serait sage et bon ménager après qu'il aurait marié ses trois enfants, par lesquels il entendait d'Arques, la Valette et d'O, ses trois mignons.

§ 4. — LE MIGNON LA VALETTE FAIT DUC ET PAIR.

Le lundi 27 novembre 1581, le mignon La Valette, accompagné des ducs de Guise, d'Aumale et de Joyeuse, et plusieurs autres seigneurs courtisans, vint en la cour de parlement, et furent en sa présence entérinées les lettres de l'érection de la châtelainie d'Epernon, que le roi peu auparavant avait achetée pour lui du roi de Navarre, son beau-frère, en duché et pairie. Portaient lesdites lettres qu'en considération de ce qu'icelui La Valette était ou devait être beau-frère du roi, épousant l'autre sœur de la reine sa femme, il précéderait tous autres ducs et pairs, après les princes et le duc de Joyeuse. Et fit ledit duc d'Épernon le serment solennel de pair de France, en tel cas requis et accoutumé.

Le vendredi 26 janvier, le roi et la reine sa femme, chacun à part soi et chacun accompagné de bonne troupe, lui de princes et seigneurs, elle de princesses et dames, allèrent à pied de Paris à Chartres, en voyage vers Notre-Dame-de-dessous-terre, étant en la basse église de Notre-Dame de Chartres; où fut faite une neuvaine à la dernière messe de laquelle le roi et la reine assistèrent et offrirent une Notre-Dame d'argent doré, qui pesait cent marcs, avec

grande dévotion et avec humble et cordiale affection, qu'il plût à Dieu et à la bonne Dame intercéder vers Jésus-Christ, son fils, de leur donner lignée qui pût succéder à la couronne de France. Et à cette même fin firent continuer par toutes les églises de ce royaume les quotidiennes et solennelles prières depieça commencées à y être faites pour cet effet.

§ 5. — LE ROI EXTORQUE DE L'ARGENT AU RECEVEUR DE L'HÔTEL DE VILLE.

(Mars 1582.)

En ce temps le roi prit des coffres de maître François de Vigni, receveur de l'hôtel de la ville de Paris, cent mille écus, pour les bailler aux ducs de Joyeuse et d'Épernon, pour les frais de leur voyage en Lorraine, où ils allaient voir les parents de leurs femmes. De quoi le peuple de Paris se scandalisa et murmura fort, voyant les payements des arrérages de leurs rentes retardés d'autant, et même que le roi les avait comme extorqués par force du receveur de Vigni, qui tâcha, le plus qu'il put, de ne les point bailler, s'excusant sur l'importunité et menace du peuple, le pressant de leur payer les quartiers de leursdites rentes depieça échus.

§ 6. — ENTRÉE DE MONSIEUR DANS CAMBRAI. — SIÈGE ET SAC DE CATEAU-CAMBRÉSIS. — AVENTURE DE ROSNY.

(*Économies royales.*)

Monsieur fut reçu dans Cambrai avec une merveilleuse joie des habitants de la ville et du sieur d'Inchy, leur gouverneur, témoignée par une magni-

fique entrée en armes, sons de cloches, feux de joie, festins et banquets.

Deux jours après, l'armée mit le siège devant Casteau en Cambresis, qui souffrit que l'artillerie jouât. La batterie fut dressée contre une courtine et une grosse tour de brique, avec telle furie et si diligemment servie et à propos exploitée, que la tour fut effrondrée et entr'ouverte, et la courtine abattue, de sorte que l'assaut y fut donné, auquel vous vous trouvâtes avec dix ou douze de votre troupe, et plusieurs autres personnes de qualité de la cour de Monsieur, et la ville emportée avec fort peu de résistance, à cause de la division qui se mit entre les habitants et la garnison, les uns voulant que l'on capitulât, les autres que l'on résistât; mais tant y a que tout fut exposé au pillage, et les femmes et les filles à la violence des soldats, nonobstant que la peste fût quasi dans toutes les maisons. De laquelle vous fûtes trois jours entiers en une merveilleuse crainte, pour une telle cause ; c'est qu'ayant été publié des défenses, sur peine de la vie, de violer femmes ni filles, et crié par les rues que toutes celles qui en auraient appréhension eussent à se retirer dans les églises, comme vous alliez par les rues, suivi de ceux de vos compagnons qui avaient été avec vous à l'assaut, vous vîtes venir droit à vous une assez belle fille, toute déchevelée et gouspillée en ses habits; laquelle, courant tant que jambes la pouvaient porter, se vint jeter entre vos bras, vous voyant une mantille de velours orangé en broderie d'argent, et criant : « Hélas! monsieur, sauvez-moi l'honneur et la vie, car voilà de vos soldats qui me poursuivent pour me tuer ou violer ». A quoi vous lui répondîtes : « Hé! où sont-ils, ma mie, car je ne vois personne après vous ? — Ils se sont cachés, vous dit-elle, dans

une maison que voilà, lorsqu'ils vous ont vu, et en vois encore un qui regarde à la porte ce que je deviendrai. — Eh bien, lui dites-vous, n'ayez plus de peur, j'empêcherai bien qu'ils ne vous fassent déplaisir, voire vous mènerai sûrement dans la plus prochaine église. » A quoi elle répondit, vous tenant toujours embrassé : « Hélas! monsieur, je m'y suis bien voulu retirer; mais celles qui sont dedans ne m'ont pas voulu recevoir, à cause qu'ils savent que j'ai la maladie. — Comment, vrai Dieu, lui dites-vous, en la repoussant des deux bras, vous avez la peste? Pardieu, vous êtes une méchante femelle, et irez chercher refuge ailleurs qu'entre mes bras. Hé! ma mie, ne vous était-ce pas une assez bonne défense pour empêcher que l'on ne vous touchât, que de dire que vous étiez pestiférée? » Et lors, sans attendre sa réponse, vous la quittâtes là avec une telle appréhension qu'à toute heure, plus de quatre jours durant, vous vous tâtiez le pouls, et le moindre mal de tête que vous sentiez, vous croyiez avoir la peste; néanmoins vous n'eûtes aucun mal.

§ 7. — PERFIDIE DE MONSIEUR. — OCCUPATION PAR SURPRISE DE LA CITADELLE DE CAMBRAI.

Le prince de Parme (Alexandre Farnèse [1]) ayant séparé son armée dans les pays forts, Monsieur s'en retourna dans Cambrai pour donner ordre à la con-

1. Alexandre Farnèse, duc de Parme, un des plus grands généraux du XVIe siècle. Dès l'âge de seize ans il s'était distingué à la bataille de Lépante et fut appelé par Philippe II dans les Pays-Bas révoltés qu'avait gouvernés de 1559 à 1567 sa mère Marguerite de Parme, fille naturelle de l'empereur Charles-Quint.

servation de la place, en laquelle désirant, à la persuasion de quelques âmes mal trempées qui étaient près de lui, mettre un gouverneur à leur poste, il usa de la plus sale tromperie que saurait faire prince contre le pauvre M. d'Inchy, qui la lui avait conservée loyalement et généreusement. Et, pour y parvenir, feignant qu'il lui voulait témoigner toutes sortes de bienveillances et confidences, il lui dit un jour qu'il désirait qu'il lui donnât à dîner en son logis, qui était dans la citadelle, où il ne voulait être traité ni servi que par ses gens, non par ses officiers, ni gardé que par ses soldats et non par les gardes de son corps; de quoi le pauvre M. d'Inchy, qui y allait à la bonne foi et croyait que Monsieur fît de même, extrêmement réjoui, lui dit que Son Altesse lui faisait tant de faveur et d'honneur, qu'il appréhendait qu'une telle grâce lui tournât à honte, considéré le peu de moyens qu'il avait de le traiter royalement, comme Son Altesse méritait, y ayant si peu que la ville était délivrée d'un tant long et ennuyeux siège; néanmoins qu'il ferait du mieux qu'il lui serait possible, pourvu qu'il lui donnât deux ou trois jours de temps pour envoyer aux villes de France voisines; ce que lui ayant été accordé, il convia pour ce festin la plupart des plus qualifiés qui fussent auprès de Monsieur, jusqu'au nombre de soixante, du nombre desquels vous fûtes des plus instamment prié, ayant fait amitié particulière avec ce pauvre seigneur, pour ce qu'il se disait être allié des maisons de Melun et de Hornes, dont vous êtes descendu.

Le jour venu, il vint querir Monsieur sur les huit à neuf heures, lequel fit demeurer ses gardes derrière, et défendit qu'elles n'entrassent point. Les services du festin furent magnifiques et assaisonnés

d'une très bonne musique; vous étiez soixante et quatre à table, car nous les comptâmes; au bout d'en bas de laquelle M. d'Inchy fut assis, par commandement de Monsieur; car il ne voulait point s'asseoir du tout, s'étant préparé à porter la coupe pour boire. Sur l'apport du second service, quelqu'un lui vint dire quelque chose à l'oreille, que vous n'entendîtes pas, à ce que vous nous avez dit; mais la réponse qu'il y fit, en ces propres paroles de Flamand : « Hé bien, hé bien, hé qu'on les laische eintrer; il n'y a mie deinger, m'est à voir »; et puis, se tournant vers Monsieur, il lui dit : « Monsieur, ché chont les gardes de Votre Altesse qui veulent eintrer, et chest bien fait, car vous avez tout pouvoir chiens ». Semblable avis fut donné au pauvre seigneur par trois fois, à mesure que nouvelles troupes entraient, et semblable réponse fit-il aussi par trois fois, sans que Monsieur s'en émût ni fît aucune réponse, qu'avec des signes de tête, en souriant sous le chapeau. Au quatrième avis, M. d'Inchy s'émut grandement, changea de couleur, les yeux lui étincelant de colère, puis, s'accotant des deux mains sur le bout de la table, répondit à celui qui parlait : « Hé! commeint, commeint chela? esteindre la mêche de mes geins et désarmer ma soldatesque, hé! chela n'est mie la raison; hé! Monchieu, hé! qu'esche chechy? Hé! je ne pense mie que Votre Altesse enteinde chela, car je ne l'ai mie dechervi; che cherait me faire trop de tort, et mal récompencher mes chervices. » A quoi Monsieur, en souriant toujours, ne répondit jamais autre chose, sinon : « Cela n'est rien, monsieur d'Inchy, cela n'est rien; j'y pourvoirai et vous contenterai avant que de partir d'ici ». Mais lorsqu'il fut assuré qu'il était le maître dans la citadelle, il lui dit qu'en récompense de Cambrai, qu'il ne tenait

qu'en gouvernement, il lui donnait la ville et duché de Château-Thierry en propriété; et voyant ce pauvre seigneur qu'il n'en pouvait avoir autre raison, il sortit les larmes aux yeux et les regrets au cœur, accompagné de ceux de plusieurs de vous et autres messieurs, et de maudissons contre les auteurs d'une telle ingratitude et perfidie envers un si bon serviteur, et préjudice des capitulations à lui accordées et jurées, lequel fut, peu après, tué en une escarmouche, d'un coup d'arquebuse par derrière la tête. Monsieur établit en sa place M. de Balagny gouverneur dans la ville et citadelle de Cambrai; et, les ayant munies de toutes choses nécessaires pour leur conservation, il voulut revenir en France, quelques instances que lui fissent les États d'entrer dans le cœur du pays avec sa florissante armée, pour les délivrer entièrement de la subjection d'Espagne, ne restant plus, à ce qu'ils disaient, que cinq ou six places de conséquence qui tinssent ce parti-là.

§ 8. — LE DUC D'ALENÇON EN ANGLETERRE.

Quelques mois après le retour de Monsieur en France, il passa en Angleterre, où vous le suivites. Il se passa plusieurs choses de conséquence, desquelles nous laisserons les particularités aux historiens, d'autant que nous n'avons point appris qu'il s'en fit en celui où vos intérêts fussent mêlés; et nous contenterons de vous ramentevoir fort sommairement que le mariage de Monsieur et de la reine d'Angleterre fut négocié jusqu'à s'entre donner des promesses, lesquelles n'eurent aucun effet.

§ 9. — L'ENTRÉE DE MONSIEUR A ANVERS.

Le jeudi 8 février 1582, Monsieur, frère du roi, après avoir demeuré à Londres trois mois près la reine d'Angleterre, de laquelle pendant ledit temps, il avait reçu toutes les courtoisies et honneurs qu'un grand prince de sa qualité pouvait attendre d'une grande reine, s'embarqua pour aller en Anvers, où le prince d'Orange et les députés des États de Flandre depieça l'attendaient. Pour faire ce voyage, la reine, continuant ses faveurs et courtoisies, lui prêta trois navires de guerre et le fit accompagner par les milords comte de Hovar Lester et de Housedon, et de plusieurs autres seigneurs et gentilshommes anglais.

Il arriva en Anvers le samedi 17 février, et le lundi 19 lui fut faite une réception et entrée autant somptueuse et magnifique qu'oncques y avait été faite à l'empereur Charles V et Philippe, son fils, roi des Espagnes, à leurs bienvenues : grands festins lui furent faits, feux de joie, quatre jours continuels, monnaie d'or et d'argent forgée à son nom et à ses armes jetée et esparsée au peuple par forme de largesse et d'allégresse, et lui fut donné titre et habit de duc de Brabant et marquis du Saint-Empire.

§ 10. — L'EMPEREUR RODOLPHE II PROTESTE CONTRE LES ENTREPRISES DE MONSIEUR AUX PAYS-BAS.

(Addition aux Mémoires de L'Estoile.)

Le dimanche 25 mars 1582, Busbecq écrit, par ses lettres, qu'il présenta au roi lettres de la part de l'empereur Rodolphe, son maître, lui ayant dit peu de choses auparavant, c'est à savoir que Sa Majesté

impériale aurait été avertie de bonne part que le roi s'était accordé avec son frère touchant la guerre des Pays-Bas (à quoi Sa Majesté impériale n'ajoutait point pourtant foi); que si toutefois il en était quelque chose, ni lui Empereur, ni les électeurs de l'Empire, à qui cela touchait grandement, ne le pourraient souffrir; choses qu'il pourrait apprendre plus amplement par les lettres de sadite Majesté.

A quoi le roi répondit qu'il n'avait rien de commun avec son frère touchant les affaires des Pays-Bas, et pour preuve de cela, c'est que, si son frère eût été secouru de lui, il aurait longtemps jà apporté plus de dommage aux Pays-Bas qu'il n'avait fait; qu'il ne se servait pas beaucoup de ses conseils, et même pour le présent qu'il faisait beaucoup plus de bruit que d'effet, voire que le plus grand dommage tombait sur lui et sur ses sujets, qui déjà par plusieurs mois avaient été travaillés et molestés par les gens de guerre de son frère, sans qu'en rien du monde ceux des Pays-Bas aient été inquiétés; qu'il verrait les lettres de l'Empereur et y ferait réponse. « L'intérêt de la reine (c'était la reine Elisabeth d'Autriche, veuve du roi Charles IX) m'a empêché d'agir plus longtemps, ni plus hardiment pour ne me rendre ou ennuyeux ou odieux. »

§ 11. — DÉPLORABLE ATTITUDE DU DUC D'ANJOU ET DES FRANÇAIS EN FLANDRE. — PITEUX ÉCHEC DE CETTE INTERVENTION.

(*Économies royales.*)

Quelque temps après, le prince d'Orange reçut un coup de pistolet vers la gorge, étant dedans sa chambre, duquel il fut en danger de mort [1]; ce qui

1. Voyez L'Estoile, édition Jouaust, t. II, p. 62.



causa sur l'heure une telle émotion dans la ville, que le peuple, croyant que cet assassinat vînt des Français, s'étant mis tumultuairement en armes, il se mit à crier qu'il fallait tuer ces massacreurs des noces de Paris, qui n'étaient venus à Anvers que pour en faire autant, et passa l'émeute si avant, que Monsieur lui-même, ne croyant pas demeurer en sûreté de sa vie dans son logis, fut contraint, par le conseil des siens, de se retirer dans celui du prince d'Orange; et encore que peu après, lorsque l'on sut au vrai les auteurs d'un tel attentat, tout cela fut apaisé, et que ceux de la ville vinssent faire des excuses à Monsieur, de ce qui s'était dit et fait en elle sur une telle alarme, il en demeura néanmoins tellement ulcéré, que dès cette heure-là il résolut d'essayer à s'en rendre maître absolu.

Pendant ces cérémonies et autres qui furent faites ès autres villes, aux réceptions de leur nouveau seigneur, il se fit plusieurs sièges, prises et réductions de places et autres factions guerrières de part et d'autre.

Deux ou trois jours devant cette malheureuse et déloyale action d'Anvers, le prince d'Orange étant dans sa chambre discourant avec Monsieur de Sainte-Aldegonde, et un ministre nommé de Villiers, vous ouïtes qu'il leur dit : « Ces gens ici ont des desseins pernicieux et pour eux et pour nous, où, à mon avis, ils ne trouveront pas leur compte, car l'on se doute de tout », et là-dessus vous dit : « Monsieur, je vous prie de ne vous éloigner plus guère dorénavant de moi ni de mon logis ». Ce que vous fîtes; et, ce nous semble, environ le quinze ou vingtième février, sur les deux heures après midi, comme vous sortiez du logis de M. le prince d'Orange; et, montant à cheval pour suivre Monsieur, qui était allé pour faire

faire, comme il se publiait, une revue à son armée, proche la porte de Quipedorp, vous entendîtes une grande rumeur, vîtes plusieurs hommes, femmes, filles et enfants de la ville, s'enfuyant avec effroi, suivis de troupes de cavalerie et infanterie, les pistolets et les épées à la main, les piques basses et les arquebuses et mousquets couchés en joue, tirant en escopeterie, et criant : « Tue, tue; ville gagnée, ville gagnée! vive la messe, vive la messe! » auquel bruit, le prince d'Orange étant accouru, accompagné de ses gardes et d'un nombre de gens armés, tant gentilshommes capitaines que bourgeois, il vous cria ensemble à quelques autres gentilshommes français qui étaient avec vous : « Messieurs, messieurs, retirez-vous dans mon logis, et si vous aimez votre vie, n'en sortez point que je vous le mande »; ce que vous fîtes tout aussitôt, bien étonnés de voir ce furieux tumulte, les particularités duquel nous laissons aux histoires générales, pour ce qu'il ne vous y arriva rien de bien remarquable; et n'en dirons autre chose sinon que tout ce qui était entré en la ville ayant été tué ou pris, ou s'étant jeté par-dessus les murailles dans les fossés, n'y ayant moyen de sortir par la porte, pour ce qu'elle était remplie de corps morts, Monsieur le prince d'Orange remit en peu de temps toutes choses en ordre, voire en voie de réconciliation.

Cette action décria tellement Monsieur et tous les siens, qu'elle avait rendu tous les Français en général en horreur et en opprobre, voire en exécration envers toutes nations, ce qui vous fit résoudre de quitter ce prince tout à fait; joint la fourbe qu'il avait faite, et qu'il était facile à juger que de là en avant, quelque réconciliation qu'il se pût faire, il n'aurait pas grande créance parmi ces peuples, et

par conséquent peu de moyens de faire du bien ni de l'honneur à personne, dans ces provinces où il était détesté et déchiré d'injures, d'amis et d'ennemis, esquelles il séjourna encore cinq ou six mois, rôdant par-ci par-là, avec sa misérable armée, qui allait de jour en jour dépérissant; essayant, mais en vain, de renouer quelque traité; car, dans le mois d'août, tant lui que M. de Montpensier, M. le maréchal de Biron et tous autres ses partisans abandonnèrent le pays, le laissant en telle discorde et désordre qu'il ne se passait quasi semaine, que quelques seigneurs de qualité et villes de conséquence ne se remissent au service du roi d'Espagne, ni mois que le prince de Parme ne leur prît quelque place par force.

§ 12. — SONGE DU ROI. — IL FAIT ABATTRE LES BÊTES DE SA MÉNAGERIE.

(L'Estoile.)

Le 21 janvier 1583, le roi, après avoir fait ses pâques et ses prières et dévotions bien dévotement au couvent des Bons-Hommes, à Négeon, auxquels il donna cent écus, s'en revint au Louvre, où, arrivé, il fit tuer à coups d'arquebuse les lions, ours, taureaux et autres semblables bêtes qu'il voulait nourrir pour combattre contre les dogues; et ce, à l'occasion d'un songe qui lui était advenu, par lequel lui sembla que les lions, ours et dogues le mangeaient et dévoraient. Songe qui semblait présager (ce que depuis on a vu advenir), lorsque ces bêtes furieuses de la Ligue se ruant sur ce pauvre prince l'ont déchiré et mangé avec son peuple, quelques-uns de ses serviteurs lui dirent sur ce sujet que ce n'étaient pas ces lions ou ces animaux-là qui lui en voulaient, mais les grands

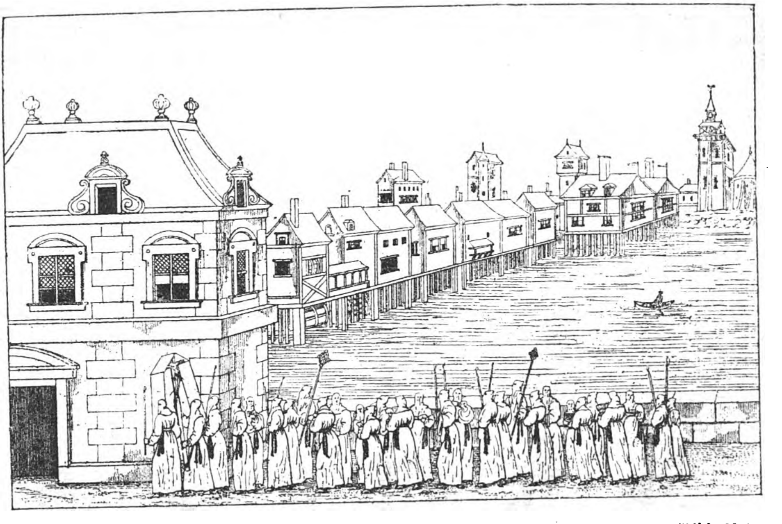
seigneurs du temps, qui étaient contre son État et contre son service.

§ 13. — DIVERTISSEMENTS DE CARNAVAL. SERMON DU DOCTEUR ROSE.

Le jour de carême prenant, le roi avec ses mignons furent en masques par les rues de Paris, où ils firent mille insolences, et la nuit allèrent rôder de maison en maison, voir les compagnies, jusqu'à six heures du matin du premier jour de carême, auquel jour la plupart des prêcheurs de Paris en leurs sermons le blâmèrent ouvertement desdites veilles et insolences, ce que le roi trouva fort mauvais, même de la bouche de Rose, docteur en théologie, l'un de ses prédicateurs ordinaires, lequel il manda venir parler à lui; de quoi ledit Rose fit quelque difficulté, craignant qu'on le voulût maltraiter, comme il en avait senti quelques propos; mais enfin, s'étant présenté au roi, il eut de lui une légère réprimande, mais qui était fort à propos et fort convenable audit Rose; car il lui dit qu'il lui avait bien enduré de courir dix ans les rues jour et nuit, sans jamais lui en avoir fait ni dit aucune chose, et que pour les avoir courues seulement une nuit, encore à un jour de carême prenant, il l'avait prêché en pleine chaire, qu'il n'y retournât plus, et qu'il était temps qu'il fût sage; de quoi ledit Rose demanda pardon à Sa Majesté, laquelle, usant de sa bonté et douceur accoutumées, non seulement lui pardonna, mais, quelques jours après, l'ayant envoyé querir, lui donna une assignation de quatre cents écus, « pour acheter, lui dit le roi, du sucre et du miel pour aider à passer votre carême, et adoucir vos trop âpres et aigres paroles ».

§ 14. — LA CONFRÉRIE DES PÉNITENTS DE L'ASSOCIATION NOTRE-DAME.

L'an présent 1583, en ce mois de mars, le roi institua et érigea une nouvelle confrérie qu'il fit nommer des Pénitents, de laquelle lui et ses deux mignons se firent confrères et y fit entrer plusieurs seigneurs gentilshommes et autres de sa cour, y conviant les plus apparents de son parlement de Paris, chambre des comptes et autres cours et juridictions, avec un bon nombre des plus notables bourgeois de la ville; mais peu se trouvèrent qui se voulussent assujettir à la règle, statuts et ordonnances de ladite confrérie, qu'il fit imprimer en un livre, le titrant: *De la congrégation des Pénitents de l'Annonciation Notre-Dame*, pour ce qu'il disait avoir toujours eu singulière dévotion envers la Vierge Marie, mère de Dieu. De fait, il en fit les premiers services et cérémonies le jour de la fête de ladite Annonciation, qui était le vendredi vingt-cinquième mars de l'an présent 1583, auquel jour fut faite la solennelle procession desdits confrères Pénitents, qui vinrent, sur les quatre heures après midi, du couvent des Augustins en la grande église Notre-Dame deux à deux, vêtus de leurs accoutrements tels que des Battus de Rome, Avignon, Toulouse et semblables, à savoir de blanche toile de Hollande, de la forme et façon qu'ils sont désignés par le livre des confréries. En cette procession le roi marcha sans garde ni différence aucune des autres confrères, soit d'habit, de place ou d'ordre. Le cardinal de Guise portait la croix, le duc de Mayenne son frère était maître des cérémonies, et frère Edmond Auger, jésuite (bateleur de son premier métier, dont il avait encore tous les traits et



Procession des Pénitents de l'Annonciation Notre-Dame, d'après une gravure du temps. (Bibl. Nat., Estampes, Histoire de France, Q. B. 22.)

façons), avec un nommé du Peirat, Lyonnais chassé et fugitif de Lyon pour crime d'athéisme et sodomie, conduisaient le demeurant. Les chantres du roi et autres marchaient en rang, vêtus de même habit, en trois distinctes compagnies, chantant mélodieusement la litanie en faux bourdon. Arrivés en l'église Notre-Dame chantèrent tous à genoux le *Salve Regina* en très harmonieuse musique, et ne les empêcha la grosse pluie, qui dura tout le long de ce jour, de faire et achever avec leurs sacs tout percés et mouillés, leurs misères et cérémonies encommencées.

Le jeudi saint, 7 avril, sur les neuf heures du soir, la procession des Pénitents, où le roi était avec tous ses mignons, alla toute la nuit par les rues et aux églises, en grande magnificence de luminaire et musique excellente, faux bourdonnée. Et y en eut quelques-uns, même des mignons, à ce qu'on disait, qui se fouettèrent en cette procession, auxquels on voyait le pauvre dos tout rouge des coups qu'ils se donnaient.

§ 15. — PÈLERINAGE DU COUPLE ROYAL A NOTRE-DAME DE CLÉRY.

Le onzième jour d'avril, qui était le lendemain de Pâques, le roi, avec la reine son épouse, partirent de Paris à pied, et allèrent à Chartres, et de Chartres à Cléry, faire leurs prières et offrandes à la belle Dame révérée solennellement ès églises desdits lieux, à ce que, par son intercession, il plût à Dieu leur donner la mâle lignée que tant ils désiraient. D'où ils furent de retour à Paris le 24 dudit mois, tous deux bien las, et ayant les plantes des pieds bien ampoulées d'avoir fait tant de chemin à pied.

§ 16. — NÉGOCIATIONS ENTRE LA COUR DE FRANCE ET LA COUR DE NAVARRE, PAR L'INTERMÉDIAIRE DE SULLY, REVENU DES PAYS-BAS.

(*Économies royales.*)

De Béthune, vous vous en retournâtes à Rosny, et peu après vous fîtes un voyage vers le roi de Navarre, auquel, contant tout ce que vous aviez fait, ouï et vu pendant le temps que vous aviez été avec Monsieur, il vous répondit : « Eh bien ? ne voilà pas l'accomplissement de tout ce que je vous dis de ce prince, à Coutras, lorsque vous prîtes congé de moi, pour l'aller servir ; mais le vicomte de Turenne, que je dissuadai, tant qu'il me fut possible, de le suivre, y a encore plus mal fait ses affaires que vous ».

Ce prince était lors au plus chaud de ses passions amoureuses vers la comtesse de Guiches, laquelle étant allé voir en un lieu nommé Agemau, il reçut des nouvelles d'un Espagnol nommé dom de Bernardin de Mandosse, sur lesquelles il vous envoya en cour vers le roi et la reine sa mère, pour les avertir que le roi d'Espagne, irrité de la guerre que Monsieur, son frère, assisté de M. de Montpensier, d'un maréchal de France et des plus qualifiés de la noblesse française, lui avait faite en ses Pays-Bas, l'avait fait solliciter de traiter alliance et confédération, afin de faire la guerre en France, lui offrant d'abord des sûretés suffisantes pour toucher deux cent mille écus dans l'armée, et continuer cette assistance tant que la guerre durera, pour subvenir à partie des frais d'elle, à condition qu'il ne poserait point les armes, que de son consentement ; pour assurance de laquelle il ne demandait que sa foi et

sa parole, qu'il savait bien être inviolable, à quoi il avait fait quelque espèce de démonstration de vouloir entendre, sans s'engager encore néanmoins à rien, les suppliant de bien ménager cet avis, et s'assurer qu'il était leur fidèle serviteur.

A votre arrivée en cour, vous voulûtes, suivant la charge que vous en aviez, parler à la reine de Navarre, afin de vous donner entrée vers le roi son frère et la reine sa mère; mais vous sûtes par le moyen de votre cousine de Béthune, qui la gouvernait lors confidemment, que son entremise vous nuirait plutôt qu'elle ne vous servirait, d'autant que depuis deux mois elle était très mal avec le roi, s'entr'étant fait une infinité de reproches meilleurs à taire qu'à dire, ce qui l'avait mise mal aussi avec la reine sa mère. Le premier vous demanda si vous aviez des lettres du roi de Navarre qui fissent mention de ce que vous disiez; et sur ce que vous lui dîtes qu'elles ne portaient qu'une simple créance, il ne fut jamais en votre puissance d'avoir audience du roi; lequel deux jours après s'alla enfermer dans le bois de Vincennes, auquel lieu nul n'entrait s'il n'était mandé. Vous vous adressâtes après à madame de Sauve, qui vous fit parler à la reine mère, laquelle vous reçut très bien, vous écouta très attentivement sur tout ce que vous lui voulûtes dire, témoigna d'en savoir un grand gré au roi de Navarre, vous fit bailler des lettres de créance sur vous, du roi et d'elle, au roi de Navarre, par M. Pinart, et néanmoins, pour tout cela, il ne s'en ensuivit aucune chose à l'avantage du roi de Navarre, mais au contraire il en reçut des reproches d'Espagne, par lesquels il fut aisé à juger que l'on les avait avertis de tout ce que vous aviez dit.

Ces discours vous firent concevoir une mauvaise

opinion des intentions de ce prince et prendre résolution de vous en retourner à Paris, où vous reçûtes peu après des lettres du roi de Navarre par lesquelles, vous témoignant beaucoup d'affection, il vous ramentevait les promesses que lui aviez faites à Coutras de le servir toujours en toutes les occasions qui se présenteraient, et vous conjurait de le venir trouver en diligence, pour vous dire des choses qui importaient à lui et à vous, lesquelles il ne pouvait écrire, ni les confier à d'autres qu'à vous-même. Vous fîtes ce voyage, auquel il vous entretint particulièrement de tous les desseins de ceux de la Ligue, fort approchant de tout ce que nous avons vu éclore depuis, et finalement vous dit : « Le bruit est fort grand que vos deux jeunes frères sont fort en la fantaisie du roi, et on m'a mandé de Paris que les mignons mêmes en ont grande jalousie. Je voudrais bien qu'ils fussent en faveur, et cela arrivant, je désire et vous en prie que vous vous rangiez à la cour, sous couleur de leur autorité, sans néanmoins vous départir de l'affection que vous m'avez promise; car, par ce moyen, vous pourrez découvrir plusieurs choses, me tenir averti de celles qui me pourront être d'importance et à tout le parti, et me rendre de plus grands et signalés services que si vous demeuriez près de moi. » A quoi vous étant aussitôt résolu, et lui ayant donné toutes les sortes d'assurances de votre affection et loyauté à son service, et de ne jamais quitter la religion, vous embrassa par trois fois, et vous dit en partant : « Mon ami, souvenez-vous de la principale partie d'un grand courage et d'un homme de bien, c'est de se rendre inviolable en sa foi et en sa parole, et que je ne manquerai jamais à la mienne ». Sur cela, vous vous en retournâtes à la cour, où vous trouvâtes

messieurs vos frères en de grandes espérances de faveur, le roi les ayant nommés pour prendre l'habit de pénitent avec lui, et fait, outre cela, plusieurs belles promesses; mais toute cette nouvelle mignonnerie dura si peu, vous en avez su depuis les causes, qui valent mieux tenues que dites, que ni eux ni vous n'eûtes pas grand moyen de vous en prévaloir.

§ 17. — LE RETOUR DE MONSIEUR. — LE CARNAVAL DE 1584.

(L'Estoile.)

Le 11 février 1584, Monsieur arriva de Château-Thierry en poste à Paris, où il se donna du bon temps avec le roi son frère, ces trois jours de carnaval. La reine sa mère le fit loger avec elle en son logis des Filles-Repenties, où se bien veingnèrent le roi et lui, avec bel et moult gracieux accueil, et toute démonstration de bienveillance de part et d'autre; pleurèrent, s'entre-brassant, comme aussi fit la reine leur mère, qui les fit s'entre-brasser par trois fois.

Le jour de carême prenant venu, ils allèrent de compagnie suivis de leurs mignons et favoris, par les rues de Paris, à cheval et en masque, déguisés en marchands, prêtres, avocats et en toute autre autre sorte d'état, courant à bride avallée, renversant les uns, battant les autres à coups de bâton et de perche, singulièrement ceux qu'ils rencontaient masqués comme eux, pour ce que le roi voulait seul avoir ce jour privilège d'aller par les rues en masque. Puis passèrent à la foire Saint-Germain, prorogée jusqu'à ce jour, où ils firent infinies insolences, et toute la nuit jusqu'au lendemain, dix

heures, coururent par toutes les bonnes compagnies et assemblées qu'ils surent être à Paris.

§ 18. — MISSION DU DUC D'ÉPERNON AUPRÈS DU ROI DE NAVARRE.

Le seizième jour de mai, le duc d'Épernon partit de Paris, par mandement et commission du roi, pour aller en Gascogne trouver le roi de Navarre, lui porter lettres et créance de la part de Sa Majesté, par lesquelles il l'admonestait, exhortait et priait pour ce que la vie du duc d'Alençon, son frère, était déplorée, et n'en attendait-on de jour à autre que nouvelles de la mort, de venir à la cour près d'elle et d'aller à la messe, parce qu'il le voulait faire reconnaître son vrai héritier et successeur de sa couronne, lui donner grade et dignité près de sa personne, tels que méritaient les qualités de beau-frère et légitime successeur de ladite couronne de France, et recevoir de lui tous les honneurs, avantages et bons traitements que telles qualités et la bonne amitié qu'il lui portait pouvaient requérir. Bruit fut qu'il était envoyé avec deux cent mille écus que le roi lui avait donnés pour son voyage, faire la pratique de quelque grand mariage pour lui; mais enfin fut trouvé que son voyage n'avait d'autre fin que la dessusdite.

Il s'en alla accompagné de plus de cent gentilshommes, à la plupart desquels le roi donna cent ou deux cents ou trois cents écus pour lui faire bonne et fidèle compagnie et se mettre en bon équipage. Il soupa avec le roi au logis de Gondi, au faubourg Saint-Germain, d'où il partit après souper, après avoir perdu deux mille cinq cents écus au

passedix, contre ledit Gondi son hôte. Et le roi alla faire pénitence à Vincennes avec ses confrères hiéronimites, où il passa les fêtes de Pentecôte.

§ 19. — Mort de Monsieur, frère du roi. Les obsèques.

Le dimanche 10 juin, environ midi, Monsieur, frère du roi, mourut au château de Château-Thierry d'un grand flux de sang, accompagné d'une fièvre lente, qui l'avait petit à petit atténué et rendu tout sec et étique. Il disait que depuis qu'il avait été à Paris voir le roi son frère, qui fut à carême prenant, il n'avait point porté de santé, et que cette vue et la bonne chère qu'on lui avait faite à Paris lui coûtaient bien cher. Ce qui fit entrer beaucoup de gens en nouveaux discours et appréhensions.

Le 21 juin, son corps fut amené à Paris et mis à Saint-Magloire, au faubourg Saint-Jacques. Le 24, jour de la Saint-Jean, le roi, vêtu d'un grand manteau, de dix-huit aunes de serge de Florence violette, ayant la queue plus large que longue, portée par huit gentilshommes, partit du Louvre, l'après-dîner, pour aller donner de l'eau bénite sur le corps dudit défunt son frère, gisant audit lieu de Saint-Magloire au faubourg Saint-Jacques. Il était précédé d'un grand nombre de gentilshommes, seigneurs et princes, évêques et cardinaux, tous vêtus en deuil, c'est à savoir : les gentilshommes et seigneurs montés sur chevaux blancs et vêtus de robes de deuil, le chaperon sur l'épaule; les évêques de roquets, avec le scapulaire et mantelet de serge de Florence noire, et les cardinaux de violet à leur mode. Devant lui marchaient ses Suisses, le tabourin couvert de crêpe

sonnant, et ses archers de la garde écossaise, autour de sa personne; et les autres archers de la garde devant et après lui, tous vêtus de leurs hoquetons de livrée ordinaire, mais de pourpoints, chausses, bonnets et chapeaux noirs, et leurs hallebardes crêpées de noir. Il était suivi de la reine sa femme, séant seule en un carroche couvert de tanné; après laquelle suivaient huit coches pleins de dames vêtues en noir à leur ordinaire.

Le lundi 25 juin, le corps fut apporté à Notre-Dame de Paris.

Le 26, y fut fait son service. Et le 27, fut enterré en grande pompe et royale magnificence, avec toute cire blanche armoiriée de l'écu d'Alençon seulement, qui sont les armoiries de France, qui ont un ourlet de gueules tout à l'entour.

Le lundi 25 que le corps fut apporté en l'église de Paris, le roi, vêtu de violet, demeura en une fenêtre d'une maison faisant le coin du parvis, devant l'Hôtel-Dieu, à visage découvert, quatre ou cinq heures à voir passer la pompe funèbre, se laissant voir à tout le monde, et était accompagné du duc de Guise qu'on remarqua fort triste et mélancolique, plus de discours comme on croyait, dont il entretenait ses pensées que d'autre chose; des seigneurs de Liancourt, son premier écuyer, et de Villeroy, son secrétaire d'État.

Le mardi suivant 26, il vit encore passer la pompe funèbre en une maison de la rue Saint-Denis. Et pour ce que, le jour précédent, il avait trouvé indécent que l'effigie de son frère fût accompagnée des seigneurs de la Rochepot, de la Ferté-Imbaud, et d'Aurillé, simples gentilshommes, sans le collier de l'ordre, n'y ayant que la Chastre, qui faisait le quatrième, qui en eût un, comme étant ancien che-

valier, le soir du lundi, le roi les envoya querir tous trois et leur donna à chacun un collier dudit ordre, qu'ils portèrent le lendemain sur leurs robes de deuil accostant ladite effigie.

Ce prince, qui n'était âgé que de trente et un ans quand il est mort, fut généreux et guerrier, Français de nom et d'effet, ennemi de l'étranger, principalement de l'Espagnol, qui le craignait. N'aimait point ceux de la maison de Lorraine, auxquels cette mort grossit le cœur, étant venue fort à propos pour eux, facilitant et avançant les desseins de leur ligue, qui par là commença à croître et la France à décliner.

§ 20. — LE ROI SE MOQUE DES PRÉTENTIONS DU CARDINAL DE BOURBON A LA COURONNE.

Au même temps le roi s'alla ébattre à Gaillon, où étant, il parla au cardinal de Bourbon, et l'ayant fait venir dans la galerie dudit Gaillon, lui demanda s'il lui dirait pas la vérité de ce qu'il lui demanderait. A quoi le bon homme ayant répondu que oui, moyennant qu'il la sût, Sa Majesté lui dit alors en ces termes : « Mon cousin, vous voyez que Dieu ne m'a point donné de lignée jusqu'à cette heure, et qu'il y a grande apparence que je n'en aurai point. Si Dieu disposait de moi aujourd'hui, comme toutes les choses de ce monde sont incertaines, la couronne tombe de droite ligne en votre maison; cela advenant, encore que je sache que ne le désirez point, est-il pas vrai que vous voudriez précéder le roi de Navarre, votre neveu, et l'emporter par-dessus lui, comme le royaume vous appartenant, et non pas à lui. — Sire, répondit lors ce bon homme, je crois que les dents ne me feront

plus de mal quand cela adviendra; aussi je prie Dieu de bon cœur me vouloir appeler devant que je voie un si grand malheur. Et est chose à quoi je n'ai jamais pensé, pour être de tout hors d'apparence et contre l'ordre de nature. — Oui, mais, dit le roi, vous voyez comme il est tous les jours interverti, et que Dieu le change comme il lui plaît. Si cela donc advenait comme il se peut faire, je désire savoir de vous, et vous prie me le dire librement, si vous ne le voudriez pas disputer avec votre neveu. » Alors monsieur le cardinal, se sentant fort pressé et importuné du roi, de répondre : « Sire (lui va-t-il dire), puisque vous le voulez et me le commandez, encore que cet accident ne soit jamais tombé en ma pensée, pour me sembler éloigné du discours de la raison, toutefois si le malheur vous en voulait tant que cela advînt, je ne vous mentirai point, Sire, que je pense qu'il m'appartiendrait et non pas à mon neveu, et serais fort résolu de ne lui pas quitter. » Lors le roi se prenant à sourire, et lui frappant sur l'épaule : « Mon bon ami, dit-il, le Châtelet vous le donnerait, mais la cour vous l'ôterait ». Et à l'instant s'en alla, se moquant de lui.

Or savait fort bien le roi les trames de ceux de la Ligue de ce côté-là, principalement depuis la mort de son frère, qui fut cause qu'il voulut gouverner et arraisonner de cette façon le bon homme, pour lui en tirer les vers du nez.

Le 30 octobre, le comte la Val et monsieur du Plessis Mornai arrivèrent à Paris pour faire entendre au roi la résolution de Montauban, avec la déclaration du roi de Navarre, qui ne contenta guère le roi, qui était qu'il n'était délibéré de changer de religion pour toutes les monarchies du monde. Ce qu'ayant entendu, Sa Majesté dit qu'il se fût bien passé d'en

tant dire, et que telle protestation était contre lui-même, mais qu'il ne l'entendait pas, et qu'il craignait, quand il le voudrait entendre, qu'il ne fût trop tard.

§ 21. — LE ROI DE FRANCE REPOUSSE LE PROTECTORAT DES PAYS-BAS, DÉSORMAIS PERDUS POUR LA FRANCE.

Au commencement du mois de février 1585 arrivèrent en la ville de Senlis les députés des États de Flandre [1], venant pour mettre les Pays-Bas en la protection et sauvegarde du roi, et lui demander secours contre les oppressions et tyrannies du roi d'Espagne et du duc de Parme, son lieutenant ès dits pays. Le roi envoya au-devant d'eux et les fit honorablement recevoir, bien loger et bien traiter. Depuis vinrent à Paris se présenter et parler au roi, qui leur fit mettre leurs demandes par écrit, sur lesquelles ayant délibéré avec son conseil peu après, il les renvoya éconduits de leurs demandes, disant avoir sur les bras trop de ses affaires propres à démêler, sans s'empêcher de celles d'autrui.

§ 22. — LA REINE ÉLISABETH SE DÉCLARE PRÊTE A APPUYER L'INTERVENTION FRANÇAISE AUX PAYS-BAS. — HENRI III ACCEPTE L'ORDRE DE LA JARRETIÈRE ET REFUSE D'INTERVENIR. — FÊTES A PARIS (1585).

Le 23 février arrivèrent à Paris les ambassadeurs d'Angleterre, desquels le comte de Warwick était chef. Suivis de deux cents chevaux bien acconchiés,

1. Le 21 juillet 1584, le prince d'Orange avait été tué par un Bourguignon de Dôle nommé Balthazar Gérard. Voyez L'Estoile, t. II, p. 162.

que le roi fit bien recevoir et bien traiter à ses dépens; et disait-on que leurs dépenses revenaient à près de cinq cents écus par jour. Les chefs furent logés en l'hôtel d'Anjou (jadis de Villeroy) près le Louvre, et la suite au logis des bourgeois, par fourrier. Ils apportaient au roi le collier de l'ordre de la



Gentilshommes et dames de la cour (1585), d'après un tableau du musée du Louvre.

Jarretière, que la reine d'Angleterre envoyait au roi, comme à son bon frère, garni de perles et pierreries, estimé à cent mille écus et mieux. Et, sous cette couverture, venaient pour exciter Sa Majesté à prendre les Flamands en sa protection, offrant, au nom de leur reine, contribuer au tiers des frais qu'il conviendrait faire en cette guerre.

Le jeudi dernier février, le roi, en grande pompe et magnificence, vêtu d'un habit tel que portent les

chevaliers de l'ordre anglais, reçut, après vêpres, dans l'église des Augustins à Paris, le collier de la main du comte de Warwick, et fit entre ses mains le serment de l'ordre de la Jarretière, et le soir même auxdits comte et ambassadeurs fit un festin magnifique.

Le 3 mars, jour du dimanche gras, le roi, en faveur des ambassadeurs anglais, leur fit un festin magnifique, en la grande salle haute de l'évêché de Paris : auquel il convia un bon nombre des plus belles et des plus braves dames de tous les quartiers de Paris; et y fut, après le repas, fait un bal et auquel ballèrent et dansèrent six vingt personnes des deux sexes, masquées et si somptueusement habillées et diaprées qu'on le disait coûter plus de vingt mille écus.

§ 23. — LETTRE DU ROI DE NAVARRE AUX DÉPUTÉS DES PAYS-BAS.

(Lettres missives de Henri IV.)

A Messieurs les députés des Pays-Bas.

Messieurs, j'ai été très marri que vos députés aient trouvé l'état de ce royaume tel que le roi mon seigneur n'ait pu embrasser vos affaires, comme il eût été à désirer. Ces grands remuements qui ont paru en divers endroits en ont été cause.

Mais je ne fais point de doute que, comme le roi mon dit seigneur aura connu où ils tendent et d'où ils procèdent, il reconnaîtra, selon sa prudence, son intérêt au vôtre, et saura bien choisir les moyens de vous conserver, lesquels vous savez humainement être en sa main. Le sieur Coluart vous dira qu'à cette fin je lui ai fait une dépêche bien expresse par le

baron de Salignac, auquel aussi j'ai commandé de vous tenir avertis du progrès de sa négociation. Quant au conseil et à l'aide que vos députés ont requis de moi par le sieur Coluart, le conseil, messieurs, que je puis vous donner, c'est que vous vous résolviez et remettiez en Dieu, qui a en sa main l'issue de vos affaires, et duquel vous avez par ci-devant tant de fois éprouvé le secours et l'assistance, que pareillement vous demeuriez de plus en plus unis et liés ensemble, contre les pratiques et menées de nos ennemis, qui ne tâcheront qu'à vous diviser les uns des autres, pour avoir meilleur marché, comme déjà avez vu, d'un chacun à part; et cependant que vous patientiez constamment en la défense de la vraie religion et de votre patrie, que Dieu semble déjà secourir de quelque façon. quand il met au cœur de votre ennemi d'entreprendre contre cet État; ce qu'il ne peut sans une grande distraction.

Et quant à l'aide, messieurs, je pense que vous ne doutez pas que ces remuements ne m'aient apporté plusieurs nouveaux affaires qui distraient mon esprit et mes moyens en diverses parts, et me retranchent d'autant le pouvoir de vous assister, encore que la volonté m'en demeure tout entière. Néanmoins quand le temps nous aura fait voir un peu plus clair ès affaires du royaume, qui ne peuvent longuement demeurer en cette obscurité, je vous ferai connaître, messieurs, que j'estime vos affaires les miennes propres, tant en m'en rendant solliciteur envers le roi mon seigneur, qu'en vous départant de mon particulier ce que Dieu m'aura donné d'amis et de moyens.

HENRY.

V

LA RUPTURE AVEC L'HÉRITIER LÉGITIME DE LA COURONNE. — L'ÉDIT DE NEMOURS

(1585.)

§ 1. — LES ARMEMENTS DE LA LIGUE.

(Mémoires de L'Estoile.)

En ce temps se commence à découvrir l'entreprise de la Sainte Ligue, de laquelle ceux de la maison de Guise, joints à ceux de la maison de Lorraine leurs parents, étaient les chefs, secourus et assistés par le pape, par le roi d'Espagne et par le duc de Savoie son gendre. Et courut le bruit par tout ce royaume que les ducs de Guise et de Mayenne, son frère, et ceux d'Aumale et d'Elbœuf faisaient de toutes parts grands amas d'armes et de gens de guerre, tant français qu'étrangers, et fut-on du commencement en grand doute à quoi tendait cette grande levée d'armes, croyant les uns que ce fût un secret secours que le roi, sous main, voulait envoyer aux pauvres Flamands; les autres disaient que c'était pour aller à Genève et se joindre aux forces de l'Espagnol, du Savoisien et du pape, qui, avec autres potentats d'Italie, avaient conjuré de l'aller assiéger et ruiner. Autres bruiaient que ceux de Guise, partis mal con-

tents de la cour, venaient demander au roi leur raison de ce qu'ils prétendaient leur appartenir, tant au duché de Bretagne, qu'aux duchés d'Anjou, comtés du Maine, de Touraine et de Provence, et autres appartenances de la couronne de France. Mais tôt après fut découvert que leur entreprise tendait à l'exploit et exécution d'une ligue sainte, depiéça par les Guisars tramée et brassée par toute la France, sous prétexte de ce qu'ils se nommaient vrais protecteurs et asserteurs de la religion catholique, apostolique et romaine, contre ceux qui faisaient profession de la nouvelle opinion ou religion prétendue réformée; puis naguère par ceux qu'on a surnommés huguenots, introduite en ce royaume, et y exercée sous la permission du roi. Ligue sainte, dis-je, pour pensée et inventée par défunt Charles, cardinal de Lorraine, voyant la lignée de Valois proche de sa période. Et l'occasion se présente, sous ce beau masque et saint prétexte de religion, d'exterminer les premiers de la maison de Bourbon, et les plus proches de la couronne, pour faire ouverte profession de ladite religion prétendue réformée, et par ce moyen empiéter la couronne de France, qu'ils disaient avoir été ravie à Lothaire, dernier roi de France de la race de Charlemagne, et à ses enfants leurs prédécesseurs, par Hugues Capet, qui n'y pouvait prétendre aucun droit, que par la violente et injuste usurpation par le moyen de laquelle il s'en était emparé.

Le roi, averti de tous ces remuements de divers seigneurs et endroits de son royaume, et même par le duc de Bouillon, qui donna avis de la grande levée de gens de guerre que sous main faisait le duc de Guise, pendant qu'il s'amusait à baller et masquer, fit réponse qu'il ne le croyait ni ne craignait. Toutefois, après y avoir pensé, commença à se tenir sur

ses gardes; mais si négligemment, qu'on entra en un fort grand et, de fait, apparent soupçon, qu'entre lui et ceux de Guise il y eût quelque secrète intelligence, qu'avec le temps se pourrait découvrir.

Le 12 mars, on arrêta à Lagny-sur-Marne, en un bateau venant de Paris et montant vers Châlons en Champagne, je ne sais quantes tonnes pleines d'armes, entre lesquelles furent trouvés jusqu'à sept cents arquebuses et deux cent cinquante corselets, que conduisait un nommé La Rochette, qu'on disait être écuyer du cardinal de Guise, lequel fut aussi arrêté; mais tôt après on laissa passer les armes et le gentilhomme, ce qui augmenta encore le soupçon d'intelligence qu'on disait être entre le roi et ceux de Guise. Et pour ce que les seigneurs de Clairvant et de Chassincourt, agents du roi de Navarre en la cour du roi, et près de sa personne, avaient dit quelque parole, ou fait quelque autre démonstration qu'ils avaient ce même soupçon, le 16e jour du présent mois de mars, le roi, pour leur en faire perdre l'opinion, leur dit « qu'il priait Dieu qu'il l'abimât en leur présence, s'il avait aucune intelligence ou participation avec ceux de Guise et leurs adhérents en cette levée d'armes, dont on les blâmait partout ». De fait, ce même jour, il envoya le seigneur de Maintenon vers le duc de Guise, le seigneur de Rochefort vers le duc de Mayenne, et La Motte Fénelon vers le cardinal de Bourbon, qu'ils nommaient se moquant de lui, et si ne le connaissait pas, « grand duc de Bourbon », l'ayant tellement attrait à leur ligue, qu'ils lui avaient fait prendre la cape et l'épée, le traînant avec eux, comme prétendu premier prince du sang, et plus proche de la couronne de France, pour légitimement y succéder et en exclure le roi de Navarre, son neveu, hérétique.

Le 21 mars, le duc de Guise, continuant ses desseins, s'empara de la ville de Châlons-sur-Marne, et y mit bonne garnison de gens de guerre à sa dévotion, et en faisant comme un rendez-vous de gens de son parti.

§ 2. — ENTREVUE DE LA REINE MÈRE ET DES GUISES.

Le 29 mars, messire Philippe de Lenoncourt, abbé de Barbeau, et le duc de Rais, maréchal de France, furent, par le commandement du roi, trouver le cardinal de Bourbon, à Orcamp; et le lendemain la reine mère, accompagnée de l'archevêque de Lyon et du sieur de la Chapelle aux Ursins, s'achemina en Champagne, vers le duc de Guise, pour entendre de lui les causes de ce remuement, car la bonne dame en était ignorante, comme celle qui conduisait l'œuvre et les mettait tous en besogne.

§ 3. — LE ROI ORGANISE LA DÉFENSE DE PARIS.

Le 30 mars, le roi ayant découvert une bonne partie des desseins et intentions des Guisars, désirant d'y pourvoir, et surtout à la sûreté et conservation de sa bonne ville de Paris, bien averti que la plupart des marchands et du menu peuple de sa ville de Paris tenait le parti de la Ligue, par le prévôt des marchands et échevins de la ville, et leurs quarteniers et dizainiers, fit assembler les dizaines et leur déclarer les capitaines et lieutenants par lui élus et nommés en son conseil, pour la garde et défense de ladite ville, qui étaient tous de ses officiers de robe longue et de robe courte, tant qu'il en put découvrir,



espérant plus fidèle et assuré service de ses officiers, qui lui avaient prêté le serment de fidélité et étaient à ses gages, que d'autres simples bourgeois de Paris. De fait, le dernier jour de mars, il fit venir au Louvre tous lesdits capitaines et lieutenants par lui nommés, et, après leur avoir fait entendre qu'en ces nouveaux remuements il y allait du sien et de son état, et du leur, par même moyen, les pria de lui être bons et loyaux sujets, et faire bonne garde de leur ville, et des portes et avenues d'elle. Toutefois qu'à la contrainte de ladite garde ils respectassent les veuves, les pauvres et les vieilles gens.

Le 2 avril, suivant le mandement du roi, on commença à garder les portes de Saint-Honoré, Saint-Martin, Saint-Denis et Saint-Antoine, du côté de la ville; et celles de Saint-Germain, Saint-Jacques et Saint-Marceau, du côté de l'Université, les autres demeurant fermées. Et comme si le roi se fût aucunement défié des bourgeois de Paris et de leur garde, envoie de jour à autre les seigneurs de Chavigni, de Curton, de Sennetaire et des Arpentis passer par lesdites portes et épier les actions et contenances de ceux qui y sont en garde; et y va lui-même quelquefois bien accompagné.

Sur l'élection faite par le roi de ses principaux officiers et gens de justice, pour en faire des capitaines et gardes de portes, fut divulguée à Paris l'épigramme titrée : « In nomophylacas, Pylophylacas [1] ».

1. C'est-à-dire « les gardiens des lois changés en gardiens des portes ».

§ 4. — LE ROI NE PEUT REPRENDRE POSSESSION D'ORLÉANS.

Le dimanche 7 avril, le roi, désirant assurer sa ville d'Orléans, sachant bien qu'Antragues, le gouverneur, était de la Ligue et du parti guisard, y envoya en diligence le duc de Montpensier et le maréchal d'Omont, pour faire sortir de la citadelle ledit Antragues, qui y était entré fort; lesquels furent reçus et salués de coups de canon, de telle sorte qu'aucuns des gens dudit seigneur duc de Montpensier en furent tués et blessés. Quoi voyant, ils s'en retournèrent à Paris avec leur artillerie et gendarmerie, et avec leur courte honte.

§ 5. — MANIFESTES ET CONTRE-MANIFESTES DU ROI DE FRANCE, DE LA LIGUE ET DU ROI DE NAVARRE.

En ce même temps, ceux de la Ligue, se sentant blâmés de ce nouveau remuement d'armes et du trouble que, par leur ambition, comme on disait, ils remettaient en ce royaume, lequel ne faisait que commencer à prendre haleine de l'ahan des guerres et troubles passés, publièrent un livret imprimé à Reims, qu'ils nommaient *le Manifeste,* finissant par ces mots : « Donné à Péronne, le dernier jour de mars 1585; signé : Charles de Bourbon [1] », qui est le car-

1. « Nous, Charles de Bourbon, premier prince du sang », tel est le titre que prend le cardinal dans une déclaration fameuse donnée à Péronne le dernier jour de mars 1585. Ce fut le premier manifeste bien authentique de la Ligue, dont les déclarations précédentes, dépourvues de signatures, n'avaient pas produit tout l'effet qu'en attendaient les Guises.

dinal de Bourbon, qui était aussi le premier nommé audit livret, contenant la déclaration des causes pour lesquelles ils avaient été mus à prendre les armes.

Le roi, premier après eux, publia aussi un autre livret, qu'il titra : « Déclaration de la volonté du roi, sur les nouveaux troubles de ce royaume », qu'on disait avoir été dressé par Villeroi, son secrétaire d'État. Et depuis le roi de Navarre ayant découvert que tout le dessein des Lorrains et Guisards ne tendait, sous l'ombre de Ligue sainte et de religion, qu'à l'exterminer, lui et tous ceux de sa maison, afin de ravir la couronne de France et la mettre sur leur tête, après en avoir chassé les légitimes, vrais et naturels héritiers et successeurs, après la mort du roi, fit faire et publier force avertissements, déclarations et protestations de sa part, et s'anima la plume des vieux écrivants, tant d'un parti que d'autre; de telle façon qu'on n'oyait parler d'autre chose à Paris et en cour, que de nouveaux libelles contenant les raisons et défenses, et pareillement les accusations de chaque parti.

§ 6. — LETTRE DE HENRI III AU ROI DE NAVARRE POUR L'ENGAGER A SE METTRE EN GARDE CONTRE LES LIGUEURS.

Mon frère, je vous avise que je n'ai pu empêcher, quelque résistance que j'aie faite, les mauvais desseins du duc de Guise. Il est armé; tenez-vous sur vos gardes et n'attendez rien. J'ai entendu que vous étiez à Castres pour parlementer avec mon cousin le duc de Montmorency, dont je suis bien aise, afin que vous pourvoyez à vos affaires. Je vous enverrai un gentilhomme à Montauban, qui vous avertira de ma volonté.

Votre bon frère, HENRI.



§ 7. — RÉPONSE DU ROI DE NAVARRE.

Monseigneur, depuis que j'ai dépêché le baron de Salaignac vers Votre Majesté, sur les lettres qu'il vous a plu m'écrire, les bruits de ce qui s'est remué en vos provinces de delà sont venus ici. Et en celles mêmes de deçà plusieurs effets ont paru, desquels Votre Majesté aura été avertie, qui ont donné certain témoignage que les desseins des perturbateurs de votre État s'étendent jusqu'ici. J'eusse tâché, Monseigneur, d'y porter quelque préservatif ou quelque remède, et sans doute l'eusse pu faire, si j'eusse reçu les commandements de Votre Majesté, comme elle me faisait cet honneur par ses lettres, de me les faire espérer d'heure à autre. Et cependant ce que j'ai pu faire, ce a été d'exhorter et contenir les villes en leur devoir vers Votre Majesté par fréquentes lettres, et de parler aux principaux gentilshommes de vos pays deçà, qui presque tous me sont venus voir, étant en peine de ce qu'ils avaient à faire, et lesquels j'ai trouvés pleins de fidélité et d'affection envers le service de Votre Majesté, et tous prêts de vous en faire une bonne preuve, quand Votre Majesté m'aura commandé son intention pour la leur faire entendre. Croyez, Monseigneur, que nul n'y apportera plus de fidélité, de diligence et d'affection que moi, en qui toutes ces qualités sont nées, au lieu qu'ès autres, elles ne peuvent être qu'acquises ou hantées, et ne peuvent pas jamais parvenir à telle perfection que je les sens en moi. Et m'est un juste regret, Monseigneur, d'être réputé comme inutile en votre service, lorsqu'il y a si grand sujet de vous servir, et qu'il est besoin, si jamais il fut, que soyez bien servi. Et permettez-moi, Monseigneur, de dire plus : lorsque je vois Votre Majesté en com-

mander d'autres pour votre service, auxquels je ne ferai point de tort (pour l'honneur que j'ai de vous être ce que je suis) de dire qu'ils n'y peuvent apporter tant d'ardeur et d'affection que moi, c'est une naturelle jalousie, que je m'assure que Votre Majesté recevra de pareil cœur qu'elle procède. Et ne célerai aussi à Votre Majesté que ceux de la religion qui voient gens de guerre se lever de toutes parts, même par vos commandements, entrent en défiance, et ne peuvent comme s'assurer, quand ils voient que je ne reçois aucun commandement de Votre Majesté pour son service. Comme aussi pas un d'eux n'est appelé à ce qui se présente pour votre service, ne pouvant la plupart d'eux s'imaginer (quelque chose que je leur puisse dire) que Votre Majesté peut m'avoir oublié ou laissé en arrière, en la distribution de ses commandements, lorsqu'il est question, comme il lui a plu de m'écrire, de son Etat et de sa personne propre, en la vie et conservation desquels nul ne se peut dire tant intéressé que moi. Or, Monseigneur, si puis-je répondre à Votre Majesté de leur fidélité et affection, et qu'ils sont tous prêts, au premier mot que Votre Majesté me départira, de faire tout ce que doivent très loyaux sujets pour votre service. Et vous supplie, Monseigneur, si j'ai eu ce bonheur d'être des premiers à avertir du mal, que je n'aie ce malheur d'être des derniers sous votre autorité à le détruire. Cependant, Monseigneur, je m'avance sur la rivière de Dordogne, pour être plus préparé pour le remède, quand Votre Majesté me fera cet honneur de me commander ses intentions. Et parce que le sieur de Rebours, qui a vu ce qui s'est passé près de moi, le vous saura mieux représenter de bouche, j'en remettrai sur lui les particularités, et prierai Dieu, Monseigneur, vous donner,

en très parfaite santé, très heureuse et très longue vie. De Bergerac, ce XIIIe d'avril 1585.

Votre très humble et très obéissant sujet
et serviteur,

HENRY.

§ 8. — MORT DU PAPE GRÉGOIRE XIII.

(Mémoires de L'Estoile.)

Le 18 avril, arriva à Paris le courrier de Rome, portant nouvelles que le pape Grégoire XIII était mort à Rome, au palais de Saint-Pierre, le 10 de ce mois. Le cardinal de Joyeuse partit de Paris, en poste, le lendemain, pour aller à la création du nouveau pontife romain, auquel le cardinal de Vendôme voulut faire compagnie; mais le roi ne le voulut pas, disant qu'il craignait qu'il ne pût porter la fatigue du chemin, pour la complexion tendre et délicate de laquelle il était, et que c'eût été plus de dommage de lui que de son oncle. Ce pape n'avait jamais adhéré à la levée des armes de la Ligue, et peu de jours avant sa mort avait dit au cardinal d'Est que la Ligue n'aurait ni bulle, ni bref, ni lettres de lui jusqu'à ce qu'il vît plus clair en leurs brouilleries.

§ 9. — SUPPLICE D'UN DES QUARANTE-CINQ.

Le 14 mai, par arrêt du grand conseil, fut, devant l'hôtel de Bourbon, décapité un gentilhomme gascon nommé Montaud, qui était Pénitent, favori du duc d'Epernon, lequel l'avait donné au roi, et était l'un de ces quarante-cinq fendants, appointé a douze cents écus de gages et bouche à cour, que le roi avait mis

sus depuis ces derniers troubles, pour être toujours près de lui, comme gardes sûres de son corps, se défiant de chacun et se voyant comme défié par ceux de la Ligue, leur désobéissance croissant par l'impunité et par la faiblesse du supérieur. Son procès lui fut fait par ce qu'il avait dit au roi que le duc d'Elbeuf lui avait fait offrir dix mille écus, pour faire mourir le roi. Et pour ce que le roi lui avait fait réponse que, s'il vérifiait ce qu'il disait, il lui donnerait vingt mille écus ; se trouvant court et n'en pouvant montrer ni preuve ni indice, fut mis à la question, où il confessa que mensongèrement et contre vérité il avait avancé ce propos, afin de tirer de la bourse du roi quelque bonne somme de deniers, à raison de tant important et signalé avertissement.

§ 10. — LES INCERTITUDES DU ROI DE NAVARRE. SA FEMME LUI FAIT LA GUERRE.

(Lettres missives. — A monsieur de Ségur, conseiller, surintendant de la maison, affaires et finances du roi de Navarre.)

Nous vivons en incertitude, attendant la résolution de la guerre ou de la paix, et toutefois bien assurés que l'un et l'autre ne nous peuvent apporter que du mal. Le maréchal de Matignon n'avance guère. Ceux d'Agen commencent à courir. Ma femme dit qu'étiez venu à Nérac exprès pour l'enlever et mener prisonnière à Pau, avec plusieurs autres propos de même [1].

1. De nouveaux démêlés s'étant élevés entre Marguerite de Valois et Henri de Navarre (voir L'Estoile, t. II, p. 181), cette princesse ne tarda pas à ourdir toutes sortes de machinations contre son mari. En avril 1585, à Castres, le

Monsieur et madame de Duras triomphent, et ne croirez les insolents propos dont ils usent. Notre patience dure tant qu'elle peut; Dieu veuille qu'elle puisse continuer, et le prie vous avoir, Monseigneur de Ségur, en sa très sainte et digne garde. A Lectoure, ce XXVIII[e] juin 1585.

Votre bien affectionné maître et ami,

HENRY.

§ 11. — NÉGOCIATION D'UN ACCORD ENTRE LE ROI ET LES GUISES.

(Mémoires de L'Estoile.)

En ce temps, maître Marc-Miron, premier médecin du roi, est employé pour la négociation, d'accord avec les Guisards, va et vient souvent par commandement de Leurs Majestés, à Épernay, pour cet effet.

Le vingtième jour de ce mois de juin, après plu-

duc de Montmorency resserra son alliance avec le roi de Navarre. Le mois suivant, celui-ci envoya M. de Ségur à la reine d'Angleterre, en lui adressant les instances les plus vives pour être secouru. La résistance à la Ligue s'organisait en France, et les chefs du parti protestant furent réunis à Guitres le 30 mai. Dès le commencement de juin, Henri III fit avec la Ligue l'alliance dont les engagements furent aussitôt divulgués, avant que le traité fût rendu public. La reine de Navarre profita de cette confusion pour attaquer son mari. Elle leva une petite armée dans l'Agenois et le Quercy, provinces qui lui appartenaient. M. et Mme de Duras, ses principaux agents, dressèrent mille embûches au roi de Navarre, dont la vie fut plusieurs fois menacée. Le 10 juin, ce prince publia, à propos des calomnies répandues sur lui par la Ligue, une déclaration qu'il adressa au roi, au parlement et aux souverains étrangers.

sieurs difficultés et débats, allées et venues, fut arrêté et conclu à Épernay l'accord d'entre le roi et ceux de la maison de Lorraine, par lequel demeurant aux termes de la religion qu'ils avaient prise, faute de meilleur prétexte, fut arrêtée une seule religion en France, et l'extermination de la contraire, sans parler d'autre chose. Car d'alléguer la réformation du royaume, comme ils avaient fait du commencement, et ont fait depuis, ils eussent eu peur qu'on l'eût voulu commencer par eux-mêmes, comme ayant les titres en leur famille de tout le mal duquel on se peut plaindre en un royaume corrompu. Le pis qui était en tout cela, c'était que le roi était à pied et la Ligue à cheval, et que le sac de pénitent qu'il portait n'était à l'épreuve comme la cuirasse qu'il portait sur le dos.

Le 23 juin, veille de la Saint-Jean, le roi, accompagné de cent gentilshommes et plus, alla en l'Hôtel de Ville, où il fit allumer le feu en la place de Grève, par son prévôt des marchands, puis, ayant fait la collation, s'en alla, portant une allégresse au visage, de l'avis, comme on présuma, qu'il avait eu de l'accord fait par la reine avec ceux de la Ligue, laquelle il aimait toutefois aussi peu comme il faisait la guerre.

§ 12. — PUBLICATION OFFICIELLE DE L'ÉDIT DE NEMOURS.

Le jeudi 18 juillet, le roi alla au palais faire, en sa présence, publier l'édit arrêté avec ceux de la maison de Lorraine et de Guise, contenant la révocation de tous les précédents édits de pacification, faits avec les huguenots, nommément pour ce qui touchait le public exercice de la religion prétendue réformée, et la déclaration de sa volonté qui était

qu'en son royaume ne fût dès lors en avant fait exercice d'autre religion que de la catholique, apostolique et romaine, aux charges et peines au long déclarées en icelui, qui a été imprimé et publié partout. Le roi, allant faire publier cet édit, dit au cardinal de Bourbon ces mots qui sont remarquables : « Mon oncle, contre ma conscience, mais bien volontiers je suis ci-devant venu céans faire publier les édits de pacification, pour ce qu'ils réussissaient au soulagement de mon peuple. Maintenant je vais faire publier l'édit de la révocation d'eux, selon ma conscience, mais mal volontiers, pour ce que de la publication d'icelui dépend la ruine de mon État et de mon peuple. »

On cria : Vive le roi! quand Sa Majesté sortit du palais, dont on fut fort étonné, car il y avait longtemps qu'on n'avait fait tant de faveur au roi. Mais on découvrit que cette acclamation avait été faite par personnes attitrées et apostées par les ligueux, et qu'on avait donné de l'argent à quelques crocheteux et faquins, pour ce faire, et de la dragée à force petits enfants. On nommait le président de Nulli entre autres, qui s'était chargé de cette commission. Aussi en fut chanté le Te Deum à la Sainte-Chapelle et en l'église Notre-Dame de Paris, avec grand concours et affuence de cette populace parisienne, qui, en y allant, disait : « Allons ouïr le Te Deum de la paix ». Et fut trouvé le même jour, semé en divers lieux et endroits de la ville, le distique suivant, fait par quelqu'un qui ne tenait rien du manant :

Guisiardis factam dum puto dicere pacem,
Pacem non possum dicere, dico facem.

§ 13. — PROTESTATIONS DU ROI DE NAVARRE.
(Lettres missives.)

Au roi, mon souverain seigneur.

Monseigneur, encore que depuis le commencement de ces troubles, je me sois contenu sous l'obéissance des commandements de Votre Majesté, lui gardant la fidélité que je dois, et que sous l'assurance qu'elle m'a donnée de ne rien faire à mon préjudice ni de ses édits je n'aie rien entrepris contre ses ennemis, afin qu'elle eût plus de moyen de discerner leurs prétextes, comme il lui a plu m'écrire; toutefois nonobstant les très humbles remontrances qui lui ont été faites et réitérées, comme si on voulait condamner quelqu'un sans l'ouïr, j'entends, Monseigneur, qu'on a fait la paix et sans moi et contre moi. On s'est joint à vos ennemis pour ruiner vos serviteurs, vos plus fidèles sujets et ceux qui ont cet honneur d'être vos plus proches parents. Qui plus est, on a partagé vos forces, votre autorité, vos deniers, pour rendre ceux-là plus forts, qui sont armés contre vous, pour leur donner plus de moyen de vous faire eux-mêmes la loi, ce que je trouve bien dur et presque insupportable. Toutefois, Monseigneur, je ne puis quitter encore l'espérance que j'ai toujours eue en la bonté, justice et amour de Votre Majesté envers ses serviteurs, ses sujets et son État. J'attends qu'elle me déclare sur ce sa volonté, à laquelle je mettrai peine de me conformer autant que se pourra étendre la vie même de

Votre très humble et très obéissant sujet et serviteur,

HENRY.

A la reine, mère du roi Monseigneur.

Madame, je m'étais toujours tant reposé sur le soin et travail continuel que Votre Majesté prend pour le bien et conservation de cet État, que je m'assurais qu'en ce dernier traité elle n'arrêterait rien au préjudice des édits de pacification ni de celui qui n'a jamais eu rien plus cher que la fidélité et l'obéissance des commandements de Vos Majestés. Ceux que j'ai par delà vous ont fait les très humbles remontrances que la justice et raison requéraient. Ce nonobstant, j'entends que la paix est faite sans moi et contre moi; ce que je trouve bien dur et qu'il faille que, pour être demeuré fidèle au service de mon roi, on joigne maintenant ses forces à celles de ses ennemis pour me vouloir ruiner. Toutefois je ne pense point, Madame, que ce soit l'intention de Votre Majesté, et attendrai sur elle qu'elle me déclare la volonté du roi et la sienne, à laquelle je mettrai peine de me conformer autant que le bien de cet État et les services de Vos Majestés, qui me sont plus chères que la vie, le pourraient requérir.

Votre très humble et très obéissant fils,
sujet et serviteur,
Henry.

Au roi, mon souverain seigneur.

Monseigneur, dès que les auteurs de ces nouveaux remuements eurent fait paraître les effets de leur mauvaise volonté envers Votre Majesté et votre État, il vous plut m'écrire le jugement que vous faisiez, à très bon droit, de leurs intentions; que vous connaissiez, quelque prétexte qu'ils prissent, qu'ils

entreprenaient sur votre personne et sur votre couronne, qu'ils voulaient s'accroître et grandir à vos dépens et à votre dommage, et ne prétendaient que la totale ruine et dissipation de votre État. C'étaient les mots de vos lettres, Monseigneur, et me faisiez cet honneur, en reconnaissant la conjonction de ma fortune avec celle de Votre Majesté, d'ajouter expressément qu'ils pourchassaient ma ruine avec la vôtre, et la mienne, certes, Monseigneur, à laquelle il leur était malaisé, dépendant de votre grandeur, comme je fais, de parvenir, que par la vôtre. En cette qualité donc, Monseigneur, il vous avait plu commander à vos gouverneurs, lieutenants généraux, baillis, sénéchaux, et autres vos officiers, de leur courre sus, comme à rebelles et perturbateurs du repos public. A toutes vos cours de parlement aussi furent envoyées vos déclarations vérifiées en elles, par lesquelles ils sont déclarés criminels de lèse-majesté et de là sont ensuivis plusieurs arrêts solennels, et en conséquence desdits arrêts quelques exécutions très importantes en divers endroits de ce royaume, pour marque exemplaire de leur rébellion et conspiration contre l'État, et du jugement que Votre Majesté et votre conseil, et vos cours de parlement avaient fait de leurs desseins. Ce nonobstant, Monseigneur, Votre Majesté, selon sa clémence naturelle, avait trouvé bon, et m'aurait fait cet honneur de le m'écrire, de les ramener à leur devoir par douceur, m'aurait aussi commandé de me contenir en patience pour vous donner le loisir de mieux faire connaître à vos sujets combien étaient différentes les causes qui les mouvaient et leurs prétextes : chose à Votre Majesté assez connue, mais qu'il était nécessaire de faire connaître à votre peuple, lequel, sous la fausse ombre de religion, ils avaient voulu dévoyer de leur devoir.

A votre commandement, Monseigneur, Votre Majesté se peut ressouvenir avec quelle patience j'ai acquiescé et obéi jusqu'à présent; et n'ignore toutefois, selon sa prudence et équité, les justes occasions qui sollicitaient et importunaient à tous moments ma patience, me voyant pris à partie par les ennemis de Votre Majesté, qui déclaraient tout ouvertement n'avoir d'autre but que ma ruine; me voyant en butte à leurs attentats et entreprises, sans oser, pour la révérence que je voulais rendre à vos commandements, tant soit peu me remuer, les voyant passer, et devant mes yeux, et presque entre mes mains, armés contre vous, animés contre moi, tous les jours tentant quelque entreprise, ou sur les places de mon gouvernement, ou sur mes maisons, ou sur moi-même, sans vous pouvoir faire le service que l'occasion me présentait, sans aussi m'en ressentir, comme la nature et la raison eussent voulu. J'ai pris, Monseigneur, pour toute raison et toute loi, votre seule volonté. J'ai ployé et ma nature et mon devoir, et presque ma réputation, sous vos commandements; et d'autant plus, Monseigneur, que Votre Majesté me faisait cet honneur de me promettre toujours et par toutes ses lettres d'avoir en recommandation mon intérêt comme le sien; de n'accepter ni octroyer rien au préjudice de son édit de paix, qu'elle voulait être irrévocable; de maintenir en lui, et selon, indifféremment tous vos sujets; ce que Votre Majesté m'aurait répété souvent en ses lettres, que je garde écrites de sa main, et qu'elle aurait promis et assuré aux sieurs de Clervant, de Chassincourt et autres, faisant mes affaires près de sa personne, comme aussi la reine votre mère, tant de bouche que par lettre.

Et maintenant, Monseigneur, quand j'ois dire tout à coup que Votre Majesté a traité une paix avec ceux

qui se sont élevés contre votre service, à condition que votre édit soit rompu, vos loyaux sujets bannis, les conspirateurs armés, et armés de votre force et de votre autorité contre vos très obéissants et fidèles sujets, et contre moi-même, qui ai cet honneur de vous appartenir, qui, depuis le temps que j'ai pensé participer à votre bonne grâce, ne pense l'avoir éloignée que par patience et par obéissance; je laisse à juger à Votre Majesté en quel labyrinthe je me trouve, et quelle espérance ne peut plus rester qu'au désespoir. J'ai fait ouverture à Votre Majesté, en la déclaration qui lui a été présentée de ma part, des plus équitables offres qui se peuvent faire pour la paix publique et générale, pour votre repos et pour le soulagement de vos sujets. S'il est question de la religion (mais, quelque bouclier qu'ils en fassent, c'est le point qui moins leur touche au cœur), j'ai acquiescé à un concile libre; si des sûretés, qu'ils n'ont certes pas sujet de demander, j'offrais de quitter et mon gouvernement, et toutes les places que je tiens, à condition qu'ils fissent le semblable, pour ne retarder la paix de cet État. Si c'est moi qu'ils cherchent, ou si, sous mon ombre, ils troublent ce royaume; sans que Votre Majesté en soit en peine, j'ai requis que cette querelle soit débattue d'eux à moi, et, pour abréger la misère publique, de leur personne à la mienne. Je me suis, en somme, outre l'apparence de raison, et tout sentiment de nature, accommodé à tous les commandements de Votre Majesté. J'ai voulu, outre le devoir et nonobstant la disproportion de nos degrés et qualités, m'égaler à mes inférieurs pour racheter de mon sang tant de malheurs, m'égaler à ceux que Votre Majesté même avait prononcé rebelles. Si j'ai ce malheur, et je ne le veux encore croire, que Votre Majesté passe

outre en la conclusion de ce traité, nonobstant telles conditions et soumissions[1], rompant son édit, armant les rebelles contre son État, contre son sang, contre

1. Voici le passage de sa déclaration que rappelle ici le roi de Navarre, et qui produisit le plus grand effet, comme on le voit dans tous les écrits du temps : « Supplie très humblement et de toute son affection Sa Majesté, qu'il lui plaise ne trouver étrange l'offre que présentement il fait à M. de Guise, puisqu'ils l'ont pris à partie en leurs prétextes et que ledit sieur de Guise commande en leurs armées; que cette querelle, sans que plus avant tous les ordres et états de ce royaume aient à en souffrir, et sans y entremettre armée domestique ni étrangère, qui ne pourrait être qu'à la ruine du pauvre peuple, soit vidée de sa personne à la sienne, un à un, deux à deux, dix à dix, vingt à vingt, plus ou moins, en tel nombre que ledit sieur de Guise voudra, avec armes usitées entre chevaliers d'honneur. Et pour le regard du lieu, s'il le désire en ce royaume, supplie très humblement Sa Majesté lui faire cet honneur de le vouloir nommer; et, où il aurait ce royaume pour suspect, lui offre de se trouver en tel autre lieu, hors cedit royaume, que ledit sieur de Guise voudra choisir et qui soit de sûr accès, non suspect ni aux uns ni aux autres. Honneur certes, vu la disproportion et inégalité de leurs personnes et degrés, tels que chacun connaît, que ledit sieur de Guise devra embrasser et racheter par tous moyens; heur aussi, que ledit sieur roi de Navarre et monseigneur le prince son cousin achèteront de leur sang très volontiers, pour racheter le roi, leur souverain seigneur, des travaux et peines qu'ils lui brassent, son état de trouble et de confusion, sa noblesse de ruine, tout son peuple de misère et calamité extrême. » Le duc de Guise s'excusa respectueusement avec remerciement de l'honneur qui lui était fait, mais qu'il ne pouvait accepter, parce qu'il soutenait la cause de la religion et non une querelle particulière.

soi-même, je déplorerai de tout mon cœur la condition de Votre Majesté; vous voyant forcé (pour ne vous vouloir servir de ma fidélité) à la totale ruine de votre État; les calamités aussi de ce royaume, auxquelles en vain pourra-t-on espérer fin qu'en sa fin propre, étant tout connu à un chacun, par la preuve de vingt ans et plus, que ce qu'ils prétendent est un vain effort, et leur bâtiment une ruine; me consolerai cependant en mon innocence, en mon intégrité, en mon affection envers Votre Majesté et son État, qu'il n'aura tenu à moi que je n'aie sauvé, par mon péril, de ce naufrage, mais surtout en Dieu protecteur de ma justice et loyauté, qui ne m'abandonnera en ce besoin, ains me doublera le cœur, et les moyens contre tous mes ennemis, qui sont les vôtres. Et je le supplie,

Monseigneur,

Qu'il vous donne un bon conseil, vous assiste de sa force en ces affaires, et me donne la grâce de vous rendre le service que je vous dois et désire toute ma vie, et conserve Votre Majesté, Monseigneur, longuement et très heureusement, en très parfaite santé. A Bergerac, ce XXI[e] juillet 1585.

Votre très humble, très obéissant et très fidèle sujet et serviteur,

HENRY.

§ 14. — HENRI III ESSAYE DE RAMENER LE ROI DE NAVARRE A LA RELIGION CATHOLIQUE.

(Mémoires de L'Estoile.)

Le 22 juillet, messire Philippe de Lenoncourt, abbé de Barbeau et de Rebais, conseiller du roi en son

conseil d'État et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, accompagné du président Brulard, du seigneur du Poingni et de Prévost et de Ceuilli, théologiens de Sorbonne, partit de Paris, par commandement du roi, pour aller trouver le roi de Navarre en Gascogne, où il était, et tâcher à le réduire à la religion romaine, afin d'éviter la fureur de la guerre, qui allait fondre sur lui et sur ceux de son parti et religion.

On faisait déjà à Paris son épitaphe, pour ce qu'on disait qu'il serait incontinent bloqué et pris; et toutefois beaucoup trouvaient l'instruction étrange qu'on lui voulait donner pour sa conversion, qui était avec l'épée sur la gorge. Aussi madame d'Uzès, voyant qu'à la queue de ceux qu'on y envoyait pour cet effet il y avait une armée, ne se put tenir de dire au roi en gaussant à sa manière accoutumée, en présence de plusieurs ligueux qui étaient là, « qu'elle voyait bien que l'instruction du Béarnais était toute faite, et qu'il pouvait bien disposer de sa conscience, puisqu'à la queue des confesseurs qu'on y envoyait, il y avait un bourreau ».

§ 15. — RÉPONSE DU ROI DE NAVARRE.

Monseigneur, je penserais offenser la suffisance de messieurs de Lenoncourt, de Poigny, et président Brulard, si je voulais par cette lettre discourir et faire entendre à Votre Majesté ce qui s'est passé entre eux et moi [1]. Je suis bien marri que je ne me suis

1. De Thou, qui est entré dans d'assez grands détails sur cette négociation, a conservé la réponse du roi de Navarre au discours de M. de Lenoncourt pour l'engager à changer de religion, dans l'intérêt de la succession

accommodé en toutes les choses qu'ils m'ont proposées de la part de Votre Majesté, pour laquelle et son contentement je voudrais accommoder et employer ma vie propre; mais je me promets tant de sa bonté et prudence qu'elle en trouvera les occasions raisonnables. Je m'en remettrai donc sur lesdits sieurs députés de Votre Majesté, pour ne l'ennuyer de plus longue lettre; et la supplierai très humblement de me vouloir connaître et tenir pour

Son très humble, très obéissant et très fidèle
sujet et serviteur,

HENRY.

§ 16. — ACCORD COMPLET DE LA REINE MÈRE ET DES GUISES.

Le 30 juillet, les Guisars partirent de Paris, le duc de Lorraine se retira à Nancy, le duc de Mayenne à Dijon, le cardinal de Guise à Reims, les ducs d'Aumale et d'Elbeuf à Montereau, où était le duc de Guise avec son armée, attendant la conversion du roi de Navarre. Ils firent à Paris assez long séjour, allant

au trône, le cas échéant, et à suspendre, au moins pendant six mois, tout exercice de la religion réformée. Henri de Navarre répondit d'une manière évasive en alléguant « qu'il ne se refuserait pas de se faire instruire et de changer, s'il était dans le mauvais chemin; non plus que de se soumettre à la décision d'un concile libre, comme il l'avait souvent déclaré... et qu'il importait peu pour la tranquillité de l'État qu'il suspendit pour un temps l'exercice de la religion protestante, et qu'elle avait jeté en France des racines trop profondes, à l'abri des précédents édits, pour pouvoir espérer que celui que les factieux venaient d'extorquer à Sa Majesté fût capable de l'exterminer ainsi en un instant ».

tous les jours au Louvre, au conseil d'État, auquel ils étaient ouïs et respectés, à cause que la reine mère tenait leur parti, comme elle avait fait paraître clairement, à l'accord fait entre eux et elle, pour le roi son fils, auquel elle leur avait accordé la plupart de leurs intentions, au notoire dédain et préjudice du roi de Navarre, son gendre, qu'elle n'aimait pas, pour ne traiter sa fille selon son dessein. De fait, était le bruit tout commun, que, par intelligence qu'elle avait avec les Guisars, ils avaient commencé ces derniers troubles et émotions esquels elle les favorisait et leur soutenait le menton de toute sa puissance, en intention de priver ceux de Bourbon de la couronne de France, et la faire tomber en la maison de Lorraine sur la tête des enfants de feu madame Claude de France, sa fille, ne voyant apparence de lignée de sa race d'aucune autre part. Et y a apparence, sans en discourir par passion, que c'était la pure vérité.

§ 17. — LA MODE DES BILBOQUETS.

En ce temps, le roi commença de porter un bilboquet à la main, même allant par les rues, et s'en jouait comme font les petits enfants. Et à son imitation, les ducs d'Épernon et de Joyeuse et plusieurs autres courtisans s'en accommodaient, qui étaient en ce suivis des gentilshommes, pages, laquais et jeunes gens de toutes sortes. Tant ont de poids et de conséquence, principalement en matière de folies, les actions et déportements des rois, princes et grands seigneurs.

§ 18. — BULLE D'EXCOMMUNICATION CONTRE LE ROI DE NAVARRE. PROTESTATION DU PARLEMENT.

Sur la fin de ce mois, on publia à Paris la bulle d'excommunication contre le roi de Navarre et prince de Condé, donnée à Rome, à Saint-Marc, par le pape, le 9 du présent mois de septembre 1585, par laquelle ce nouveau pape, au lieu d'instruction, ne respire en sa bulle que destruction, changeant sa houlette pastorale en un flambeau effroyable pour perdre entièrement ceux qu'il doit regagner au troupeau de l'Église, s'ils en sont égarés.

La cour de Parlement fit remontrances [1] au roi sur elle, très graves et très dignes du lieu qu'elle tient et de l'autorité qu'elle a en ce royaume, disant pour conclusion que la cour avait trouvé et trouvait le style de cette bulle si nouveau et si éloigné de la modestie des anciens papes, qu'elle n'y reconnaissait aucunement la voix d'un successeur des apôtres; et d'autant qu'elle ne trouvait point par ses registres, ni par toute l'antiquité, que les princes de France eussent jamais été sujets à la justice du pape; qu'elle

1. Le Parlement adressa au roi une célèbre remontrance au sujet de cette bulle, dont il défendit la publication. Au reste, la violence de Sixte-Quint fut plus utile que nuisible au roi de Navarre, qui fit placarder le 6 novembre, dans les rues de Rome, et jusqu'aux portes du Vatican, une réponse encore plus énergique, conservée dans le journal de L'Estoile. La réfutation de la bulle donna lieu au fameux pamphlet de François Hotman: *Brutum fulmen papæ Sixti-Quinti adversus Henricum, serenissimum regem Navarræ, et illustrissimum Henricum Borbonium, principem Condæum : una cum protestatione multiplicis nullitatis.* Le texte de la bulle est imprimé en tête.

ne pouvait délibérer sur elle, que premièrement le pape ne fît apparoir du droit qu'il prétendait en la translation des royaumes établis et ordonnés de Dieu, avant que le nom de pape fût au monde. Fut dit par un conseiller que ladite bulle était si pernicieuse au bien de toute la chrétienté et à la souveraineté de cette couronne, qu'elle ne méritait autre récompense que celle qu'un de ses prédécesseurs rois avait fait faire à la cour, à une pareille bulle qu'un prédécesseur de ce pape lui avait envoyée, à savoir : de la jeter au feu en présence de toute l'Église gallicane, et enjoindre au procureur général de faire diligente perquisition de ceux qui ont poursuivi l'expédition en cour de Rome, pour en faire si bonne et brève justice qu'elle serve d'exemple à toute la postérité.

§ 19. — LA POPULATION D'AGEN SOULEVÉE CONTRE LA REINE DE NAVARRE.

En ce temps, les bourgeois de la ville d'Agen en Gascogne, ne pouvant plus supporter les tyrannies et indignités de la Ligue, sous le commandement et conduite de la reine de Navarre, s'élèvent contre elle, battent, chassent et tuent les gens de guerre qui lui assistaient, la contraignent sortir de leur ville, et, sans le maréchal de Matignon, l'eussent jetée par-dessus les murailles, nonobstant son rang et qualité, étant furieusement mutinés contre elle, pour le mauvais traitement qu'ils en avaient reçu.

Le 18 novembre, le cadran de l'horloge du Palais, à Paris, fut achevé, qui est un beau et excellent ouvrage, et qui sert à la décoration de la ville, fait par Pilon, sculpteur du roi, homme singulier en son art.

§ 20. — IMPOPULARITÉ CROISSANTE DU ROI ET PROGRÈS DE LA LIGUE.

Par l'artifice de madame la Ligue, la première pointe de l'amour du roi étant déjà tout émoussée au cœur du peuple, qui ne parlait plus de lui qu'avec toute sorte de mépris et comme d'un Sardanapale et d'un prince fainéant, enivré de luxe, ouvrait la porte par ses pasquils à des monopoles et conjurations contre le prince. Et combien que ces conseils mal rivés et ces périlleux desseins fussent plus difficiles à exécuter qu'à résoudre, si voyait-on par là que les rats, pour se garder du chat, cherchaient tous les moyens pour lui pendre une sonnette à l'oreille, mais que nul n'osait entreprendre de l'attacher. Et de fait, les conseils qui se tenaient en ce temps au collège de Forteret ne tendaient à autre chose qu'à se saisir de la personne du roi, s'il se fût trouvé quelqu'un si osé et hardi de l'attenter.

Le 12 septembre, le roi, revenant des bains de Pougues et de son pèlerinage de Notre-Dame de Chartres, vint coucher à Vincennes, et, les jours suivants, s'en alla aux Capucins faire ses dévotions et pénitences accoutumées. Et ainsi le roi montrait son front à la Ligue, couvert d'un sac de pénitent et d'ermite, au lieu que César opposait l'autorité de son visage armé à ses légions mutinées.

VI

LA CAMPAGNE DES MANIFESTES
APPEL DU ROI DE NAVARRE AU SENTIMENT NATIONAL
ET A LA CONCORDE
LES CONFÉRENCES DE SAINT-BRIS

(1585 - 1587)

§ 1. — LA GUERRE DES MANIFESTES
(L'Estoile.)

En ce temps, le roi de Navarre, connaissant tant par les pratiques ordinaires de ses ennemis que par les discours de sa belle-mère qu'on se voulait servir du prétexte de la religion pour le ruiner et lui voler la succession qui de droit lui appartenait advenant la mort du roi, publia et sema partout une nouvelle déclaration, par laquelle il protestait de ne vouloir demeurer opiniâtre en son opinion, laquelle il soumettait au jugement d'un concile libre, voire et ne demandait pas mieux que d'être instruit. Sur quoi, ceux de la Ligue ayant pris alarme, comme s'il eût voulu changer de religion, attendu même qu'il en avait écrit lettres particulières à ceux du clergé, de la noblesse et du tiers état, publient force écrits au contraire, tendant à fin de non-recevoir.

§ 2. — LE ROI DE NAVARRE A MESSIEURS LES GENS TENANT LA COUR DE PARLEMENT POUR LE ROI, A PARIS.

(Lettres missives.)

Messieurs, je ne désire autres juges que vous, de tout ce qui s'est passé depuis ces derniers remuements. Car vous avez pu voir en combien de sortes les ennemis de cet État et les miens ont tenté ma patience; avez aussi vu combien le respect du roi et le bien de ce royaume ont eu de pouvoir sur moi pour me retenir en ma juste douleur. Cependant, il en est advenu (et je m'assure que vous reconnaissez tous le tort qui m'y est fait) que les ennemis du roi et du royaume sont autorisés et armés contre moi; tellement qu'il faut que ma patience et mon obéissance portent la peine de leur rébellion, et que l'étranger soit contenté aux dépens du domestique, et le serviteur, de l'enfant de la maison. C'est chose, Messieurs, qui m'est à la vérité très dure. Mais j'ai Dieu pour protecteur, la France pour juge, vous tous pour témoins, le roi mon seigneur (car je n'en puis douter) pour approbateur de ma sincérité. Je plains le malheur de cet État; mais Dieu sait à qui en est la coulpe et leur en saura donner la peine. Je plains les calamités du peuple; mais on sait qui a troublé la paix, de gaieté de cœur, et quelle nécessité m'est imposée de me garder. C'est en vain, Messieurs, que je vous répéterais les conditions que j'avais proposées. Vous les avez vues et savez assez si elles méritaient qu'on y eût quelque égard. Ne me reste plus que de vous supplier tous, par le serment que vous devez à la France, de vous opposer par votre autorité à la conjuration que vous voyez à sa ruine. Au moins n'assistez de votre autorité un si

pernicieux dessein; au moins favorisez de vos vœux ceux qui veulent employer leur vie pour empêcher la misère et dissipation de cet État. Je ne veux et ne requiers de vous que ce que vous jugerez selon vos consciences. Si ma cause est juste, je désire que vous l'approuviez; si elle est injuste, ordonnez, Messieurs, ce que vous penserez être de votre devoir et du bien de cet État. Dieu m'est pour témoin que je suis et ai été fidèle au roi, que j'aime la France, que j'honore les gens de vertu qui la maintiennent, que je pleure la confusion et la calamité que j'y vois entrer en tous états. Je le prie, Messieurs, qu'il vous assiste de sa vertu, vous que j'ai toujours tenus pour colonnes de ce royaume, à ce que puissiez en ces ébranlements avoir la louange, comme plusieurs fois, d'avoir soutenu et appuyé le corps de cet État. Et j'espère aussi qu'il me fera la grâce d'y servir si bien le roi mon seigneur, et d'y être si bien servi des bons Français, amateurs de sa couronne, que je lui ferai voir, en peu de temps, la fin de ses ennemis et le repos de ses sujets; à quoi je n'épargnerai ni mon sang ni ma vie. Sur ce donc, Messieurs, je ferai fin, priant Dieu de vous avoir en sa très sainte garde et protection.

De Mont-de-Marsan, ce onzième jour d'octobre 1585.

Votre plus affectionné et plus assuré ami,

HENRY.

§ 3. — LE ROI DE NAVARRE A MESSIEURS DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DU COLLÈGE DE SORBONNE.

Messieurs, je m'adresse volontiers à vous, ès affaires dont est aujourd'hui question, comme à ceux qui faites profession particulière d'avoir l'œil que

l'Église ne reçoive ou souffre aucun dommage. Vous aurez considéré ces remuements derniers de ceux de la maison de Guise, fondés sur plusieurs prétextes bien divers, mais finalement qui se sont réduits et retranchés à un, à savoir de remettre à son entier l'Église catholique, et à cette fin m'exterminer et ceux qu'ils prétendent hérétiques. Et la force et violence a été telle qu'il s'en est ensuivi au plus près de leur intention. Or, je ne veux point douter que, selon votre prudence, vous n'ayez connu que leur but est autre qu'ils ne disent. C'est, sous le manteau de la religion, d'avoir les armes en main pour ruiner les premiers de la maison de France, et se faire voie à l'usurpation de cet État. Mais je désire, Messieurs, que vous jugiez, pour le fait même de la religion, qui d'eux ou de moi ouvre un plus beau chemin pour réunir l'Église et lever le schisme qui depuis un si long temps nous met en peine. J'ai été nourri en une religion que j'estime sainte et vraie; et que j'en fasse profession de cœur, n'est besoin de témoignages; autrement j'eusse bien su éviter tant de maux qu'il m'a fallu souffrir, auxquels naturellement on ne prend pas plaisir. Autrement aussi j'eusse bien su ménager la bonne grâce du roi et la bienveillance de son peuple, qu'après la faveur de Dieu je connais m'être très utile et désirable. Étant tel, Messieurs, il est par trop dur, et m'assure que le jugerez ainsi, de requérir que sans autre forme j'abandonne ma religion, et fasse force à ma conscience et à mon âme. Et quand je serais si misérable de me forfaire en telle sorte, à bon droit serais-je accusé de peu de conscience, à bon droit vous défieriez-vous de moi en toutes choses, qui aurais manqué à ce que j'estimerais devoir à Dieu, au jugement de mon âme propre. Ce qui raisonna-

blement se peut requérir de moi, c'est, à mon avis, ce que j'ai jà volontairement offert, et que tous les jours encore j'offre. C'est, Messieurs, d'être instruit en un concile libre et légitime, où les controverses mues au fait de la religion soient bien débattues et décidées, et d'acquiescer à ce qui en sera dit; voie, comme vous savez très bien, pratiquée de tout temps en l'Église en pareil cas, et par les plus sages rois et empereurs du monde; voie par vous, Messieurs, conseillée aux rois prédécesseurs, moyennant laquelle vous avez su maintenir contre plusieurs usurpations les privilèges et droits de l'Église gallicane; voie en somme que l'Église, en sa plus grande vertu, n'a onc refusée pour réduire peu de gens de basse condition, même un seul homme, en son giron; et que beaucoup moins doit-elle ou rejeter aujourd'hui ou récuser, qu'il est question de plusieurs millions d'âmes, de villes entières et de grandes provinces, d'un nombre infini de gens qualifiés, même des premiers princes du sang et des plus proches de la couronne, qui ne peuvent pas être ni forcés qu'à toute peine, ni exterminés qu'en la ruine de l'État, et qui, au contraire, s'ils sont une fois persuadés par la raison à changement, pourraient être occasion d'une ferme paix en ce royaume, d'une solide réunion à l'Église catholique, par le préjugé de leurs personnes, et d'un siècle plus heureux, non à ce royaume seulement qui serait un gain inestimable, mais à toute la chrétienté, et à toute l'Europe, qui se ressent nécessairement des misères et calamités d'un si puissant État.

C'est, Messieurs, l'offre que j'ai faite au roi mon seigneur, que je vous répète en la présente, et dont je vous appelle à témoins vers tous qu'il pourra appartenir, afin qu'il soit évident, et à ceux qui

vivent maintenant, et à la postérité, qu'il n'a point tenu à moi que cet État ne fût paisible, aussi peu, que l'Église ne fût ramenée en sa première union, paix et tranquillité.

Car, quant à ce qu'on allègue contre moi, que je suis hérétique, c'est à vous, Messieurs, de leur apprendre (de vous aussi je l'ai appris) qu'il y a grande différence entre hérésie et erreur; que tous ceux qui tiennent hérésie ne sont pourtant hérétiques; qu'hérétiques sont ceux proprement qui procèdent par ambition ou par opiniâtreté; opiniâtreté qui ne peut tomber en moi, qu'on n'a jamais pris la peine d'enseigner, qu'au contraire on a voulu rebuter par tous moyens, ne m'alléguant pour toute raison que vive force; ambition, aussi peu, qui ai renoncé au grand chemin de la grandeur, qui m'était ouvert par la religion catholique romaine, et ai pris le contre-pied, le chemin de persécution et de disgrâce, persévérant constamment en celle qu'on appelle et que j'estime réformée.

Mais quand même ainsi serait, c'est contre l'erreur et l'hérésie que s'assemblent en l'Église les conciles; c'est pour guérir les malades que se font les consultations; le chirurgien ne vient ni au fer ni au feu que quand ses emplâtres sont trop faibles. C'est un argument de passion tout évidente de commencer la conversion par la subversion, et l'instruction par la destruction, par l'extermination et par la guerre, qui doit commencer par la fraternité, l'admonition et la douceur.

Il ne suffit d'alléguer que le concile de Trente ait été tenu, qui ait condamné la religion en laquelle je vis, qu'ils appellent hérésie. Vous savez, Messieurs, quel a été ce concile, que jamais vous n'avez approuvé, et contre lequel tout l'État et le clergé et les

parlements de ce royaume ont protesté à plusieurs fois. Vous savez aussi, quand il aurait été légitimement tenu et convoqué, qu'il n'empêche pas la convocation d'un autre, même s'il y va du salut et rétablissement de telles personnes et d'un tel État. Au contraire j'ai appris qu'il fut ordonné au concile universel de Bâle que, de dix en dix ans, il se tiendrait un concile pour empêcher les erreurs qui pourraient s'introduire en l'Église, et à plus forte raison pour en chasser ceux qui jà y seraient introduites.

Jugez donc, ici, Messieurs, qui des deux parties a plus de droit, qui des deux doit avoir plus de respect en son droit, qui des deux aussi propose un expédient plus salutaire à cet État, plus favorable à l'Église. L'étranger requiert que l'enfant de la maison soit chassé par force, sous prétexte d'hérésie, l'étranger qui de longtemps trame d'entrer en sa place; moi certes, Messieurs, bien que trop inégal à eux, sur les actions duquel ils n'ont que voir, je n'ai désiré et ne désire que d'être ouï en ma cause, d'être instruit en un concile, de mieux faire, si mieux je suis enseigné. Quel jugerez-vous le plus équitable? Et qu'est-il donc de besoin d'embraser tout ce royaume? Car qui doute que vous ayez à choisir, ou une guerre civile ou un concile? ou l'extermination d'une partie de cet État par l'autre, ou bien la réunion des deux parties de ce royaume en un, qui sera tirée sans doute en conséquence en toute la chrétienté?

Or, Messieurs, je vous déclare encore pour la fin, que je requiers et suis prêt d'acquiescer à un concile; que je suis tout prêt d'ouïr l'Église en icelui; et pourtant ne puis être réputé de vous pour ethnique ou publicain. Vous déclare d'abondant qu'en défaut d'un concile général, pour faciliter les choses, je ne

refuse un national, comme souvent est vu pratiquer en ce royaume, et par votre avis et conseil propre.

Si, nonobstant ma requête, on poursuit, contre tout ordre de l'Église, par proscriptions, meurtres et autres rigueurs et barbaries, à ces énormes précipitations et violences, je me délibère d'opposer une juste défense; et la malédiction en soit sur ceux qui ont troublé cet Etat sous le faux prétexte de l'Église. Je vous aurai pour témoins des équitables conditions auxquelles je me soumets; Dieu pour défenseur, qui saura débattre mon bon droit contre mes adversaires; et lequel je prie, Messieurs, vous avoir en sa sainte et digne garde. Du Mont de Marsan, ce onzième jour d'octobre 1585.

Votre bien affectionné et assuré ami,

HENRY.

§ 4. — LE ROI DE NAVARRE AU ROI, MON SOUVERAIN SEIGNEUR.

Monseigneur, j'ai été averti de l'écrit nouveau contre vos sujets de la religion par les exécutions qui s'en commencent déjà par deçà. Plus j'y vois d'extrémité et de rigueur, et moins reconnais-je qu'il soit procédé de Votre Majesté, quand je considère d'une part votre bonté et prudence, d'autre part l'obéissance et la fidélité que vos sujets de la religion vous ont rendue, très mal reconnues, s'il faut que les déloyaux et désobéissants soient gratifiés et satisfaits à leurs dépens. Je sais, Monseigneur, quels ont été vos premiers arrêts et jugements contre la Ligue quand ils étaient libres, premier que la force et la collusion eussent gagné sur eux. Le changement qui s'est vu

depuis, il me serait malséant de l'attribuer à votre volonté. Je l'impute, Monseigneur, à la violence des perturbateurs de cet État et de leurs adhérents; et tout le progrès qui s'en est ensuivi, ou suivra ci-après, Votre Majesté trouvera bon que je l'interprète en même sens, comme procédant évidemment de même cause. J'ai vu aussi, Monseigneur, la déclaration du pape contre moi. Ainsi en fit son prédécesseur Jules II, quand le roi Louis XII, votre prédécesseur, le sollicita de tenir un concile pour la réformation des abus en l'Église. Il exposa son royaume en proie, et délivra de serment tous ses sujets. Lors le roi mon bisaïeul, qui s'était adjoint au roi Louis en cette sainte intention, lui fut aussi joint en la proscription que publia le pape; sous prétexte de laquelle le roi Ferdinand d'Espagne se saisit violemment de son État. Et même hasard courait le roi Louis s'il eût eu voisin assez puissant pour l'entreprendre. Le peuple français, même le clergé, ne s'émurent point de ces vents-là. Ils surent bien alléguer que ce royaume ne dépendait point des lois du pape; qu'il n'avait que voir en cet Etat; même que l'Église gallicane n'avait à le reconnaître que pour l'ordre. Et fut tenu un concile à Pise, non sous lui, mais contre lui, où furent examinées et condamnées ses actions. De moi, Monseigneur, je ne suis au temps, et n'y veux être, que j'aie à débattre si le pape me peut débouter de la succession de ce royaume ou non. L'intérêt de cette déclaration vous touche proprement et de plus près; qui devez penser s'il est à propos, vous vivant et en fleur d'âge, qu'un pape s'ingère au gouvernement de cet État, et à décider votre succession, chose que nul onc de vos prédécesseurs n'a tolérée; chose que vos cours de parlement et le clergé de ce royaume ont de tout

temps débattue et combattue; chose qui va plus avant et qui sert de marche et de degré pour un plus haut dessein. C'est par cet essai, qui se fait en ma personne sous prétexte d'hérésie, de gagner ce point sur vos sujets, qu'il soit dit et cru que le pape puisse disposer de ce royaume, pour dans quelque temps, sous autre couleur, vous déclarer incapable de régner; tout ainsi qu'en une telle circonstance que celle où nous sommes, à l'instance de pareils perturbateurs, Chilpéric, roi légitime, fut degardé du royaume par le pape Zacharie. Le prétexte fut que, contre les Sarrasins, il était besoin de princes belliqueux, tels qu'étaient les enfants de Pépin, non d'un prince pacifique, tel qu'était le prince légitime. Et qui voudra garantir que ceux à qui vous baillez vos armes, quand ils les auront affermies en leur main, n'en abusent contre vous, sous ombre peut-être que votre bon naturel n'aura pas été capable de toutes leurs rages et fureurs? Je dirai un mot pour faire connaître à Votre Majesté leur passion précipitée. Cette déclaration du pape est de septembre [1] premier que vos députés eussent rien négocié avec moi. Si me semble-t-il qu'ils devaient avoir tant déféré à Votre Majesté que d'attendre ma réponse et votre dépêche sur ce fait. Comme aussi il me déclare, non seulement hérétique, mais relaps et incapable de plus reconnaître l'hérésie. Quelle affection d'instruire! ains plutôt quelle violence à me détruire! de me vouloir condamner premier qu'ouïr! de me vouloir, en tant qu'en lui est, fermer la bergerie, lui qui doit courir de tous côtés, s'il est pasteur, pour chercher la brebis égarée! lui, s'il est tel qu'il se dit, qui devrait avoir le sein ouvert, à toute heure qu'elle

1. Du 9 septembre 1585.

vient, pour la recueillir et la loger! Par là, jugez, Monseigneur, de l'intention et du dessein de ceux qui ont sollicité cette exécrable bulle. Ils veulent se faire voie à votre État; ils veulent lever de leur chemin, par tous les moyens, les obstacles qui leur nuisent. S'ils ne tendaient qu'à l'avancement de la religion, ils me voudraient convertir, non subvertir; ils m'ouvriraient à l'envi la porte qu'ils me ferment. Et pour mon regard je sais que Dieu m'aidera; je me fie en lui, je dépens de son vouloir; je suis certain qu'il est garant de mon droit; qu'il m'assistera d'amis, et me mettra au-dessus de ceux qui me tourmentent. Je plains Votre Majesté, assiégée de ceux qui ont conjuré sa mort et sa ruine, désarmée pour les armer, et pour les armer contre son sang, contre ses plus proches, contre ses meilleurs et plus loyaux sujets. Dieu veuille y pourvoir, qui voit notre intégrité et leurs menées. Et parce que j'ai remis le surplus de ce que j'aurais à dire à Votre Majesté sur le porteur, que je le supplie croire comme moi-même, je finirai, Monseigneur, suppliant le Créateur conserver Votre Majesté longuement et très heureusement, en parfaite santé.

A Bergerac, ce premier de décembre 1585.

HENRY.

§ 5. — LE ROI DE NAVARRE A LA REINE MÈRE.

Madame, j'ai su l'édit qui a été résolu contre moi et ceux de la religion. Je ne puis l'imputer à Vos Majestés, pour être trop répugnant et à votre naturel et à notre mérite. Je l'attribue à la force, à laquelle je vois

bien qu'il nous en faut opposer une autre; et je me console que ma conservation soit conjointe avec la liberté de Vos Majestés. Si ceux de la Ligue eussent été poursuivis de semblables rigueurs, il n'en fût déjà plus de mémoire. En cela se voit la passion trop évidente, que deux édits l'un sur l'autre, rigueur sur rigueur, se soient faits en peu de temps contre les innocents; contre les perturbateurs on n'a procédé qu'avec lenteur et connivence. J'ai un point particulier, Madame, que je vous supplie de remarquer. Pendant que les députés du roi sont avec moi, et premier qu'ils aient eu ma réponse, je suis déclaré relaps, déchu de tous droits, incapable d'acquisitions et de successions : en somme, exposé en proie par la déclaration du pape. Je ne crains, grâces à Dieu, ses fulminations; et les rois prédécesseurs, par leur exemple, ont assez montré le cas qu'il en faut faire. Mais jugez, Madame, si c'est pas trop entrepris à lui sur cet État, même du vivant d'un roi plein de vigueur; si c'est pas aussi vous faire tort et aimer votre ruine, de troubler en tant qu'il peut les moyens d'une paix générale, que vous-même par votre labeur tâchez de procurer à ce royaume. Or Dieu veuille que les premiers effets de cette déclaration ne tombent sur le roi. Au moins me fié-je en lui, Madame, qu'il me donnera bien les moyens de les détourner de dessus moi. Puisqu'on en est là, je vois qu'il y va de tout; nul ne trouvera étrange que j'emploie tous les moyens que je pourrai, pour me conserver et ruiner mes ennemis. En un tel contest, à mon grand regret, je prévois de grandes misères; j'appréhende des calamités sur cet État; mais Dieu sait, et vous le savez, Madame, qui en a la coulpe. J'en ai le cœur net. Je ferais contre nature de ne défendre ma vie, ma conscience et ma maison. Je verrai le jour,

Madame, que le roi et vous reconnaîtrez, peut-être trop tard, en quelles mains vous avez mis vos armes. Vous plaindrez la paix qui s'est faite à nos dépens, et la guerre, qui se fait vraiment aux vôtres. Dieu me gardera contre leurs menées et leurs menaces, et me fera voir la fin de tous mes ennemis. Les grands inconvénients que j'aperçois, Madame, m'ont arraché ces propos que je supplie Votre Majesté prendre en bonne part. Le surplus vous sera dit par le porteur, que Votre Majesté orra, s'il lui plaît, et croira comme moi-même qui supplie le Créateur, Madame, la vouloir conserver longuement et très heureusement en parfaite santé. De Bergerac, ce premier de décembre.

HENRY.

§ 6. — LE ROI DE NAVARRE A MESSIEURS DU CLERGÉ.

Messieurs, je me plains à vous en corps et commun; et si ne puis-je croire que soyez menés d'un même esprit en ce qui se brasse contre moi. Vous ne pouvez ignorer de quelle modération j'ai toujours usé en votre endroit, même en la rigueur des armes ; n'ignorez aussi les justes nécessités qui m'y auraient quelquefois réduit; et m'assure qu'en vos âmes vous en savez bien donner le blâme à qui il appartient. Tant y a que je n'ai onc troublé la paix de gaieté de cœur; ains puis dire avec vérité que j'ai donné mes justes douleurs et mécontentements, en beaucoup de sortes, au bien et repos de cet État. Ceux, Messieurs, si vous y prenez bien garde, que vous assistez de vos moyens pour ma ruine, n'ont pas procédé de même sorte. D'une ambition particulière ils ont fait un zèle de l'Église, de leurs mécontentements

privés une guerre publique; n'ont fait conscience, au reste, d'allumer le feu aux quatre coins de ce royaume, pour se donner le plaisir d'avoir mis le roi en quelque peine; d'avoir su venger les défaveurs qu'ils s'imaginaient avoir reçues de lui, par une calamité universelle. Dieu vous veuille ouvrir les yeux, et vous faire voir le fonds de leurs intentions. Je ne crains (et Dieu le sait) le mal qui me peut venir, ni de vos deniers, ni de leurs armes. L'un et l'autre ont été jà employés assez de fois en vain. Je plains le pauvre peuple innocent, qui souffre presque seul de ces folies. Je plains même un grand nombre d'entre vous qui contribuez à l'ambition de ces perturbateurs, vous de votre pauvreté, eux de leur abondance. Je plains principalement la faute que vous faites tous, les uns d'une affection, et les autres d'une autre, qui aurez un jour à répondre à ce royaume et à votre patrie des misères et des précipices où vous les jetez à vos dépens; vous qui devez être, selon votre office, les appuis de la tranquillité publique, à répondre devant Dieu de tant de sang innocent qui se répand, des désordres et des vices que la guerre que vous nourrissez amène; des pleurs, des cris et des langueurs de tant de pauvres familles que votre abondance devait ou nourrir ou soulager, que vous faites instrument de leur misère, cause de leur faim et fléau de la chose publique. Vous m'alléguerez le zèle de l'Église; et je veux bien croire qu'aucuns d'entre vous en soient poussés. Que dira donc la postérité que vous avez négligé les offres que j'ai faites, que vous ayez mieux aimé mettre tout en confusion que vous disposer à un concile; mieux aimé venir au sang que conférer doucement du sens des Écritures; mieux aimé la voie de subvertir l'État que la voie de convertir les âmes que vous pensez

dévoyées? même y allant de ma personne, que certes vous eussiez dû plutôt instruire que détruire. Ceux qui abusent de votre zèle savent bien qu'il leur est impossible de tenir ce qu'ils promettent (je dis d'extirper la religion en laquelle je vis) par la force des armes. Ils ne cherchent pas la réunion de ce royaume, ains sa ruine. Et souvenez-vous qu'autrefois en vain ils vous ont fait vendre votre temporel sous ce prétexte; et souvenez-vous que vos deniers seront consumés et votre dévotion de les fournir éteinte, premier que vous ayez vu tant soit peu de progrès en vos délibérations.

On passe plus outre : aucuns du clergé (je ne veux pas croire qu'il y en ait beaucoup qui aient consenti à un tel monopole) ont sollicité le pape contre moi, et ont obtenu de lui certaine déclaration par laquelle je suis exposé en proie, et déclaré inhabile à la succession de ce royaume. Ne pensez, Messieurs, que ces foudres m'étonnent. C'est Dieu qui dispose et des rois et des royaumes; et vos prédécesseurs qui étaient meilleurs chrétiens et meilleurs Français que les fauteurs de ces bulles, nous ont assez enseigné que les papes n'ont que voir sur cet État. Il me déplaît seulement que, contre toutes bonnes mœurs, il se soit trouvé des gens si inconsidérés que de faire consulter et décider à Rome la succession d'un roi vivant et en fleur d'âge. Car à quoi peut être bon cela, qu'à nous susciter en cet État, ou plusieurs dissipateurs, ou un usurpateur? Me déplaît aussi que nous ayons fait connaître aux nations étranges que notre nation, jadis si dévotieuse envers ses princes, ait produit des monstres en ce siècle, qui, pour leur plaisir ou pour leur ambition, exposent la république en proie; et convient, à leur escient, au sac de cet État tous leurs voisins. Car, quant à mon intérêt, Dieu me

garde que mes espérances percent au delà de la vie de mon prince; Dieu confonde en sa juste fureur ceux qui fondent leur grandeur sur son tombeau; ceux qui sont si providens que d'anticiper sa mort par leurs conseils!

Messieurs, laissons ce propos : je veux mieux juger de vous que vos actions ne m'y convient; j'aime mieux juger de vos affections par moi que par vos actions. On m'a pourchassé beaucoup de mal; je ne le veux imputer à tous en général; je veux croire que c'est le complot de quelques-uns, poussés d'ailleurs peut-être de l'inspiration de quelques jésuites, semence d'Espagne, ennemis du bien de cet État. Et Dieu doint qu'ils soient aussi prompts à s'abstenir du mal à l'avenir, comme je me sens dès à présent prêt de le leur pardonner! Ce qui me reste à vous dire : Dieu m'a fait naître prince chrétien; je désire l'affermissement, l'accroissement et la paix de la religion chrétienne. Nous croyons un Dieu, nous reconnaissons un Jésus-Christ, nous recevons un même évangile. Si, sur les interprétations de même texte, nous sommes tombés en différend, je crois que les courtes voies que j'avais proposées nous pourraient mettre d'accord. Je crois que la guerre que vous poursuivez si vivement est indigne de chrétiens; indigne, entre les chrétiens, de ceux principalement qui se prétendent docteurs de l'Evangile. Si la guerre vous plaît tant, si une bataille vous plaît plus qu'une dispute, une conspiration sanglante qu'un concile, j'en lave mes mains. Le sang qui s'y répandra soit sur vos têtes. Je sais que les malédictions de ceux qui en pâtiront ne peuvent tomber sur moi; car ma patience, mon obéissance et mes raisons sont prou connues. J'attendrai la bénédiction de Dieu sur ma juste défense; lequel, je supplie, Messieurs, vous

donner l'esprit de paix et d'union pour la paix de cet État, et l'union de son Église. Amen.

De Montauban, ce premier jour de janvier 1586.

Votre bien affectionné et assuré ami,

HENRY.

§ 7. — LE ROI DE NAVARRE A MESSIEURS DE LA NOBLESSE DE FRANCE.

Messieurs, vous êtes nés tels, que vous approchez assez les affaires de l'État pour donner le tort ou la raison à qui elle appartient, sans qu'il soit besoin de longs propos pour vous ouvrir les yeux. Vous avez vu naître, en pleine paix, les remuements de la Ligue contre le repos de ce royaume. Vous savez la patience que j'ai eue, quoiqu'ils m'eussent pris comme à partie, et pour sujet et pour prétexte de leurs armes. Vous avez vu les ligueurs déclarés rebelles par le roi et poursuivis comme tels par toutes ses cours de parlement. Vous vous êtes vus vous-mêmes commandés, armés et combattants contre eux, par l'expresse volonté du roi, sous l'expresse autorité des princes du sang, des pairs et principaux officiers de sa couronne. Je ne doute donc qu'il ne vous soit très étrange de voir, comme en un instant, ce changement; de vous voir armés contre le sang de France, commandés par les étrangers que vous combattiez comme perturbateurs, et, qui pis est, contre ceux-là qui, trois jours auparavant, pour le service du roi et du royaume, se trouvaient mandés et commandés comme vous, rangés sous mêmes enseignes et de même volonté que vous. Mais vous savez bien juger aussi que les premiers mandements procédaient du propre mouvement du roi; ceux qui

ont suivi depuis, de la volonté des perturbateurs. Car qu'ont fait depuis, même entre eux, ceux de la Ligue pour leur faire perdre la qualité de rebelles, crimineux de lèse-majesté, perturbateurs du repos, qui leur est attribuée par tant d'arrêts? ou qu'ont commis ceux de la religion, vivant sous le bénéfice des édits, que Sa Majesté avait mandés indifféremment pour son service, qui couraient aussi également à l'embrassement commun, pour être aujourd'hui, à l'appétit desdits perturbateurs, chassés du royaume, pourchassés à mort de toutes parts? Si c'est pour le fait de la religion, y avait-il pas édit exprès? Etait-il pas fraîchement réitéré? Ce qui est permis par les lois du royaume peut-il être réputé à crime? peut-il être poursuivi de quelque peine? Si c'est (et ce l'est vraiment) pour avoir contrarié aux desseins de la Ligue, êtes-vous donc pas complices de ce crime? Êtes-vous donc pas sujets à même peine? Cherchez-vous donc pas votre ruine propre? Car quel crime poursuit-on en eux, que d'être et ne vouloir être que Français?

Je viens à moi-même. Soit que vous jugiez de moi par moi, ou par la comparaison de ceux de cette Ligue, je sais bien que vous ne me pouvez donner le tort. Je sais même qu'en vos âmes vous le donnez à vos ennemis. Ils se mêlent de parler de ma religion! Vous qui connaissez la dignité du sang de France, qui savez bien dire que vous ne devez respect qu'à celui-là, sera-t-il donc dit que j'en rende compte à l'étranger? Me suffit-il point d'en donner contentement au roi et à la France? Quelqu'un s'est-il plaint que je l'aie violenté pour sa religion? Et qu'ai-je pu faire au reste, ou plus raisonnable, ou plus chrétien, que de requérir un bon concile? Ils se sont formalisés aussi du gouvernement de cet État, ont voulu

pourvoir à la succession, l'ont fait décider à Rome par le pape. Vous donc qui tenez le premier lieu en ce royaume, si le besoin de lui l'avait requis, auriez-vous été si nonchalants de vous laisser prévenir par un étranger en cet office? N'auriez-vous point eu de soin de la postérité? Vous seriez-vous endormis en ce devoir? Car qu'a-t-on vu que Lorrains en tous ces remuements? Mais certes pour reformer ou transformer l'État, comme ils désirent, il n'était besoin de votre main. Pour faire passer l'État en étrangère main, il n'appartenait qu'à étrangers à l'entreprendre. Pour chasser la France hors de France, le procès ne se pouvait juger en France; elle était par trop suspecte en cette cause; il fallait qu'il fût jugé en Italie. Ils se sont au reste pris directement à moi. Je me suis offert à un duel; je suis descendu au-dessous de moi-même; je n'ai dédaigné de les combattre. Je l'ai fait, et Dieu m'en est témoin, pour sauver le peuple de ruine, pour épargner votre sang, de vous, dis-je, de qui principalement il se répand en ces misères. S'ils avaient à cœur le bien et salut de cet État, les mettais-je pas en beau chemin? Il s'en est trouvé qui mettaient leur vie pour le salut de leur patrie. Quels jugerez-vous être ceux-ci, qui pour se soustraire du danger veulent voir périr tout un État? Vous faites profession de gens d'honneur : quel tort ont-ils fait à leur honneur de n'accepter point une si belle voie? Quel tort faites-vous au vôtre de les accompagner contre moi, vous qui feriez conscience contre l'un de vos voisins d'assister une supercherie! Ne pensez, Messieurs, que je les craigne! Je sais ce que peut la force contre moi : on sera plutôt lassé de m'assaillir, que je ne serai de me défendre; je les ai portés plusieurs années plus forts qu'ils ne sont, plus faible beaucoup que je ne suis.

Vous avez expérience et jugement : le passé vous répondra de l'avenir.

Je plains certes votre sang répandu et dépendu en vain, qui devait être épargné pour sauver la France. Je le plains employé contre moi, qui me le deviez garder, étant ce que Dieu m'a fait être en ce royaume, pour, dessous l'autorité et le bonheur du roi, joindre une France à la France, au lieu qu'il sert aujourd'hui à le chasser de France. Je le plains aussi qui ne sera ni payé ni plaint presque d'aucun. Car le roi, forcé en son vouloir, ne se tient pas pour servi en ceux qui lui font force. Ceux d'ailleurs qui lui font force ne sauront pas de gré de ce service, qui savent que c'est le nom du roi et non pas le leur que vous servez. Messieurs, Dieu vous donne d'y bien penser. Les princes français sont les chefs de la noblesse. Je vous aime tous; je me sens périr et affaiblir en votre sang; l'étranger ne peut avoir ce sentiment; l'étranger ne sent point d'intérêt en cette perte. J'aurais bien à me plaindre d'aucuns; j'aime mieux les plaindre. Je suis prêt de les embrasser tous. Ce qui me déplaît, c'est que ceux que je distingue en mon esprit, que je sais avoir été circonvenus, je ne les puis distinguer au sort des armes. Mais Dieu sait mon cœur; leur sang soit sur les auteurs de ces misères. Quant à moi, Messieurs, je le prie, et le prierai incessamment qu'il lui plaise ouvrir la voie par laquelle son nom soit servi et honoré, le roi obéi, l'État en repos, tous les ordres et états de ce royaume en leur ancienne dignité, prospérité et splendeur. Amen.

De Montauban, ce premier jour de janvier 1586.

Votre bien affectionné et assuré ami,

HENRY [1].

1. Ce manifeste ainsi que le précédent et le suivant sont l'œuvre de du Plessis-Mornay.

§ 8. — LE ROI DE NAVARRE A MESSIEURS DU TIERS ÉTAT.

Messieurs, je n'ai pas besoin de grand langage pour vous faire entendre la justice de ma cause. Ressouvenez-vous que, lorsque ces remuements sont advenus, nous vivions en paix, et de jour en jour allions en mieux. Ressouvenez-vous nonobstant qu'ils fussent directement contre moi, que je n'ai pas bougé huit mois durant, que ma patience a passé toute borne. Ressouvenez-vous que j'ai vu les armes mêmes qui me devaient être plus propices, jointes à mes ennemis et acheminées contre moi, premier que de me résoudre à me défendre. Et je vous jure, Messieurs, que l'horreur d'une guerre civile, et l'appréhension sensible des misères et calamités qu'elle produit, me rendait stupide et insensible à mon dommage propre, si je n'eusse aperçu que ma trop longue patience tournait en danger et en ruine à ce royaume, donnant loisir aux perturbateurs d'y faire violemment tout leur plaisir. S'il a été question de la religion, je me suis soumis à un concile; si de plaintes concernant cet État, à une assemblée d'États. J'ai désiré même de tirer sur ma personne tout le péril de la France pour la sauver de misère, m'étant égalé de mon plein gré à ceux que nature m'a rendu inférieurs; au lieu que de leur propre intérêt ils ont fait une calamité commune, de leur querelle particulière une confusion publique. J'aurais à me plaindre de ce que mes justes offres n'ont été reçues. Je m'en plains à vous, pour vous toutefois, et non pour moi; je plains les extrémités où l'extrême injure qu'on me fait m'aura réduit, de ne me pouvoir défendre sans que le peuple innocent en souffre. Je plains ma condition, que, pour garantir ma vie, il faille que vous sentiez

du mal et de la peine, vous pour le soulagement et bien desquels j'étais prêt à répandre mon sang, si mes ennemis n'eussent mieux aimé se racheter d'un combat où je les appelais, par un parricide contre cet Etat, par une combustion universelle. Mais je me console que vous saurez bien considérer que la nature des maux est telle, qu'ils ne peuvent pas être guéris sans quelques maux; que vous en saurez attribuer la cause, non pas au chirurgien qui a but de guérir, mais à celui qui a fait la plaie, et en cette plaie par conséquent toutes les douleurs qui s'en ensuivent: que, dans peu de temps, au reste, Dieu me fera cette grâce, après tant de traverses, de voir cet État purgé de ceux qui le travaillent; de vous voir aussi jouir d'un repos certain et assuré, qui nous fasse en peu de temps oublier tous les maux passés.

Jugez, je vous prie, par les effets, des intentions des hommes. Pour vous faire applaudir à ces troubles, ces gens vous voulaient faire espérer qu'ils réformeraient les abus des finances, qu'ils diminueraient les tailles et subsides, qu'ils ramèneraient le temps du roi Louis XII; et déjà, qui les eût voulu croire? ils se faisaient surnommer Pères du peuple. Qu'est-il advenu? Leur guerre, après vous avoir rongés étrangement de toutes parts, s'est vue terminée par une paix, en laquelle ils n'ont pensé qu'à leur particulier, et ne s'y est fait aucune mention de vous. Leur paix, qui pis est, s'est tout aussitôt tournée en une guerre contre ceux qui demeuraient paisibles, par laquelle le roi est contraint de doubler les impôts, le peuple exposé en proie aux gens de guerre, la France obligée, si Dieu n'y met tôt la main, à être meurtrière d'elle-même. Car qu'est autre chose l'édit qu'ils ont extorqué, qu'une nécessité imposée au roi de ruiner son peuple, de se défaire soi-même de sa main? Au

moins, s'ils ne voulaient soulager le peuple, que ne se contentaient-ils de l'avoir abusé? Et que leur avait-il fait pour l'accabler? On couvre ce mal d'un zèle de l'Église. L'ardeur de ce zèle se devait montrer en une charité, et la charité en l'union des deux religions. Quelle charité, qui n'a pensé qu'à exterminer? Quelle ardeur de zèle qui embrase sa patrie, qui met en combustion tout un État? Cependant sous ombre que le clergé aura payé quelque somme d'avance pour donner courage à commencer la guerre, la voilà en train : ce sera au pauvre peuple à courre. Deux cent mille écus ou environ l'auront obligé, pour l'avenir, aux millions. Aucuns du clergé en somme, au regret du roi et même de leur corps, pour leurs passions particulières, auront conclu le marché tout seuls, en auront fait avancer les arrhes; ce sera au pauvre peuple à le tenir et à parfournir le reste, à quoi qu'il monte; à celui qui n'en peut mais, qui en porte le dommage et n'en attend point le fruit, à supporter tout le faix et endurer tout le mal qui en viendra.

Messieurs, je vous répète ici : je suis né prince chrétien; j'ai cherché et proposé les voies chrétiennes pour composer cet État et réunir l'Église. Je suis né Français; je compatis à vos maux; j'ai tenté tous les moyens de vous exempter des misères civiles; je n'épargnerai jamais ma vie pour les vous abréger. Je sais que pour la plupart vous êtes assujettis sous cette violence; je sais que vos volontés sont asservies; je ne veux vous imputer vos actions. Vous êtes Français; j'aime mieux vous imputer vos volontés. Je ne vous demande à tous, qui selon votre vocation êtes plus sujets à endurer le mal, que non pas à le faire, que vos vœux et vos souhaits et vos prières : priez Dieu, Messieurs, qu'il distingue par ses jugements

ceux qui cherchent le bonheur ou le malheur de cet État, la calamité ou la prospérité publique. Quant à moi, je le prends à témoin que je ne désire que le bien de ce royaume et de vous tous. Je le prends pour juge si ambition ou passion particulière a poussé ou animé aucunement mes armes.

De Montauban, ce premier jour de janvier 1586.

Votre bien affectionné et assuré ami,

HENRY.

§ 9. — MENACES DE MORT CONTRE LE ROI.

En ce mois de juillet fut apportée une lettre à frère Maurice Poncet, curé de Saint-Pierre-des-Arsis, laquelle en son absence fut baillée à son homme, par un quidam accoutré d'une robe longue et d'une cornette, qu'on ne put reconnaître ni découvrir, et portait ladite lettre enhortement audit Poncet d'avertir le roi que, s'il ne mettait fin à son hypocrisie et à l'oppression de son pauvre peuple, que de jour en jour il surchargeait de nouvelles impositions et création de nouveaux offices, ils étaient deux cents qui avaient juré et conspiré sa mort. Cette lettre, communiquée au chancelier, fut trouvée écrite de la même main qu'avaient été écrits certains placards, environ la mi-juin précédent, affichés au Louvre et autres endroits de la ville de Paris, contenant injures atroces et convices détestables contre le roi, la reine sa mère et le sieur de Cheverny, son chancelier, avec outrageuses menaces. La reine mère du roi, les ayant vus, dit que depuis vingt-cinq ans elle en avait vu beaucoup de fort injurieux et outrageux, mais qu'elle n'en avait point encore vu de si cruels que ceux-là, par lesquels on menaçait de tuer le roi et elle.

§ 10. — VOYAGE DU ROI ET DE LA REINE MÈRE.

Le 23 juillet, le roi et la reine mère partirent de ıris, lui pour aller à Moulins, et de là à Lyon afin impatronir la Valette du gouvernement de Lyon le duc d'Épernon du gouvernement de Provence; le, pour aller à Chenonceau et de là en Poitou, cher à moienner quelque accord avec le roi de ıvarre et, à cet effet, s'aboucher avec lui [1]. Le

1. Le duc de Mayenne, après sa jonction avec le maré- al de Matignon, était entré en Guyenne. Son armée, en oie aux ravages de la peste, fut continuellement har- lée d'une guerre d'escarmouches que lui opposèrent le i de Navarre et le vicomte de Turenne, en se plaisant le braver par des exploits aventureux. Bientôt il fut ›andonné par Matignon, avec qui il se trouvait en més- telligence, et qui recevait du roi des instructions se- ètes. Au printemps, étant tombé malade à Bordeaux, fut obligé de laisser quelque temps à ce maréchal le ›mmandement de toute l'armée. En Dauphiné, Lesdi- ıières était occupé à combattre l'armée du duc d'Eper- ›n, et en Languedoc, Montmorency, celle du maréchal Joyeuse, puis du duc son fils. Le roi de Navarre partit ı mois de mai pour le Poitou et la Saintonge. Le ma- ;chal de Biron y commandait une autre armée contre parti protestant, à qui le récent mariage du prince de ondé avec la sœur du duç de la Trémouille venait d'ac- uérir, dans ces provinces, toute la noblesse alliée ou ıssale de ce seigneur puissant. En voyant les dangers ont la Ligue menaçait la maison de Bourbon, le prince e Conti et le comte de Soissons, jusque-là restés avec ı cour, se réunirent au roi de Navarre. A la sollicitation e ses ambassadeurs, les princes protestants d'Allemagne nvoyaient une ambassade à Henri III, en faveur des 'rançais de leur communion. Le roi, après les avoir ›ngtemps évités, les reçut avec hauteur et sans vouloir

chancelier, le conseil privé et le seigneur de Villequier furent laissés à Paris par le roi, durant ces voyages, pour y commander et gouverner.

§ 11. — LES NÉGOCIATIONS DE SAINT-BRIS. PREMIÈRE CONFÉRENCE.

(Mathieu, *Histoire des troubles de la France.*)

Les paroles de ce premier abouchement ne furent pas secrètes; il ne fut non plus malaisé de les recueillir, qu'il semble à propos d'en rapporter ici le dialogisme; et ceux qui ont connu et ouï parler l'un et l'autre, jugeront qu'il n'y a mot qu'il ne leur soit propre. La reine mère, après les révérences, embrassements et caresses dont elle était fort libérale, lui parla en cette sorte : « Eh bien, mon fils, ferons-nous quelque chose de bon ? — Il ne tiendra pas à moi; c'est ce que je désire, repart le roi de Navarre. — Il faut donc que vous nous disiez ce que vous désirez pour cela. — Mes désirs, Madame, ne sont que ceux de Vos Majestés. — Laissons ces cérémonies, et me dites ce que vous demandez. — Madame, je ne demande rien, et ne suis venu que pour recevoir vos commandements. — Là, là, faites

accéder à leurs remontrances. Cependant il ne tarda pas à faire proposer par sa mère, au roi de Navarre, une entrevue, qui, après beaucoup de difficultés préliminaires, eut lieu à Saint-Bris, près de Cognac, le 9 décembre. Catherine de Médicis s'y fit suivre inutilement des plus belles personnes de la cour. Pierre Mathieu nous a conservé sur cette première entrevue des détails fort circonstanciés et qui doivent prendre place ici comme une reproduction des paroles mêmes de la reine mère et du roi de Navarre.

quelque ouverture. — Madame, il n'y a point ici d'ouverture pour moi. » Cet équivoque fut incontinent remarqué par les dames pour un trait de la galanterie de ce prince, qui, en tout temps et en toute sorte de discours, faisait voir la vivacité de ses reparties. « Mais quoi, ajoute la reine, voulez-vous être la cause de la ruine de ce royaume? et ne considérez-vous point qu'autre que vous, après le roi, n'y a plus d'intérêt? — Madame, ni vous ni lui ne l'ont pas cru, ayant dressé huit armées pour cuider me ruiner. — Quelles armées, mon fils? Vous vous abusez. Pensez-vous que si le roi vous eût voulu ruiner, il ne l'eût pas fait? La puissance ne lui a pas manqué, mais il n'en a jamais eu la volonté. — Excusez-moi, Madame, ma ruine ne dépend point des hommes; elle n'est ni au pouvoir du roi ni au vôtre. — Ignorez-vous la puissance du roi et ce qu'il peut? — Madame, je sais bien ce qu'il peut et encore mieux ce qu'il ne pourrait faire. — Eh quoi donc! ne voulez-vous pas obéir à votre roi? — J'en ai toujours eu la volonté, j'ai désiré de lui en témoigner les effets, et l'ai souvent supplié de m'honorer de ses commandements pour m'opposer, sous son autorité, à ceux de la Ligue, qui s'étaient élevés en son royaume au préjudice de ses édits, pour troubler son repos et la tranquillité publique. »

Là-dessus la reine tout en colère : « Ne vous abusez point, mon fils, ils ne sont point ligués contre le royaume; ils sont Français et tous les meilleurs catholiques de France, qui appréhendent la domination des huguenots, et, pour le vous dire tout en un mot, le roi connaît leur intention et trouve bon tout ce qu'ils ont fait. Mais laissons cela, ne parlez que pour vous, et demandez tout ce que vous voulez; le roi vous l'accordera. — Madame, je ne vous demande

rien; mais si vous me demandez quelque chose, je le proposerai à mes amis et à ceux à qui j'ai promis de ne rien faire ni traiter sans eux. — Or bien, mon fils, puisque vous le voulez comme cela, je ne vous dirai autre chose, sinon que le roi vous aime et vous honore, et désire vous voir auprès de lui, et vous embrasser comme son bon frère. — Madame, je le remercie très humblement, et vous assure que jamais je ne manquerai au devoir que je lui dois. — Mais quoi, ne voulez-vous dire autre chose? — Et n'est-ce pas beaucoup que cela? — Vous voulez donc continuer d'être cause de la misère et, à la fin, de la perte de ce royaume? — Moi, Madame, je sais qu'il ne sera jamais tellement ruiné qu'il n'y en ait toujours quelque petit coin pour moi. — Mais ne voulez-vous pas obéir au roi? Ne craignez-vous point qu'il ne s'enflamme et s'irrite contre vous? — Madame, il faut que je vous dise la vérité : il y a tantôt dix-huit mois que je n'obéis plus au roi. — Ne dites pas cela, mon fils. — Madame, je le puis dire; car le roi, qui m'est comme père, au lieu de me nourrir comme son enfant et ne me perdre, m'a fait la guerre en loup; et quant à vous, Madame, vous me l'avez faite en lionne. — Eh quoi! ne vous ai-je pas toujours été bonne mère? — Oui, Madame, mais ce n'a été qu'en ma jeunesse; car depuis six ans je reconnais votre naturel fort changé. — Croyez, mon fils, que le roi et moi ne demandons que votre bien. — Madame, excusez-moi, je reconnais tout le contraire. — Mais, mon fils, laissons cela; voulez-vous que la peine que j'ai prise depuis six mois, ou environ, demeure infructueuse, après m'avoir tenue si longtemps à baguenauder? — Madame, ce n'est pas moi qui en suis cause; au contraire, c'est vous. Je ne vous empêche que reposiez en votre lit; mais

ous, depuis dix-huit mois, m'empêchez de coucher ıns le mien. — Eh quoi? serai-je toujours en cette ine, moi qui ne demande que le repos? — Maıme, cette peine vous plaît et vous nourrit; si vous iez en repos, vous ne sauriez vivre longuement. - Comment, je vous ai vu autrefois si doux et trai-ble, et à présent je vois sortir votre courroux par s yeux, et l'entends par vos paroles. — Madame, il st vrai que les longues traverses et les fâcheux trai-ments dont vous avez usé en mon endroit m'ont ıit changer et perdre ce qui était de mon naturel. - Or bien, puisque ne pouvez faire de vous-même, gardons à faire une trêve pour quelque temps, endant lequel vous pourrez conférer et communiuer avec vos ministres et vos associés, afin de ıciliter une bonne paix, sous bons passeports, qui cette fin vous seront expédiés. — Eh bien, Madame, le ferai. — Eh quoi, mon fils, vous vous abusez. ous pensez avoir des reîtres, et vous n'en avez oint. — Madame, je ne suis pas ici pour en avoir ouvelles de vous. »

§ 12. — LES DERNIÈRES CONFÉRENCES.

(*Histoire* de d'Aubigné.)

Quant aux dernières conférences, la reine, qui ıi avait parlé de changer de religion comme par ienséance, commença (en excusant les Lorrains sur s justes craintes de voir la couronne entre les ıains d'un hérétique) à presser sur le fait de la eligion, sans le changement de laquelle son gendre e pouvait espérer ni amitié avec le roi ni avec État, lequel il troublait, ni paix ni sûreté à sa vie t à ses conditions. Sa réponse fut : « Madame, le

respect du roi et ses commandements m'ont fait demeurer faible et donner aux ennemis, avec la force, l'audace, qui est la fièvre de l'État. Votre accusation est comme celle du loup à l'agneau; car mes ennemis boivent à la source des grandeurs. Vous ne me pouvez accuser que de trop de fidélité; mais moi je me puis plaindre de votre mémoire, qui a fait tort à votre foi. » Et comme elle répliqua sur la nécessité de changer de religion : « Comment, dit-il, ayant tant d'entendement, êtes-vous venue de si loin pour me proposer une chose tant détestée, et de laquelle je ne puis délibérer avec conscience et honneur que par un légitime concile, auquel nous nous soumettrons, moi et les miens? » Alors elle paya de la bonne grâce du roi; et, comme quelques-uns des siens l'ameutaient, le duc de Nevers osa dire : « Sire, vous seriez mieux à faire la cour au roi qu'au maire de la Rochelle, où vous n'avez pas le crédit d'imposer un sou en vos nécessités ». La réponse fut : « Nous n'entendons rien aux impositions, car il n'y a pas un Italien parmi nous. Je fais à la Rochelle ce que je veux, en n'y voulant que ce que je dois [1] ».

1. Par ces dernières conférences dont parle d'Aubigné, il faut entendre les dernières auxquelles assista le roi de Navarre, au mois de décembre. Pierre Mathieu, dans son *Histoire des troubles de France,* s'accorde avec d'Aubigné sur les réponses que fit en cette circonstance le roi de Navarre; seulement il n'attribue au duc de Nevers que la remarque sur les impôts, et il met dans la bouche de Catherine de Médicis l'observation relative au maire de la Rochelle. Le duc de Nevers, dans le compte qu'il rendit lui-même à Henri III de cette conversation, la présente ainsi à sa manière : « Je lui dis : « Mais enfin « Sire, vous n'êtes le chef des huguenots qu'en apparence. « Votre autorité est dépendante du conseil de la Rochelle,

13. — DÉCLARATION DU ROI DE NAVARRE AU DUC DE NEVERS.

(Mémoires de Nevers.)

Tel que vous avez vu ce prince, Sire, tel il est au-
ıurd'hui. Les années ni les embarras ne le changent
oint. Il est toujours agréable, toujours enjoué et
ɔujours passionné, à ce qu'il m'a cent fois juré,
our la paix et pour le service de Votre Majesté. Il
ı'a dit, de l'abondance de son cœur, qu'il voudrait
voir assez de forces pour vous défaire en un jour
e tous les auteurs de la Ligue, sans vous obliger
ıême à y donner votre consentement. Il vous témoi-
nerait combien votre repos lui est cher, combien
otre gloire le touche, et combien il souhaite de vous
oir aussi puissant et aussi bien obéi que vous le
ıéritez. Il m'a fait l'honneur de me conjurer de
ous en assurer de sa part. Il m'a protesté que, s'il
tait tout seul intéressé dans l'accommodement que
a reine mère lui propose, et qu'il n'y allât que de
oute sa fortune, il n'y apporterait pas la moindre
lifficulté; qu'il la supplierait de lui donner une place
lans son coche pour aller trouver dès demain Votre
Iajesté, sans aucune condition et sans aucune autre
ıûreté que celle de son innocence.

« et vous ne sauriez lever un denier que par ses ordres ».
l me répondit agréablement sur cet article et me dit :
« Ne parlons point de mon pouvoir, il est tel que je veux
« qu'il soit. Parlons de faire la paix. »

§ 14. — LES CONFÉRENCES DE SAINT-BRIS N'ONT PAS DE SUITE.
(De Thou.)

Le roi de Navarre [1] craignit que la nouvelle de cette conférence ne le rendit suspect à ses amis en France.... Il crut aussi qu'elle pourrait produire un mauvais effet hors du royaume, et que les Allemands, déjà fort lents de leur naturel, entendant parler de trêve, le seraient encore davantage et ne se presseraient point de le secourir. Ainsi, il fit promptement partir de la Rochelle plusieurs de ses gens qu'il envoya dans toutes les provinces du royaume, avec des lettres de confiance pour expliquer à ses amis ce que c'était que cette trêve et ce qui s'était passé entre la reine et lui.... Il en envoya d'autres en Allemagne pour presser la marche du secours et dissiper les bruits de trêve qui couraient parmi les Suisses et dans l'Empire, en montrant que l'entrevue n'avait eu aucune suite.

1. « Il ne voulut plus, dit Davila, assister en personne à cette conférence, mais y envoya pour lui le vicomte de Turenne, qui traitait adroitement de plusieurs choses avec la reine, mais n'en concluait jamais aucune. »

Suivant Cayet, la reine dit au vicomte que « résolûment le roi ne voulait qu'une religion en France. Il lui répondit : « Nous le voulons bien, Madame, mais que ce « soit la nôtre ». Et ce faisant, fit la révérence à la reine, et se retira. » D'après ces derniers mots, la conférence avec Turenne semblerait s'être terminée brusquement; et la plupart de ces historiens ont assigné à ces pourparlers beaucoup moins de durée qu'ils n'en eurent. La correspondance du roi de Navarre prouve que la chose traîna en longueur jusqu'au mois de février de l'année suivante; une courte trêve suspendit les hostilités.

NOTICES

SUR LES PRINCIPAUX AUTEURS ET OUVRAGES DONT LES EXTRAITS PRÉCÉDENTS SONT TIRÉS

Mémoires de Marguerite de Valois.

La renommée de Marguerite de Valois a beaucoup souffert des indiscrétions de son ami Brantôme, des anecdotes licencieuses de Tallemant des Réaux et surtout des imputations plus ou moins calomnieuses du *Divorce satirique*, pamphlet du temps. Si, à l'égard de sa vie privée, on ne saurait nier que Marguerite ait été trop de son temps, de sa race et de son éducation, on ne peut que s'associer, à un autre point de vue, au jugement que Richelieu, se plaçant au-dessus de considérations d'un ordre secondaire, porte, au commencement de ses Mémoires, sur cette femme et cette reine, qui valut mieux que sa mère et que ses frères. Nous mettons sous les yeux du lecteur ce remarquable morceau :

« Le 17 mars 1615, la reine Marguerite passa de cette vie en l'autre. Elle se vit la plus grande princesse de son temps, fille, sœur et femme de grands rois, et, nonobstant cet avantage, elle fut depuis le jouet de la fortune, le mépris des peuples qui lui devaient être soumis, et vit une autre tenir la place qui lui avait été destinée. Elle était fille de Henri II et de Catherine de Médicis, fut, par raison d'État, mariée au feu roi, qui lors était roi



de Navarre, lequel, à cause de la religion prétendue dont il faisait profession, elle n'aimait point. Ses noces, qui semblaient apporter une réjouissance publique et être cause de la réunion des deux partis qui divisaient le royaume, furent au contraire l'occasion d'un deuil général et d'un renouvellement d'une guerre plus cruelle que celle qui avait été auparavant; la fête en fut la Saint-Barthélemy, les cris et les gémissements de laquelle retentirent par toute l'Europe, le vin du festin, le sang des massacrés, la viande, les corps meurtris des innocents pêle-mêle avec les coupables; toute cette solennité n'ayant été chômée avec joie que par la seule maison de Guise, qui y immola pour victimes à sa vengeance et à sa gloire, sous couleur de piété, ceux dont ils ne pouvaient espérer avoir raison par la force des armes.

« Si ces noces furent si funestes à toute la France, elles ne le furent pas moins à elle en son particulier. Elle voit son mari en danger de perdre la vie; on délibère si on le doit faire mourir, elle le sauve. Est-il hors de ce péril, la crainte qu'il a d'y rentrer fait qu'il la quitte et se retire en ses États; il se fait un ennemi du roi son frère; elle ne sait auquel des deux adhérer : si le respect de son mari l'appelle, celui de son frère et de son roi et celui de la religion la retiennent. L'amour enfin a l'avantage sur son cœur; elle suit celui duquel elle ne peut être séparée qu'elle ne le soit d'elle-même. Cette guerre finit quelquefois, mais recommence incontinent après, comme une fièvre qui a ses relâches et ses redoublements. Il est difficile qu'en tant de mauvaises rencontres il n'y ait entre eux quelque mauvaise intelligence; les soupçons sur des mauvais rapports, fort ordinaires à la cour, et de quelques occasions qu'elle lui en donne, séparent l'union de leurs cœurs, comme la nécessité du temps fait celle de leurs corps. Cependant ses trois frères meurent, l'un après l'autre, dans la misère de ces guerres; son mari succède à la couronne; mais, comme elle n'a point de part en son amitié, il ne lui en donne point en son bonheur. La raison

’État le persuade facilement à prendre une autre femme our avoir des enfants qu’il ne pouvait plus avoir de elle-ci. Elle, non si touchée de se voir déchoir de la ualité de grande reine de France en celle d’une simple uchesse de Valois, qu’ardente et pleine de désir du ien de l’État et du contentement de son mari, n’ap- orte aucune résistance à ce qu’il lui plaît, étant, se lit-elle, bien raisonnable qu’elle cède de son bon gré celui qui avait rendu la fortune esclave de sa valeur. Et, au lieu que les moindres femmes brûlent tellement l’envie et de haine contre celles qui tiennent le lieu u’elles estiment leur appartenir, qu’elles ne le peuvent voir, ni moins encore le fruit dont Dieu bénit leurs nariages, elle, au contraire, fait donation de tout son oien au dauphin que Dieu donne à la reine, et l’institue son héritier comme si c’était son fils propre, vient à la cour, se loge vis-à-vis du Louvre, et non seulement va voir souvent la reine, mais lui rend jusqu’à la fin de ses jours tous les honneurs et devoirs d’amitié qu’elle pouvait attendre de la moindre princesse. L’abaissement de sa condition était si relevé par la bonté et les vertus royales qui étaient en elle, qu’elle n’en était point en mépris. Vraie héritière de la maison de Valois, elle ne fit jamais don à personne sans excuse de donner si peu, et le présent ne fut jamais si grand qu’il ne lui en restât toujours un désir de donner davantage, si elle en eût eu le pouvoir; et, s’il semblait quelquefois qu’elle départît ses libéralités sans beaucoup de discernement, c’était qu’elle aimait mieux donner à une personne indigne, que manquer de donner à quelqu’un qui l’eût mérité. Elle était le refuge des hommes de lettres, aimait à les entendre parler; sa table en était toujours environnée, et elle apprit tant en leur conversation, qu’elle parlait mieux que femme de son temps, et écrivait plus élégamment que la condition ordinaire de son sexe ne portait. Enfin, comme la charité est la reine des vertus, cette grande reine couronnait les siennes par celle de l’aumône, qu’elle départait si abondamment à tous les nécessiteux, qu’il n’y avait maison religieuse dans Paris qui ne s’en sentît,

ni pauvre qui eût recours à elle sans en tirer assistance. Aussi Dieu récompensa avec usure, par sa miséricorde, celle qu'elle exerçait envers les siens, lui donnant la grâce de faire une fin si chrétienne, que, si elle eût sujet de porter envie à d'autres durant sa vie, on en eût davantage de lui en porter à sa mort. »

Les Mémoires de la reine de Navarre, dont les parties principales seront insérées dans notre collection, furent écrits sous la forme d'une lettre à Brantôme. On y reconnaîtra un chef-d'œuvre de narration vive, spirituelle, dramatique, un écrit d'une grâce toute française. Ils ont été publiés, ainsi que la correspondance, dans la collection de la Société de l'Histoire de France, par les soins de M. Guessard.

Mémoires-journaux de L'Estoile.

Pierre de L'Estoile naquit à Paris en 1546 et y mourut en 1611. Son grand-père et son père avaient été présidents aux enquêtes du Parlement de Paris, et sa mère était fille de François de Montholon, président au Parlement, puis garde des sceaux. Il fit ses études à Bourges et vers 1569 acheta une charge d'audiencier à la chancellerie. Depuis 1574 il collectionna avec amour les livres rares et précieux, les placards curieux, les pasqueils ou fadèzes, toutes les nouvelles et bruits de la cour de Paris et de la France. D'un caractère prudent, il ne se déclara pour aucun parti; cependant sa liberté fut plusieurs fois menacée et il allait être proscrit lorsque Henri IV fit son entrée à Paris. L'Estoile se défit de sa charge, espérant vivre tranquille au milieu de ses livres et de sa nombreuse famille, composée de douze enfants, quatre d'un premier et huit d'un second mariage. Mais des affaires embarrassées, la mort de son fils aîné Louis devant Doullens, où il fut, dit son père, « vendangé des premiers », rendirent sa vieillesse chagrine. On n'a sur L'Estoile, dont le nom n'est pas même cité dans les Mémoires de l'époque, d'autres détails que ceux qu'il nous a laissés,

ais il se met peu en scène. Quant à ses goûts, ses prinpes, ses habitudes, son caractère, voici comment il se ;int lui-même : « Mon âme est libre et toute mienne, :coutumée à se conduire à sa mode, non toutefois méıante et maligne, mais trop portée à une vaine curioté et liberté dont je suis marri, et à laquelle toutefois ıi me voudrait retrancher, ferait tort à ma santé et à a vie, parce que, si je suis contraint, je ne vaux rien, ant extrêmement libre et par nature et par art, et me ıis logé là avec le seigneur de Montagne (mon *Vade ecum*), que, sauf la santé et la vie, il n'est chose pourquoi veuille me ronger les ongles et que je veuille acheter ı prix du tourment et de la controverse. » Son *Jourıl*, ainsi que le titre l'indique, a été écrit au jour le ur; c'est le récit de tout ce qu'il voit, de tout ce qu'il ıtend; on y trouve de précieux détails sur les mœurs, s usages et la vie intérieure des habitants de Paris; les faires de l'État sont mêlées à celles de la famille du ıroniqueur; les faits divers, le prix des denrées, les ıecdotes, la naissance de monstres, les accidents, les :ocès, les jugements sur les ouvrages remarquables, s bons mots, les crimes, les exécutions, tout cela ;t ensemble, sans ordre, sans méthode, mais présenté ı un style libre, naturel, annonçant la probité et la ındeur de l'écrivain, son zèle pour le bien public, son nour et sa fidélité pour le souverain. Aucun ouvrage e fait mieux connaître le Paris des XVIe et XVIIe siècles ue le journal de Henri III et de Henri IV. La preıière partie de ce journal a été d'abord publiée seule n 1621 sous le titre de : *Journal des choses advenues duınt le règne de Henri III, roi de France et de Pologne*, ar Louis Servin, Paris, in-4°. Le *Journal de Henri IV* 'a paru qu'en 1719; c'est Denis Godefroy, docteur de ı Chambre des comptes de Lille, qui, le premier, l'a ıit connaître en réimprimant le *Journal de Henri III* ous ce titre : *Mémoires pour servir à l'histoire de 'rance, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable 'ans ce royaume depuis 1574 jusqu'en 1611*, Cologne, vol. in-8°. Réimprimés depuis, notamment dans les ollections Petitot et Michaud, les *Mémoires-Journaux* de

L'Estoile ont fait récemment l'objet d'une publication savante et intégrale en 12 volumes, édités à Paris chez Jouaust, librairie des Bibliophiles, 338, rue Saint-Honoré.

Mémoires des sages et royales œconomies d'Estat domestiques, politiques et militaires de Henry le Grand, l'exemplaire des rois, le prince des vertus, des armes et des lois et le père en effet de ses peuples françois, et des servitudes utiles, obéissances convenables et administrations loyales de Maximilien de Béthune, l'un des plus confidents, familiers et utiles soldats et serviteurs du grand Mars des Français, dédiés à la France, à tous les bons soldats et tous peuples françois.

Tel est le titre singulier de l'ouvrage le plus étonnant que la préoccupation de graver sa propre physionomie dans l'histoire ait jamais inspiré à un soldat ou à un homme d'État. Maximilien de Béthune, né en 1560, marquis de Rosny et plus tard duc de Sully, après avoir été dès son enfance attaché à la personne du jeune roi de Navarre Henri, et pris une part des plus actives aux événements politiques et militaires qui amenèrent ce prince sur le trône de France, resta son conseiller intime et son ministre presque universel avec les titres de surintendant des finances, de grand voyer, de grand maître de l'artillerie, de gouverneur de la Bastille, jusqu'à la fin de ce grand règne. Écarté des affaires dès le commencement de la régence de Marie de Médicis (1610), il entreprit et poursuivit jusqu'à la fin de sa vie (1641) l'œuvre dont on a vu plus haut le titre solennel et compliqué.

Pour en comprendre seulement la forme, il faut se représenter dans une salle du château de Villebon ou de Sully quatre hommes de plume qui viennent tour à tour, après avoir passé de longues journées à feuilleter notes,

elations, lettres, mémoires ou états entassés dans une rmoire, lire au ministre déchu, lequel écoute, approuve u reprend, le récit de ce qu'il a vu, fait, dit et entendu. Ce n'est peut-être là qu'un artifice d'écrivain à la recherche le l'originalité, mais il est certain que, en dehors de tout e que cet ouvrage renferme de renseignements et de locuments précieux, la façon même dont il est rédigé ne peut manquer d'éveiller la curiosité et l'intérêt.

On a peine à se figurer, en parcourant cet immense ravail, que la tâche imposée à ceux qui l'ont écrit était l'abord d'abréger et de réduire, et pourtant ce qui nous a été laissé ne serait, au dire du rédacteur, qu'un extrait de plus amples mémoires recueillis au fur et à nesure des événements, presque depuis la naissance de Maximilien de Béthune jusqu'à la mort de Henri IV: es mémoires primitifs étaient l'ouvrage de trois secré-aires, dont il ne restait plus qu'un seul au service de 'ancien surintendant. Celui qui était demeuré fidèle et qui parle souvent en son seul nom s'était associé trois 'édacteurs domestiques de nouvelle date, pour la compilation qu'il avait à faire.

L'ouvrage fut commencé plusieurs années après la nort de Henri IV; les quatre rédacteurs ne furent pas ongtemps à travailler ensemble; deux seulement s'en occupèrent avec assiduité, les deux autres en furent dé-ournés « pour avoir trouvé des emplois plus profitables ». La besogne fut ainsi poussée jusqu'à la composition de leux parties du livre, s'étendant de 1570 à l'année 1605. Là les deux rédacteurs firent une pause, disant que le emps leur manquait pour arriver au terme de leur tâche, « ce qu'ils désespéraient d'achever ni bientôt, ni entière-nent »; ils adressèrent au duc un épilogue ou plutôt un panégyrique, lequel embrassait toute son administra-ion et même sa retraite, de telle sorte que, le recueil iistorique venant à faillir par le manque de temps pour n réunir les matériaux, la part de l'éloge du ministre tteignît du moins sa perfection.

Les noms des secrétaires rédacteurs des *Économies oyales* sont restés à peu près inconnus. Tout ce que 'on peut conjecturer, c'est que les frères Arnauld, dont



les aînés furent secrétaires du duc de Sully et dont le plus jeune devait être le célèbre janséniste, transmirent aux autres secrétaires, parmi lesquels il faut sans doute compter un certain Legendre, toutes les communications et tous les documents nécessaires à leur service d'historiographes.

Les formes de la publication des deux premiers livres des *Économies royales* furent aussi étranges que les procédés employés pour la rédaction. Dans le château de Sully fut appelé un imprimeur d'Angers auquel on livra le manuscrit pour le reproduire sous les yeux du maître et sous la garde des serviteurs. Au lieu de ne mettre sur le frontispice ni lieu d'impression, ni nom d'imprimeur, suivant l'usage des publications clandestines, on affubla de noms grecs deux prétendus imprimeurs d'Amsterdam, sous le couvert desquels étaient placés les deux volumes in-f° de l'édition princeps, qui n'eut qu'un petit nombre d'exemplaires, confiés à des mains sûres. C'est en 1638 qu'il faut placer cette première apparition des deux premiers livres des *Économies*. En 1649 à Rouen, et en 1652 à Amsterdam, l'ouvrage fut réimprimé et livré à une publicité plus étendue.

Sully avait cependant survécu au moins trois ans à l'impression des deux premiers livres de ses Mémoires, car il mourut le 15 décembre 1641. La rédaction de ses Mémoires et la compilation des documents restés en sa possession avaient continué par les soins de nouveaux secrétaires. Le savant Jean le Laboureur obtint la permission de publier cette continuation, restée manuscrite et qui forme 1 volume in-f°, 1662. On y trouve, outre l'achèvement du règne de Henri IV et les débuts de la régence jusqu'au mois de février 1611, époque à laquelle le duc de Sully fut mis hors de ses charges, « plusieurs manuscrits de ces temps-là ramassés par les mêmes secrétaires parmi les papiers qui étaient en confusion dans le cabinet de leur maître et qu'ils transcrivent sans ordre, remettant à ceux qui voudront les lire le soin de les ranger ». Ce sont les discours du roi Henri le Grand, projets de règlements, états de recette et de dépense, états des armées, etc.

Tout cet ensemble d'histoire et de documents a été réimprimé plusieurs fois, en 1603, in-12, en 1664, in-f°, et en 1715 à Trévoux dans le format petit in-12, puis dans les collections Petitot et Michaud.

Sully ne disparut pas complètement de la scène après sa disgrâce. Grand officier de la couronne, gouverneur de plusieurs provinces, chef et conseil du parti protestant, possesseur de biens considérables, il fut plusieurs fois sur le point de reprendre le pouvoir; en 1634 le cardinal de Richelieu le fit maréchal de France, pour lui retirer la grande maîtrise de l'artillerie. Mais sa vie politique avait réellement pris fin avec la mort de son maître. C'est dans la juxtaposition de l'existence de ces deux hommes, unis à la fois par tant de contrastes et d'affinités pendant une partie de notre histoire si pleine de grands événements et animée de si nobles figures, que réside l'intérêt des *Économies royales*. Violent, grondeur, jaloux, mais passionné pour le roi et pour l'État, sans cependant faire tort à sa propre fortune, tel nous apparaît Sully dans la prolixité d'un style lourd et exubérant au milieu d'un fatras d'archives et d'une accumulation de souvenirs parmi lesquels tous les documents ne sont pas d'une authenticité incontestable ni tous les jugements, et il s'en faut même de beaucoup, d'une impartialité digne de l'histoire.

Lettres missives de Henri IV.

Recueil publié dans la Collection des Documents inédits relatifs à l'histoire de France, par M. Berger de Xivrey, en 8 vol. in-4°, avec un supplément de M. Guadet.

Les Mémoires de M. le duc de Nevers, prince de Mantoue, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour les rois Charles IX, Henri III et Henri IV en diverses provinces de ce royaume.

Louis de Gonzague, duc de Nevers, troisième fils de Frédéric II, duc de Mantoue, né vers 1540, mort en 1595,



fut élevé à la cour du roi de France Henri II, fit ses premières armes très jeune, et fut fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin, 1557. Il devint duc de Nevers en 1565, par son mariage avec Henriette de Clèves, héritière du duché, et fut ensuite investi du gouvernement du marquisat de Saluces; il se signala dans le parti catholique pendant les guerres de religion, assista au siège de la Rochelle en 1573, accompagna Henri III en Pologne, et fit quelque temps partie de la Ligue. Mais, après l'assassinat de Henri III, il se déclara pour Henri IV, prit part à la bataille d'Ivry, et fut envoyé à Rome pour négocier la réconciliation du roi avec le Saint-Siège. A son retour, il fut nommé gouverneur de la Champagne, et combattit le prince de Parme en Picardie. Ses Mémoires, de 1554 à 1595, ont été publiés par Gomberville et Cusson, Paris, 1665, 2 vol. in-f°. Voir p. 57 le portrait du duc de Nevers.

Œuvres historiques de P. Mathieu.

Pierre Mathieu, historien et poète, né à Pesmes (Haute-Saône) en 1563, mort en 1621, savait à quinze ans le latin, le grec et l'hébreu. Avocat à Lyon, il fut ardent ligueur, mais, après avoir été député auprès de Henri IV, il devint son partisan, son favori et ensuite son historiographe. Mathieu a beaucoup écrit, mais son style est faible et peu élevé; les faits, indépendamment de la franchise et de l'honnêteté de l'écrivain, donnent du prix à ses compositions historiques, dont les principales sont : *Histoire des derniers troubles de France* (jusqu'à la clôture des États de Blois), Lyon, 1594, in-8°; *Histoire de France* (de 1598 à 1604), 1606, 2 volumes in-8°; *Histoire de Louis XI*, 1610, in-fol.; *Histoire de la mort déplorable de Henri le Grand*, 1611, in-fol.; *Histoire de France* (de François Ier à Louis XIII), 1631, 2 vol. in-fol. Ce dernier ouvrage fut continué par le fils de l'auteur.

Œuvres historiques de Palma Cayet.

Pierre-Vict.-Palma Cayet, chroniqueur et controversiste, né en 1525 à Montrichard en Touraine, mort en 1610, élève et ami de Ramus, embrassa avec lui le calvinisme. Après avoir étudié la théologie à Genève, il fut ministre dans un village du Poitou, puis prédicateur de Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV. Ramené au catholicisme par le cardinal Duperron, il abjura en 1595, fut nommé professeur d'hébreu au collège de Navarre en 1506, et se fit ordonner prêtre en 1600. Ses œuvres historiques sont la *Chronologie novennaire,* 1608, 3 vol. in-8° (histoire des guerres de Henri IV de 1589 à 1598); *Chronologie septennaire,* 1609 (récit des événements de 1598 à 1603). Ces deux ouvrages sont justement estimés; ils renferment des anecdotes piquantes, des pièces intéressantes et rares. Ils ont été réimprimés dans la Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France de Michaud et Poujoulat.

Histoire des guerres civiles de France de Henri Davila.

Henri-Catherin Davila, né en 1576 près de Padoue, d'une famille originaire d'Avila, en Espagne, mourut en 1631. Son père l'amena de bonne heure en France et le fit entrer parmi les pages de Catherine de Médicis et de Henri III. Davila servit ensuite sous Henri IV, et se distingua aux sièges d'Honfleur (1594) et d'Amiens (1597). Après la paix de Vervins il retourna auprès de son père à Padoue, fut obligé, à la suite d'un duel, de se retirer à Venise, 1606, combattit pour cette république à Candie et en Dalmatie, et périt assassiné à Vérone. Son *Histoire des guerres civiles de France de 1559 à 1598* (Venise, 1630, in-4°) a été traduite en français par Bau-

doin (1642, 2 vol. in-fol.) et par Mallet et Grosley (1757, 3 vol. in-4°). C'est un ouvrage un peu raffiné, mais impartial, excepté en ce qui concerne Catherine de Médicis et Coligny; Davila écrit avec élégance et rapidité et juge les événements avec une indifférence morale qui sent l'école de Machiavel.

Histoires de son temps par Jacques-Auguste de Thou.

Jacques-Auguste de Thou, fils de Christophe de Thou, premier président au Parlement, né à Paris en 1553, mort en 1617, fit d'excellentes études, et eut pour maîtres en jurisprudence Cujas et Hotman. En 1573 il suivit Paul de Foix, ambassadeur en Italie, et conçut à dix-neuf ans le projet d'écrire l'histoire du xvi[e] siècle. A son retour, chargé de missions par Henri III, nommé conseiller-clerc au parlement de Paris en 1576, envoyé comme commissaire en 1581 pour rendre la justice en Guyenne, il fit la connaissance du prince de Condé, du roi de Navarre et de Montaigne, devint président à mortier au parlement de Paris, servit avec chaleur la cause de Henri III en Normandie et en Picardie, parut avec éclat aux États de Blois de 1588, et négocia l'alliance du roi et de Henri de Navarre. Chargé de missions nouvelles par Henri IV, il prépara l'édit de Nantes, soutint les libertés de l'Église gallicane, en repoussant l'introduction en France de certains décrets du concile de Trente, accepta en 1601 le titre de protecteur des Franciscains dans le royaume, et resta, au milieu de tant d'occupations, le modèle de l'assiduité et de l'austérité dans ses fonctions judiciaires. Après la mort de Henri IV, Marie de Médicis le nomma l'un des trois directeurs des finances (avec Chateauneuf et Jeannin), mais lui refusa obstinément la place de premier président. Il en conçut un chagrin qui abrégea ses jours. Comme historien, de Thou est connu par une *Histoire de son temps*, en

18 livres, écrite en latin; il l'entreprit en 1591; elle commence à 1543 et s'arrête à 1607. Il n'en publia que les) premiers livres; les suivants furent complétés avec es matériaux et édités par du Puy et N. Rigault en 1620. e dernier est en partie le rédacteur des Mémoires de e Thou, en 6 livres. La meilleure édition de son histoire est celle de Londres, *Historiarum sui temporis, b. CXXXVIII*, 1733, 7 vol. in-fol. Elle a été traduite en ançais par Mascrier, Le Beau, Desfontaines, etc., 6 volumes in-4°, 1734. Cet ouvrage est un magnifique monument historique et il mériterait d'être lu davantage. L'auteur n'est pas toujours parfaitement renseigné ur les pays étrangers; on trouve chez lui la trace des rreurs et des préjugés de son temps; mais on admirera oujours dans son œuvre le calme, l'impartialité, la ignité, le coloris et l'éloquence qui ont fait proclamer e Thou par Bossuet « le grand auteur, le fidèle histoien ».

ERRATUM

POUR LE VOLUME PRÉCÉDENT DE LA COLLECTION,

Henri III, les débuts de la Ligue.

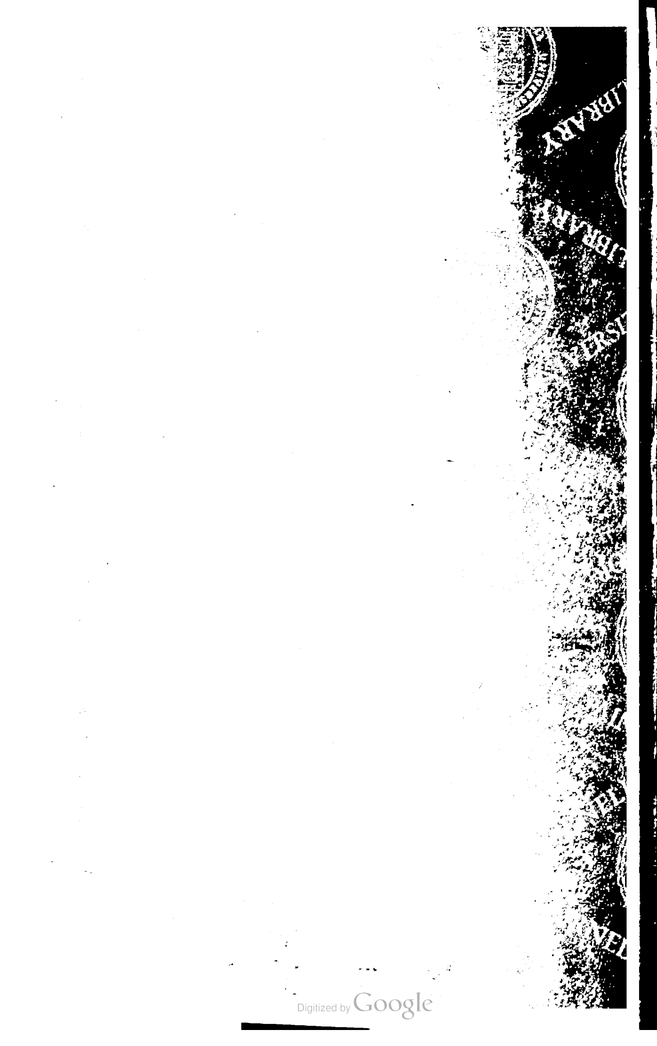
Page 49, ligne 24 : après Alexandre, *lire* Annibal.

TABLE DES MATIÈRES

Coulommiers. — Typ. P. BRODARD et GALLOIS.






LIBRARY
LIBRARY

